

SICAV de droit français

SICAV AMPLEGEST

SICAV à 4 compartiments

RAPPORT ANNUEL

au 29 décembre 2023

**Société de gestion : AMPLEGEST
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux comptes : Pricewaterhousecoopers Audit**

AMPLEGEST - 50 Boulevard Haussmann - 75009 - Paris

Dans ce rapport sont présentés les comptes consolidés de SICAV AMPLEGEST au 29/12/2023, ainsi que l'activité des compartiments au cours du dernier exercice.

SOMMAIRE

1. Certification du Commissaire aux Comptes	5
2. Comptes consolidés SICAV AMPLEGEST	7
Compartiment : AMPLEGEST LONG SHORT	14
3. Caractéristiques de l'OPC	15
4. Changements intéressant l'OPC	27
5. Rapport de gestion	28
6. Informations réglementaires	31
7. Comptes de l'exercice	41
8. Annexe (s)	65
Information SFDR	66
Compartiment : AMPLEGEST MIDCAPS	74
9. Caractéristiques de l'OPC	75
10. Changements intéressant l'OPC	84
11. Rapport de gestion	85

12. Informations réglementaires	89
13. Comptes de l'exercice	99
14. Annexe (s)	119
Information SFDR	120
Compartiment : AMPLGEST PRICING POWER	128
15. Caractéristiques de l'OPC	129
16. Changements intéressant l'OPC	141
17. Rapport de gestion	142
18. Informations réglementaires	146
19. Comptes de l'exercice	157
20. Annexe (s)	178
Information SFDR	179
Compartiment : AMPLGEST DIGITAL LEADERS	187
21. Caractéristiques de l'OPC	188
22. Changements intéressant l'OPC	200
23. Rapport de gestion	201
24. Informations réglementaires	204

25. Comptes de l'exercice	215
26. Annexe (s)	235
Information SFDR	236

I. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

2. COMPTES CONSOLIDES SICAV AMPLEGEST

BILAN AU 29/12/2023 en EUR

ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	447 194 584,60	377 011 373,33
OPC MAÎTRE		
Actions et valeurs assimilées	446 543 780,83	373 313 572,18
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	446 543 780,83	373 313 572,18
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	500 634,25	2 948 775,20
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	500 634,25	2 948 775,20
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	150 169,52	749 025,95
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	125 205,50	638 498,74
Autres opérations	24 964,02	110 527,21
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	2 129 526,01	2 538 524,60
Opérations de change à terme de devises		
Autres	2 129 526,01	2 538 524,60
COMPTES FINANCIERS	7 314 899,84	4 119 444,85
Liquidités	7 314 899,84	4 119 444,85
TOTAL DE L'ACTIF	456 639 010,45	383 669 342,78

PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	457 878 282,96	427 897 131,06
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-2 789 601,65	-46 986 682,22
Résultat de l'exercice (a,b)	-1 066 073,28	867 513,09
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	454 022 608,03	381 777 961,93
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	151 251,86	582 896,64
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	151 251,86	582 896,64
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	125 205,50	547 355,00
Autres opérations	26 046,36	35 541,64
DETTES	1 951 333,27	912 737,16
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 951 333,27	912 737,16
COMPTES FINANCIERS	513 817,29	395 747,05
Concours bancaires courants	513 817,29	395 747,05
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	456 639 010,45	383 669 342,78

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
DJES BANKS 0324	715 200,00	
DJ STX600 AUT 0324	1 452 680,00	
DJES BANKS 0323		673 750,00
DJ STX600 AUT 0323		1 665 720,00
EURO STOXX 50 0323		12 414 800,00
EURO STOXX 50 0324	6 405 630,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
PROSUS NV 09/2023 CALL 72		199 218,60
SNOWFLAKE INC-A 06/2023 CALL 190		79 844,63
VEOLIA ENVIRONNE 06/2023 CALL 26		236 920,50
ZSCALER INC 01/2023 CALL 150		2 266,12
Engagement sur marché de gré à gré		
Contracts for Difference		
CFD MS STMICROE 1230		103 934,25
CFD MS EASY GBP 1230	234 739,08	478 784,36
CFD MS AIXTRON 1230	135 310,00	658 068,00
MS WORLDLINE 1230	83 427,08	
CFD MS REXEL SA 1230		67 306,00
CFD MS COMMERZB 1230	250 374,44	596 156,08
CFD MS KELLER G 1230		180 397,55
CFD MS DUFY AG 1230	357 235,42	391 083,58
CFD MS BANCO SA 1230		116 020,70
CFD MS S.O.I.T. 1230		116 166,00
CFD MS RATIONAL 1230	290 992,00	108 780,00
CFD MS ING GROE 1230		216 372,00
CFD MS THE SAGE 1230	755 537,66	294 228,41
CFD MS DR. MART 1230	231 223,52	374 286,71
CFD MS ASHTEAD 1230		129 637,29
CFD MS DEUTSCHE 1230	372 622,40	437 169,50
CFD MS ASOS 1230		57 558,09
CFD MS ALD SA 1230	264 889,50	
CFD MS SEGRO PL 1230	254 991,08	215 236,83
MS BANCO BILBAO VIZC	102 825,00	
CFD MS FAURECIA 1230		113 040,00
CFD MS HOCHTIEF 1230	223 769,30	

	29/12/2023	30/12/2022
CFD MS WOLTERS I230	488 931,30	590 665,92
CFD MS PARTNERS I230	261 987,04	
CFD MS SANOFI I230	11 309,76	
CFD MS EMS-CHEM I230	486 848,81	357 278,36
CFD MS LEROY SE I230	230 779,77	325 220,19
CFD MS VOLVO AB I230	324 294,79	165 232,25
CFD MS FERRARI I230	144 970,00	
CFD MS ASM INTE I230		94 260,00
CFD MS AAK AB I230	486 229,27	
MS UCB SA I230	104 148,00	
CFD MS ASSA ABL I230	163 254,51	
CFD MS NEMETSCH I230	231 672,96	
MSF CLNX SQ (EUR) I2	249 620,00	
CFD MS DOMETIC I230		362 962,83
CFD MS BARCLAYS I230	350 433,66	282 391,62
CFD MS BUNZL PL I230	241 934,18	541 267,07
CFD MS NESTLE I230		288 332,49
CFD SPIE SPIE M I230	56 600,00	
CFD MS VINCI I230	238 770,00	149 264,00
CFD MS D'IETERE I230		268 800,00
CFD ADYEN MS I230		69 573,60
CFD CDI DIOR MS I230		170 250,00
CFD DBK DEUTSC I230		58 234,00
CFD NETW NETWO I230		301 732,85
CFD IAG AIRLIN I230	134 737,01	538 326,24
CFD RMS HERMES I230	287 820,00	361 250,00
CFD MS WIENERBE I230	137 501,00	102 648,00
CFD I09 MS ENEL I230		150 900,00
MS INTERCONTINENTAL	187 804,84	123 129,09
MS DIAGEO I230		267 495,74
CFD MS SOCIETE I230		117 400,00
CFD CFD MS PLAS I230	84 000,00	
MS NIBE SEK I230		134 451,26
CFD MS UBISOFT I230	11 323,90	12 940,90
CFD MS MONCLER I230	225 752,10	193 050,00
CFD MS ORANGE I230	94 137,34	94 220,71
CFD MS LAFARGEH I230	139 027,00	201 789,38
CFD MS VALEO I230		262 440,50
CFD MS NEXI SPA I230		294 640,00
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	259 325,13	13 445,48
Produits sur actions et valeurs assimilées	6 908 659,12	10 399 321,76
Produits sur obligations et valeurs assimilées		175 684,00
Produits sur titres de créances		3 422,68
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	33 829,74	2 142,54
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	7 201 813,99	10 594 016,46
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		3 024,35
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	12 406,61	70 364,99
Autres charges financières		
TOTAL (2)	12 406,61	73 389,34
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	7 189 407,38	10 520 627,12
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	7 787 710,90	8 756 001,72
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-598 303,52	1 764 625,40
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-467 769,76	-897 112,31
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-1 066 073,28	867 513,09

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement N° ANC 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus. La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en Euro.

La SICAV SICAV AMPEGEST est constitué de 4 compartiments :

- AMPEGEST LONG SHORT
- AMPEGEST MIDCAPS
- AMPEGEST PRICING POWER
- AMPEGEST DIGITAL LEADERS

L'agrégation des comptes annuels est présentée en Euros.

En l'absence de détention inter compartiments, aucun retraitement n'a été réalisé à l'actif et au passif.

- Règles et méthodes comptables (*)
- Compléments d'information (*)

(*) Se reporter aux informations concernant chaque compartiment.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

A. Liste des mandats exercés par les membres du Conseil d'Administration

DIRIGEANTS DE LA SICAV		FONCTIONS EXERCÉES ET INTERETS DETENUS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS, Y COMPRIS ÉTRANGÈRES ET DU GROUPE			
Fonction exercée au sein de la Sicav	Nom, Prénom et date de naissance	Caractéristiques de la société			Fonctions exercées
		Dénomination ou raison sociale	Forme juridique	Ville du siège social	
Président du Conseil d'administration	FERRY Alain né le 20/06/1956	France Horizon	Association	Paris	Vice-Président
		APF Consultants	SAS	Paris	Président
Administrateur	De LANGAUTIER Amaud né le 22/12/1958	AMPEGEST	SA	Paris	Président
		AMPEGEST Patrimoine	SA	Paris	Administrateur
		OCTO ASSET MANAGEMENT	SA	Paris	Président- Directeur général
		COMGEST Monde	SICAV	Paris	Administrateur
Administrateur	NEUVY Alexandre né le 04/07/1973	M.H.L.B	SICAV	Paris	Administrateur
Administrateur	VANDERMARCO-SALTIEL Marie née le 04/05/1973	AMPEGEST	SA	Paris	Directeur général
Administrateur	WEBER Francis né le 13/03/1954	Union Plus CIC	SICAV	Paris	Administrateur
		Ofi Select	SICAV	Paris	Administrateur
		Ofi SSP	SICAV	Paris	Administrateur
Administrateur	Du MESNIL Benoît né le 06/06/1953	L'ASA	Association	Versailles	Administrateur
Administrateur	KOENIG Pascal né le 11/08/1962	Insight AM	SAS	Modène	Président
		Sanso IS	SAS	Paris	Membre du conseil de surveillance, administrateur indépendant
		Schelcher Prince Gestion Luxembourg	Sarl	Luxembourg	Membre du Conseil d'administration, administrateur indépendant
		Lior Capital	SA	Monaco	Membre de l'Advisory Board
Administrateur	BOUCHET Clotilde née le 27/01/1966	Ester Finance Technologies	SA	Montrouge	Membre du Conseil de Surveillance
		Crédit Agricole Castalie	SA	Montrouge	Administrateur
		European Central Counterparty NV			Membre du Conseil d'administration et du comité d'audit Administrateur indépendant
					Présidente du Comité d'audit risk et compliance
		Administrateur indépendant	SAS	Asnières sur Seine	Membre du Conseil d'administration

B. Conventions réglementées

La SICAV Ampegest a signé deux conventions courantes : la première avec Ampegest qui assure la délégation de la gestion financière administrative et comptable et la seconde avec Caceis en qualité de dépositaire de la Sicav.

C. Modalités d'exercice de la direction générale

Conformément à l'article L225-51-1 du Code de commerce, les actionnaires sont informés que la Sicav Ampegest est dirigée par un Président Directeur général qui a été nommé par le Conseil d'Administration.

Compartment : AMPLEGEST LONG SHORT

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit :

AMPEGEST LONG SHORT Action AC (FR0013203650) **Compartiment de la SICAV AMPEGEST**

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français géré par AMPEGEST

Nom de l'initiateur : AMPEGEST

Site internet : www.ampegest.com

Contact : Appelez le 01 40 67 08 40 pour de plus amples informations sur le produit.

AMPEGEST est agréée par la France sous le numéro GP-07000044 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Autorité compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle d'AMPEGEST en ce qui concerne ce document d'informations clés

Date de production du document d'information clé : 31/12/2023

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : AMPEGEST LONG SHORT est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments. Cette SICAV a été agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 2 septembre 2016.

Durée : Ampegest Long Short, compartiment de la SICAV Ampegest, est créé pour une durée de 99 ans. La SICAV Ampegest peut décider la dissolution ou la fusion de la présente SICAV à son initiative.

Objectifs : ce Compartiment a pour objectif d'offrir une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indice synthétique composé de l'indice Bloomberg Europe 600 Net Return EUR (dividendes réinvestis) (30%) et de l'Estr capitalisé (70%) tout en intégrant des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques dans le processus de sélection et d'analyse des titres.

La stratégie d'investissement repose sur une gestion active de stock-picking qui s'appuie sur une analyse des fondamentaux des entreprises ainsi que sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (empreinte carbone, taux de rotation du personnel, indépendance du président au comité d'audit, etc.).

L'univers d'investissement initial de notre modèle GEST comprend les valeurs qui composent l'indice Bloomberg Europe 600 Net Return EUR n à l'exception des valeurs dites «interdites». L'analyse de l'univers ainsi éligible se fonde sur un outil propriétaire multi factoriel de notation extra-financier développé par nos équipes. Les équipes d'Ampegest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites comme la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés.

L'exposition nette au marché actions sera comprise entre -20% et 80% de l'actif et l'exposition moyenne sera entre 20 et 40% du Compartiment. L'exposition nette sera ajustée par une combinaison de position acheteuses et vendeuses :

- Positions acheteuses sur des valeurs considérées comme sous-évaluées en regard des critères de sélection, détenues en direct ou via des contrats d'échange ou des futures/options.

- Positions vendeuses sur des valeurs considérées comme surévaluées en regard de ces mêmes critères exclusivement via des contrats d'échange ou des futures/options.

L'exposition brute des positions à l'achat ou à la vente globalement sera constituée à minima à 70% en actions de l'Union européenne ainsi que de la Suisse, du Royaume-Uni et de la Norvège ayant une capitalisation supérieure à 600 millions d'euros. Il peut être investi en titres de créance et instruments du marché monétaire de 0 à 100% de son actif. Ces instruments sont utilisés principalement pour gérer la trésorerie excédentaire du Compartiment. La part investie en obligations sera constituée en titres Investment Grade (jusqu'à 100% de l'actif net) ou en titres High Yield ou non notés (jusqu'à maximum 20% de l'actif net) ou jugés équivalents par la société de gestion.

Ampegest mène sa propre analyse crédit et ne recourt pas mécaniquement aux notations des agences pour la sélection des obligations. Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de son actif des parts d'OPCVM/ FIA français, y compris les ETF pour gérer sa trésorerie. Le compartiment peut utiliser des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré dans la limite d'un engagement maximum de 100% de l'actif. L'exposition brute aux marchés actions pourra représenter 200% de l'actif et l'exposition nette moyenne sera comprise entre 20 et 40% de l'actif.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Investisseurs de détail visés : Ampegest Long Short, compartiment de la SICAV Ampegest, s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 3 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés d'actions et de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus de la SICAV.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Informations complémentaires : Les actionnaires de la SICAV peuvent obtenir sur simple demande écrite à l'adresse contact@ampegest.com, gratuitement, auprès de la société de gestion un exemplaire des statuts et des rapports annuels et semestriels de la SICAV, lesquels sont disponibles en français. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.ampegest.com.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les demandes de rachat reçues sont centralisées quotidiennement jusqu'à 17 heures chez le dépositaire CACEIS Bank, et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative suivante calculée sur les cours de clôture jour suivant, publiée en J+2 et sont réglées 2 jours après la date d'établissement de ladite valeur liquidative.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse, que vous conservez le produit 3 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque **3 sur 7** qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de liquidité : Le Compartiment peut être investi dans des OPCVM/FIA ou des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit, les variations de cours peuvent être importantes, ce qui peut entraîner une variation, à la hausse comme à la baisse, plus forte et plus rapide de la valeur liquidative de votre Compartiment.

Risque de contrepartie : L'utilisation par le Compartiment d'instruments financiers de gré à gré induit un risque de contrepartie qui mesure les pertes encourues par le Compartiment au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie, en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles.

Risque de change : Le compartiment peut investir dans des OPCVM/FIA ou des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro. La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans

Exemple d'investissement : 10.000 €

Scénarios :		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans <i>(période de détention recommandée)</i>
Minimum : Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	3 730€	4 160€
	Rendement annuel moyen	-62.69 %	-25.37 %
Scénario défavorable*	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 530€	8 120€
	Rendement annuel moyen	-14.71 %	-6.71 %
Scénario intermédiaire**	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 180 €	10 370€
	Rendement annuel moyen	1.80 %	1.22 %
Scénario favorable***	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 880 €	11 450 €
	Rendement annuel moyen	28.85 %	4.61 %

*Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre mars 2017 et mars 2020.

**Le scénario neutre s'est déroulé durant la période entre février 2015 et février 2018.

***Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre décembre 2012 et décembre 2015.

Que se passe-t-il si AMPLEGEST n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	555 €	1 140 €
Incidence des coûts annuels (*)	5,63 %	3,72 % (chaque année)

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,94 % avant déduction des coûts et de 1,22 % après cette déduction. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer 3,00% du montant investi / 300 EUR.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera, le cas échéant, du montant.

Composition des coûts :

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Les coûts d'entrée sont de 3% maximum.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,00% de la valeur de votre investissement par an. Ce chiffre se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière (exercice 2022).	200 EUR
Coûts de transaction	0,62% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	62 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	20 % TTC maximum de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indice composite (70% €str capitalisé +30% Bloomberg Europe 600 Net Return EUR (dividendes réinvestis), calculée selon la méthodologie de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la valeur nette des actifs conformément aux conditions décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être compensées avant qu'une nouvelle provision au titre de la commission de performance puisse être enregistrée. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts cumulés ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années. Ce chiffre se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière (en 2022 : 0,01%).	1 EUR

La commission de performance est payée même si la performance de l'action sur la période d'observation de la performance est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de la SICAV, disponible sur le site www.amplegest.com.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement minimale recommandée est de 3 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les actions de cette SICAV sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier : AMPLEGEST - 50 boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : <https://www.amplegest.com/fr-FR/funds/amplegest-long-short/shares/fr0013203650-ac>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : minimum 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations relatives à la finance durable : <https://www.amplegest.com/fr-FR/investissement-responsable>.

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit :

AMPEGEST LONG SHORT Action IC (FR0013203668) **Compartment de la SICAV AMPEGEST**

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français géré par AMPEGEST

Nom de l'initiateur : AMPEGEST

Site internet : www.ampegest.com

Contact : Appelez le 01 40 67 08 40 pour de plus amples informations sur le produit.

AMPEGEST est agréée par la France sous le numéro GP-07000044 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Autorité compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle d'AMPEGEST en ce qui concerne ce document d'informations clés

Date de production du document d'information clé : 31/12/2023

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : AMPEGEST LONG SHORT est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments. Cette SICAV a été agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 2 septembre 2016.

Durée : Ampegest Long Short, compartiment de la SICAV Ampegest, est créé pour une durée de 99 ans. La SICAV Ampegest peut décider la dissolution ou la fusion de la présente SICAV à son initiative.

Objectifs : ce Compartiment a pour objectif d'offrir une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indice synthétique composé de l'indice Bloomberg Europe 600 Net Return EUR (dividendes réinvestis) (30%) et de l'Estr capitalisé (70%) tout en intégrant des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques dans le processus de sélection et d'analyse des titres.

La stratégie d'investissement repose sur une gestion active de stock-picking qui s'appuie sur une analyse des fondamentaux des entreprises ainsi que sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (empreinte carbone, taux de rotation du personnel, indépendance du président au comité d'audit, etc.).

L'univers d'investissement initial de notre modèle GEST comprend les valeurs qui composent l'indice Bloomberg Europe 600 Net Return EUR à l'exception des valeurs dites «interdites». L'analyse de l'univers ainsi éligible se fonde sur un outil propriétaire multi factoriel de notation extra-financier développé par nos équipes. Les équipes d'Ampegest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites comme la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés.

L'exposition nette au marché actions sera comprise entre -20% et 80% de l'actif et l'exposition moyenne sera entre 20 et 40% du Compartiment. L'exposition nette sera ajustée par une combinaison de position acheteuses et vendeuses :

- Positions acheteuses sur des valeurs considérées comme sous-évaluées en regard des critères de sélection, détenues en direct ou via des contrats d'échange ou des futures/options.

- Positions vendeuses sur des valeurs considérées comme surévaluées en regard de ces mêmes critères exclusivement via des contrats d'échange ou des futures/options.

L'exposition brute des positions à l'achat ou à la vente globalement sera constituée à minima à 70% en actions de l'Union européenne ainsi que de la Suisse, du Royaume-Uni et de la Norvège ayant une capitalisation supérieure à 600 millions d'euros. Il peut être investi en titres de créance et instruments du marché monétaire de 0 à 100% de son actif. Ces instruments sont utilisés principalement pour gérer la trésorerie excédentaire du Compartiment. La part investie en obligations sera constituée en titres Investment Grade (jusqu'à 100% de l'actif net) ou en titres High Yield ou non notés (jusqu'à maximum 20% de l'actif net) ou jugés équivalents par la société de gestion.

Ampegest mène sa propre analyse crédit et ne recourt pas mécaniquement aux notations des agences pour la sélection des obligations. Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de son actif des parts d'OPCVM/ FIA français, y compris les ETF pour gérer sa trésorerie. Le compartiment peut utiliser des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré dans la limite d'un engagement maximum de 100% de l'actif. L'exposition brute aux marchés actions pourra représenter 200% de l'actif et l'exposition nette moyenne sera comprise entre 20 et 40% de l'actif.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Investisseurs de détail visés : Ampegest Long Short, compartiment de la SICAV Ampegest, s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 3 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés d'actions et de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit

Dépositaire : CACEIS Bank.

Informations complémentaires : Les actionnaires de la SICAV peuvent obtenir sur simple demande écrite à l'adresse contact@ampegest.com, gratuitement, auprès de la société de gestion un exemplaire des statuts et des rapports annuels et semestriels de la SICAV, lesquels sont disponibles en français. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.ampegest.com.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les demandes de rachat reçues sont centralisées quotidiennement jusqu'à 17 heures chez le dépositaire CACEIS Bank, et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative suivante calculée sur les cours de clôture jour suivant, publiée en J+2 et sont réglées 2 jours après la date d'établissement de ladite valeur liquidative.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse, que vous conservez le produit 3 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque **3 sur 7** qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de liquidité : Le Compartiment peut être investi dans des OPCVM/FIA ou des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit, les variations de cours peuvent être importantes, ce qui peut entraîner une variation, à la hausse comme à la baisse, plus forte et plus rapide de la valeur liquidative de votre Compartiment.

Risque de contrepartie : L'utilisation par le Compartiment d'instruments financiers de gré à gré induit un risque de contrepartie qui mesure les pertes encourues par le Compartiment au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie, en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles.

Risque de change : Le compartiment peut investir dans des OPCVM/FIA ou des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro. La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans

Exemple d'investissement : 10.000 €

Scénarios :		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans <i>(période de détention recommandée)</i>
Minimum : Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	3 730€	4 170€
	Rendement annuel moyen	-62.66 %	-25.30 %
Scénario défavorable*	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 580€	8 230€
	Rendement annuel moyen	-14.16 %	-6.27 %
Scénario intermédiaire**	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 230 €	10 510 €
	Rendement annuel moyen	2.33 %	1.68 %
Scénario favorable***	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 950 €	11 540 €
	Rendement annuel moyen	29.45 %	4.90 %

*Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre mars 2017 et mars 2020.

**Le scénario neutre s'est déroulé durant la période entre février 2015 et février 2018.

***Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre décembre 2012 et décembre 2015.

Que se passe-t-il si AMPLEGEST n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	506 €	983 €
Incidence des coûts annuels (*)	5,12 %	3,22 % (chaque année)

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,90% avant déduction des coûts et de 1,68 % après cette déduction. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer 3,00% du montant investi / 300 EUR. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera, le cas échéant, du montant.

Composition des coûts :

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Les coûts d'entrée sont de 3% maximum.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,50% de la valeur de votre investissement par an. Ce chiffre se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière (exercice 2022).	150 EUR
Coûts de transaction	0,62% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	62 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	20 % TTC maximum de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indice composite (70% €str capitalisé +30% Bloomberg Europe 600 Net Return EUR (dividendes réinvestis), calculée selon la méthodologie de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la valeur nette des actifs conformément aux conditions décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être compensées avant qu'une nouvelle provision au titre de la commission de performance puisse être enregistrée. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts cumulés ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années. Ce chiffre se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière (en 2022 : 0,00%).	0 EUR

La commission de performance est payée même si la performance de l'action sur la période d'observation de la performance est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de la SICAV, disponible sur le site. www.amplegest.com.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement minimale recommandée est de 3 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les actions de cette SICAV sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier : AMPLEGEST – 50 boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : <https://www.amplegest.com/fr-FR/funds/amplegest-long-short/shares/fr0013203668-ic>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : minimum 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations relatives à la finance durable : <https://www.amplegest.com/fr-FR/investissement-responsable>.

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit :

AMPLEGEST LONG SHORT Action LC (FR0013203684) Compartiment de la SICAV AMPLEGEST

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français géré par AMPLEGEST

Nom de l'initiateur : AMPLEGEST

Site internet : www.amplegest.com

Contact : Appelez le 01 40 67 08 40 pour de plus amples informations sur le produit.

AMPLEGEST est agréée par la France sous le numéro GP-07000044 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Autorité compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle d'AMPLEGEST en ce qui concerne ce document d'informations clés

Date de production du document d'information clé : 31/12/2023

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : AMPLEGEST LONG SHORT est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments. Cette SICAV a été agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 2 septembre 2016.

Durée : Amplegest Long Short, compartiment de la SICAV Amplegest, est créé pour une durée de 99 ans. La SICAV Amplegest peut décider la dissolution ou la fusion de la présente SICAV à son initiative.

Objectifs : ce Compartiment a pour objectif d'offrir une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indice synthétique composé de l'indice Bloomberg Europe 600 Net Return EUR (dividendes réinvestis) (30%) et de l'Estr capitalisé (70%) tout en intégrant des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques dans le processus de sélection et d'analyse des titres.

La stratégie d'investissement repose sur une gestion active de stock-picking qui s'appuie sur une analyse des fondamentaux des entreprises ainsi que sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (empreinte carbone, taux de rotation du personnel, indépendance du président au comité d'audit, etc.).

L'univers d'investissement initial de notre modèle GEST comprend les valeurs qui composent l'indice Bloomberg Europe 600 Net Return EUR à l'exception des valeurs dites «interdites». L'analyse de l'univers ainsi éligible se fonde sur un outil propriétaire multi factoriel de notation extra-financier développé par nos équipes. Les équipes d'Amplegest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites comme la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés.

L'exposition nette au marché actions sera comprise entre -20% et 80% de l'actif et l'exposition moyenne sera entre 20 et 40% du Compartiment. L'exposition nette sera ajustée par une combinaison de position acheteuses et vendeuses :

- Positions acheteuses sur des valeurs considérées comme sous-évaluées en regard des critères de sélection, détenues en direct ou via des contrats d'échange ou des futures/options.

- Positions vendeuses sur des valeurs considérées comme surévaluées en regard de ces mêmes critères exclusivement via des contrats d'échange ou des futures/options.

L'exposition brute des positions à l'achat ou à la vente globalement sera constituée à minima à 70% en actions de l'Union européenne ainsi que de la Suisse, du Royaume-Uni et de la Norvège ayant une capitalisation supérieure à 600 millions d'euros. Il peut être investi en titres de créance et instruments du marché monétaire de 0 à 100% de son actif. Ces instruments sont utilisés principalement pour gérer la trésorerie excédentaire du Compartiment. La part investie en obligations sera constituée en titres Investment Grade (jusqu'à 100% de l'actif net) ou en titres High Yield ou non notés (jusqu'à maximum 20% de l'actif net) ou jugés équivalents par la société de gestion.

Amplegest mène sa propre analyse crédit et ne recourt pas mécaniquement aux notations des agences pour la sélection des obligations. Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de son actif des parts d'OPCVM/ FIA français, y compris les ETF pour gérer sa trésorerie. Le compartiment peut utiliser des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré dans la limite d'un engagement maximum de 100% de l'actif. L'exposition brute aux marchés actions pourra représenter 200% de l'actif et l'exposition nette moyenne sera comprise entre 20 et 40% de l'actif.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Investisseurs de détail visés : Amplegest Long Short, compartiment de la SICAV Amplegest, s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 3 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés d'actions et de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus de la SICAV.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Informations complémentaires : Les actionnaires de la SICAV peuvent obtenir sur simple demande écrite à l'adresse contact@amplegest.com, gratuitement, auprès de la société de gestion un exemplaire des statuts et des rapports annuels et semestriels de la SICAV, lesquels sont disponibles en français. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les demandes de rachat reçues sont centralisées quotidiennement jusqu'à 17 heures chez le dépositaire CACEIS Bank, et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative suivante calculée sur les cours de clôture jour suivant, publiée en J+2 et sont réglées 2 jours après la date d'établissement de ladite valeur liquidative.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse, que vous conservez le produit 3 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque **3 sur 7** qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de liquidité : Le Compartiment peut être investi dans des OPCVM/FIA ou des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit, les variations de cours peuvent être importantes, ce qui peut entraîner une variation, à la hausse comme à la baisse, plus forte et plus rapide de la valeur liquidative de votre Compartiment.

Risque de contrepartie : L'utilisation par le Compartiment d'instruments financiers de gré à gré induit un risque de contrepartie qui mesure les pertes encourues par le Compartiment au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie, en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles.

Risque de change : Le compartiment peut investir dans des OPCVM/FIA ou des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro. La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans

Exemple d'investissement : 10.000 €

Scénarios :		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans <i>(période de détention recommandée)</i>
Minimum : Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement			
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	3 730€	4 160€
	Rendement annuel moyen	-62.69 %	-25.37 %
Scénario défavorable*	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 530€	8 120€
	Rendement annuel moyen	-14.71 %	-6.71 %
Scénario intermédiaire**	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 180 €	10 370 €
	Rendement annuel moyen	1.80 %	1.22 %
Scénario favorable***	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 880 €	11 450 €
	Rendement annuel moyen	28.85 %	4.61 %

*Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre mars 2017 et mars 2020.

**Le scénario neutre s'est déroulé durant la période entre février 2015 et février 2018.

***Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre décembre 2012 et décembre 2015.

Que se passe-t-il si AMPLEGEST n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	163 €	515 €
Incidence des coûts annuels (*)	1.63 %	1.65 % (chaque année)

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2.87 % avant déduction des coûts et de 1,22 % après cette déduction. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer 0,00% du montant investi / 0 EUR. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera, le cas échéant, du montant.

Composition des coûts :

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.01% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation.	101 EUR
Coûts de transaction	0,62% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	62 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	20 % TTC maximum de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indice composite (70% €str capitalisé +30% Bloomberg Europe 600 Net Return EUR (dividendes réinvestis), calculée selon la méthodologie de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la valeur nette des actifs conformément aux conditions décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être compensées avant qu'une nouvelle provision au titre de la commission de performance puisse être enregistrée. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts cumulés ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière (estimation : 0,00%).	0 EUR

La commission de performance est payée même si la performance de l'action sur la période d'observation de la performance est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de la SICAV, disponible sur le site www.amplegest.com.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement minimale recommandée est de 3 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les actions de cette SICAV sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier : AMPLEGEST – 50 boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes

Pour obtenir toutes informations relatives aux performances passées, veuillez adresser votre demande à l'adresse contact@amplegest.com.

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : minimum 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

Informations relatives à la finance durable : <https://www.amplegest.com/fr-FR/investissement-responsable>.

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit :

AMPEGEST LONG SHORT Action SC (FR0013203676) Compartiment de la SICAV AMPEGEST

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français géré par AMPEGEST

Nom de l'initiateur : AMPEGEST

Site internet : www.ampeggest.com

Contact : Appelez le 01 40 67 08 40 pour de plus amples informations sur le produit.

AMPEGEST est agréée par la France sous le numéro GP-07000044 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Autorité compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle d'AMPEGEST en ce qui concerne ce document d'informations clés

Date de production du document d'information clé : 31/12/2023

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : AMPEGEST LONG SHORT est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments. Cette SICAV a été agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 2 septembre 2016.

Durée : Ampeggest Long Short, compartiment de la SICAV Ampeggest, est créé pour une durée de 99 ans. La SICAV Ampeggest peut décider la dissolution ou la fusion de la présente SICAV à son initiative.

Objectifs : ce Compartiment a pour objectif d'offrir une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indice synthétique composé de l'indice Bloomberg Europe 600 Net Return EUR (dividendes réinvestis) (30%) et de l'Estr capitalisé (70%) tout en intégrant des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques dans le processus de sélection et d'analyse des titres.

La stratégie d'investissement repose sur une gestion active de stock-picking qui s'appuie sur une analyse des fondamentaux des entreprises ainsi que sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (empreinte carbone, taux de rotation du personnel, indépendance du président au comité d'audit, etc.).

L'univers d'investissement initial de notre modèle GEST comprend les valeurs qui composent l'indice Bloomberg Europe 600 Net Return EUR à l'exception des valeurs dites «interdites». L'analyse de l'univers ainsi éligible se fonde sur un outil propriétaire multi factoriel de notation extra-financier développé par nos équipes. Les équipes d'Ampeggest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites comme la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés.

L'exposition nette au marché actions sera comprise entre -20% et 80% de l'actif et l'exposition moyenne sera entre 20 et 40% du Compartiment. L'exposition nette sera ajustée par une combinaison de position acheteuses et vendeuses :

- Positions acheteuses sur des valeurs considérées comme sous-évaluées en regard des critères de sélection, détenues en direct ou via des contrats d'échange ou des futures/options.

- Positions vendeuses sur des valeurs considérées comme surévaluées en regard de ces mêmes critères exclusivement via des contrats d'échange ou des futures/options.

L'exposition brute des positions à l'achat ou à la vente globalement sera constituée à minima à 70% en actions de l'Union européenne ainsi que de la Suisse, du Royaume-Uni et de la Norvège ayant une capitalisation supérieure à 600 millions d'euros. Il peut être investi en titres de créance et instruments du marché monétaire de 0 à 100% de son actif. Ces instruments sont utilisés principalement pour gérer la trésorerie excédentaire du Compartiment. La part investie en obligations sera constituée en titres Investment Grade (jusqu'à 100% de l'actif net) ou en titres High Yield ou non notés (jusqu'à maximum 20% de l'actif net) ou jugés équivalents par la société de gestion.

Ampeggest mène sa propre analyse crédit et ne recourt pas mécaniquement aux notations des agences pour la sélection des obligations. Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de son actif des parts d'OPCVM/ FIA français, y compris les ETF pour gérer sa trésorerie. Le compartiment peut utiliser des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré dans la limite d'un engagement maximum de 100% de l'actif. L'exposition brute aux marchés actions pourra représenter 200% de l'actif et l'exposition nette moyenne sera comprise entre 20 et 40% de l'actif.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Investisseurs de détail visés : Ampeggest Long Short, compartiment de la SICAV Ampeggest, s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 3 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés d'actions et de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus de la SICAV.

Assurance : Non-applicable.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Informations complémentaires : Les actionnaires de la SICAV peuvent obtenir sur simple demande écrite à l'adresse contact@ampeggest.com, gratuitement, auprès de la société de gestion un exemplaire des statuts et des rapports annuels et semestriels de la SICAV, lesquels sont disponibles en français. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.ampeggest.com.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les demandes de rachat reçues sont centralisées quotidiennement jusqu'à 17 heures chez le dépositaire CACEIS Bank, et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative suivante calculée sur les cours de clôture jour suivant, publiée en J+2 et sont réglées 2 jours après la date d'établissement de ladite valeur liquidative.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse, que vous conservez le produit 3 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque **3 sur 7** qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de liquidité : Le Compartiment peut être investi dans des OPCVM/FIA ou des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit, les variations de cours peuvent être importantes, ce qui peut entraîner une variation, à la hausse comme à la baisse, plus forte et plus rapide de la valeur liquidative de votre Compartiment.

Risque de contrepartie : L'utilisation par le Compartiment d'instruments financiers de gré à gré induit un risque de contrepartie qui mesure les pertes encourues par le Compartiment au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie, en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles.

Risque de change : Le compartiment peut investir dans des OPCVM/FIA ou des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro. La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans

Exemple d'investissement : 10.000 €

Scénarios :		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans <i>(période de détention recommandée)</i>
Minimum : Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	3 730€	4 160€
	Rendement annuel moyen	-62.67 %	-25.36 %
Scénario défavorable*	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 600€	8 390€
	Rendement annuel moyen	-13.96 %	-5.68 %
Scénario intermédiaire**	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 240 €	10 740 €
	Rendement annuel moyen	2.45 %	2.41 %
Scénario favorable***	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 050 €	11 720 €
	Rendement annuel moyen	30.53 %	5.44 %

*Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre mars 2017 et mars 2020.

**Le scénario neutre s'est déroulé durant la période entre novembre 2013 et novembre 2016.

***Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre décembre 2018 et décembre 2021.

Que se passe-t-il si AMPEGEST n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	162 €	530 €
Incidence des coûts annuels (*)	1.62 %	1.66 % (chaque année)

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4.07 % avant déduction des coûts et de 2,41 % après cette déduction. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer 0,00% du montant investi / 0 EUR. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera, le cas échéant, du montant.

Composition des coûts :

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.00% de la valeur de votre investissement par an. Ce chiffre se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière (exercice 2022).	100 EUR
Coûts de transaction	0,62% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	62 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de la SICAV, disponible sur le site. www.amplegest.com.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement minimale recommandée est de 3 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les actions de cette SICAV sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier : AMPLEGEST – 50 boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes

Pour obtenir toutes informations relatives aux performances passées, veuillez adresser votre demande à l'adresse contact@amplegest.com.

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : minimum 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

Informations relatives à la finance durable : <https://www.amplegest.com/fr-FR/investissement-responsable>.

4. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

1) Réglementation Priips

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le DICI d'Amplegest Long Short a été remplacé par le DIC, nouveau document en vigueur respectant la réglementation Priips.

2) Changement d'indicateur de référence

Avant le 02/05/2023	A partir du 02/05/2023
30% Indice STOXX Europe 600 Net Return (dividendes réinvestis) + 70% €str capitalisé	30% Bloomberg Europe 600 Net Return EUR (dividendes réinvestis) + 70% €str capitalisé

Changements de l'exercice à venir

1) Mécanisme de liquidité : mise en place des Gates

Le Conseil d'Administration de la Sicav a décidé de suivre les recommandations AMF et de mettre en place un mécanisme de Gates pour le compartiment de la Sicav Amplegest, Amplegest Long Short. Le mécanisme de Gates est un mécanisme de plafonnement des rachats, cela permet d'étaler les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective. Le mécanisme, le descriptif et le seuil sont précisés dans le prospectus du fonds.

Préambule :

L'objectif d'Amplegest Long Short, compartiment de la SICAV Amplegest, est :

- D'offrir une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indice synthétique composé de l'indice Bloomberg Europe 600 Net Return EUR (dividendes réinvestis) (30%) et de l'€str capitalisé (70%) sur la durée de placement recommandée (minimum 3 ans),
- Tout en intégrant des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques dans le processus de sélection et d'analyse des titres.

Le compartiment est classifié catégorie « Article 8 » au sens du Règlement « SFDR » car il promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Performance financière de l'OPC

A. Revue des marchés

Après une année 2022 marquée par une forte baisse des marchés Actions (-20% pour le MSCI World), le consensus faisait preuve d'une grande prudence début 2023, la crainte principale étant que le relèvement agressif des taux d'intérêt par les banques centrales ne débouche sur une récession marquée.

Le relèvement attendu a bien eu lieu, mais contre toute attente, 2023 a été marquée par d'excellentes performances des marchés boursiers mondiaux, les principaux indices s'approchant même de leurs niveaux historiques records, en dépit d'une retentissante faillite bancaire aux Etats-Unis (SVB) ainsi que de la chute du Crédit Suisse (sauvé par UBS). Ces performances remarquables (S&P 500 +24.7%, Nikkei +28.2%, Stoxx 600 +12.7%) s'expliquent largement par la bonne tenue des profits des entreprises, la poursuite des programmes de rachat d'actions (particulièrement aux USA) ainsi que par une anticipation de desserrement très rapide des politiques monétaires dès la première partie de l'année 2024.

Ces anticipations, soutenues par une décélération continue du taux d'inflation (9.2% en décembre 2022 et 2.9% en décembre 2023 en zone euro) ainsi que par les déclarations des banquiers centraux en fin d'année ont permis un des plus forts rebonds jamais observés sur les marchés actions au cours des mois de novembre et décembre.

B. Principales opérations et mouvements de l'exercice

Exposition brute, exposition nette et volatilité

Au cours de l'année 2023, l'exposition brute d'Amplegest Long short s'est élevé en moyenne à 156% (vs 113% en 2022) et l'exposition nette moyenne à 30.3% (vs 42.7% en 2022), en ligne avec notre objectif d'exposition nette comprise entre 20 et 40% sur un cycle boursier.

Performance du fonds et opérations

Dans un marché en hausse de 15.8% (indice Bloomberg Europe 600 Net return (dividendes réinvestis), Amplegest Long Short a progressé de 4.58% (action AC), l'action IC affichant quant à elle une hausse de 5.1%. Sur l'ensemble de l'année, Amplegest Long Short (action AC) affiche une sous-performance de 2.4% contre son Benchmark (30% indice Bloomberg Europe 600 +70% Estron capitalisé).

Les principales contributions positives de l'année :

Parmi les positions longues, Banco Santander, Forvia, Enel, Safran Stellantis, Scor, RyanAir, Stmicroelectronics et Bouygues ont apporté les contributions les plus significatives. Parmi les positions vendeuses à découvert, Nibe, Adyen, Experian, Knorr Bremse, DSM Firmenich et Ashtead ont contribué positivement à la performance, leur cours baissant en valeur absolue durant la période de détention et ce, dans un marché haussier.

Les principales contributions négatives de l'année :

Parmi les positions longues, Worldline, ALD, Leroy, Avolta et Nexi ont été d'importants détracteurs de performance. Au sein des positions vendeuses à découvert, Sage, Aixtron et Commerzbank ont surperformé l'indice du marché actions sur la période de détention.

- Investissements en OPC gérés par Amplegest : néant
- Investissements en OPC gérés par Octo AM (filiale du groupe Amplegest) :

C. Variation de l'actif

Au cours de l'année 2023, le nombre d'actions du fonds est passé :

- pour l'action AC de 278 768.3161 à 121 606.8891 actions, pour un montant de souscriptions de 1 296 413.15 EUR et de rachats pour 18 355 789.80 EUR
- pour l'action IC de 92 695.6367 à 82 614.2000 actions, pour un montant de souscriptions de 695 453.00 EUR et de rachats pour 1 826 127.18 EUR.
- pour l'action SC de 6 173.0000 à 6 139.0000 actions, pour un montant de souscriptions de 0.00 EUR et de rachats pour 3 955.94 EUR.

Les VL sont passées sur la période :

- de 104.53 EUR à 109.32 EUR soit une hausse de 4.58% pour l'action AC
- de 108.74 EUR à 114.30 EUR soit une hausse de 5.11% pour l'action IC
- de 111.09 EUR à 117.35 EUR soit une hausse de 5.64% pour l'action SC

La variation de l'indice de référence pour la période est de +7.01%.

L'encours est passé de 39 906 144.80 EUR à 23 458 749.13 EUR.

D. Perspectives de l'exercice à venir

En début d'année dernière, la très grande majorité des économistes prévoyait une récession américaine, avec une remontée substantielle du taux de chômage et une chute du rythme de croissance nominale en moyenne annuelle, du fait du durcissement brutal de la politique monétaire de la Fed. Finalement, les excès de liquidité des ménages et des entreprises, hérités du Covid, conjugués à une politique budgétaire expansionniste, ont contrecarré les effets des hausses de taux et permis à la croissance américaine d'atteindre 2.4%, soit un rythme supérieur à son potentiel.

Au tournant de l'année, trois dynamiques dominant aux Etats-Unis : un hard landing d'inflation, un soft landing de croissance et un no landing sur le marché du travail. Ce triptyque a permis à la Fed de s'engager vers des baisses de taux et a fait prévaloir un scénario de goldilocks lors des deux derniers mois. Le pivot de la Fed étant désormais intégré, il devient essentiel de voir comment les dynamiques relatives de croissance et d'inflation vont permettre qu'il s'opère en termes d'ampleur et de timing.

Le reflux de l'inflation devrait se poursuivre aux Etats-Unis lors du premier semestre de cette année, grâce aux biens durables et surtout grâce à l'immobilier. En revanche, la dynamique des prix dans le secteur des services peut difficilement se normaliser sans décongestion du marché du travail. Cela nécessite que fassent défaut nombre d'entreprises dont la survie tient principalement aux aides octroyées durant la crise due au Covid. Comme le suggère l'inflexion du discours de J. Powell alors que le taux de chômage reste largement sous le NAIRU (estimé à 4,4% par le CBO), la Fed ne semble pas disposée à prendre le risque de laisser les conditions d'emploi se dégrader trop fortement en année électorale. Elle devrait se contenter d'observer l'amorce d'une remontée du taux de chômage avant d'engager son cycle de baisses de taux (afin de prévenir simplement la formation de boucles prix-salaires trop rapide en cas de nouveau choc de prix exogène). Sur la trajectoire de remontée des taux nous estimons qu'elle devrait débiter au cours du second semestre (le consensus tablant plutôt dès le premier semestre).

La liquidité obligataire devient alors le principal défi pour les marchés financiers : le financement des déficits publics abyssaux, l'arrivée à maturité de nombreux titres émis pendant la crise du Covid et les politiques de quantitative tightening des principales banques centrales vont porter les émissions obligataires nettes proche de montants records en 2024. Après le rallye de fin d'année, les primes de risque paraissent bien resserrées face à cet afflux de papiers d'autant que les taux de défaut s'inscrivent sur une trajectoire haussière. Il devrait en résulter une décompression du marché du crédit. Les tensions dans la sphère fixed income américaine pourraient se trouver exacerbées si le programme du prochain locataire de la maison blanche ne permet pas d'envisager une consolidation budgétaire ou s'il insinue un possible regain d'inflation, par exemple via l'instauration de nouvelles mesures protectionnistes.

L'Europe n'est absolument pas immune du risque de regain de tensions obligataires, bien au contraire. Ainsi, même si les entreprises européennes se sont globalement moins endettées que leurs concurrentes américaines lors de la dernière décennie, le marché du HY européen s'est énormément développé et devra absorber une hausse des émissions nettes de plus de 40% en 2024 vs 2023. Par ailleurs, le marché anticipe une diminution des taux directeurs

de la BCE de près de 150pb, qui nous paraît exagérée. Le profil d'inflation européen est défavorable sur la première partie d'année, du fait des effets de base positifs. L'indicateur de croissance des salaires négociés de la BCE ne montre pas encore d'inflexion. Selon nous, ces facteurs conduiront la BCE à attendre au moins le second semestre pour entamer un cycle accommodant, malgré la situation de stagnation qui sévit dans la zone euro depuis le T3 2023. Cet écart pourrait amener les taux longs à se retendre et les courbes de taux à se pentifier.

Malgré ce handicap dans l'ampleur et le timing de la baisse des taux, l'Europe offre des opportunités d'investissement attractives, liées à son potentiel de rattrapage. Le pivot de la BCE devrait favoriser l'amélioration d'une conjoncture bien plus dégradée qu'aux Etats-Unis. Cette conjoncture plus favorable est de très bon augure pour la reprise d'un cycle de M&A en berne depuis deux ans, doublement impacté par les craintes liées au durcissement des conditions monétaires et leur impact sur la croissance. La forte hausse des marchés actions en 2023 offre des munitions aux acquéreurs, tandis que les tensions potentielles sur les marchés obligataires peuvent conduire les cibles à rechercher des deals.

En 2023, la Chine a énormément déçu. Les investisseurs internationaux sont devenus extrêmement sceptiques sur sa capacité à gérer les surcapacités accumulées et la crise immobilière. Malgré tout, grâce à la réouverture et à la croissance mondiale résiliente, la croissance chinoise est restée proche de son potentiel l'année dernière. La Chine n'était pas dans l'urgence d'agir et pouvait même avoir intérêt à temporiser pour voir les prix à l'importation se normaliser. En revanche, les facteurs favorables de 2023 vont se dissiper en 2024 et appeler davantage de relance budgétaire. Dans le cas contraire, l'output gap va se creuser et amplifier les pressions déflationnistes domestiques, qui peuvent rendre à terme le processus de deleveraging extrêmement douloureux et aboutir à une situation de dépression économique. La Chine arrive clairement à la croisée des chemins.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OCTO CREDIT COURT TERME-A	796 199,25	3 815 621,65
SCOR SE	989 608,77	1 243 406,94
WORLDLINE SA	506 363,44	1 452 185,52
BANCO SANTANDER S.A.	20 100,37	1 599 250,61
STELLANTIS NV		1 436 817,19
FAURECIA EX BERTRAND FAURE		1 378 671,29
STMICROELECTRONICS NV	333 819,34	960 202,23
SOCIETE GENERALE SA	701 989,07	476 836,58
ANTIN INFRASTRUCTURE PARTNER	1 095 452,80	
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.		1 066 782,28

6. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
 - o Prêts de titres :
 - o Emprunt de titres :
 - o Prises en pensions :
 - o Mises en pensions :
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 17 505 333,72
 - o Change à terme :
 - o Future : 8 573 510,00
 - o Options :
 - o Swap : 8 931 823,72

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	Morgan Stanley

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

POLITIQUE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Au cours de l'exercice 2023, Amplegest a respecté les principaux critères qu'elle a définis dans sa politique de sélection des intermédiaires. La liste des brokers tient compte des différents instruments sur lesquels la société intervient. En particulier Amplegest a retenu le coût total de la transaction, la fiabilité et la sécurité du processus d'exécution, y compris les opérations post-marché de règlement/livraison des titres, ainsi que la qualité du reporting sur l'exécution (qualité des informations fournies dans les confirmations d'exécution) comme éléments de sélection.

Amplegest a également signé des conventions de recherche avec des brokers qui ont été sélectionnés en respect de critères définis :

Procédure de choix des intermédiaires pour l'exécution des ordres :

Le choix des intermédiaires est réalisé sur la base des critères suivants (critères qui peuvent évoluer) :

- Caractéristiques des instruments financiers et des marchés d'exécution,
- Qualité de l'exécution,
- Coût de l'intermédiation,
- Qualité de la gestion administrative post-marché,
- Accès à des blocs de titres,
- Notoriété et solidité de l'intermédiaire.

Procédure de sélection des entités qui fournissent des aides à la sélection d'investissements :

Le choix des intermédiaires est réalisé, notamment) sur la base des critères suivants (critères qui peuvent évoluer) :

- Univers d'analyse (études macro-économiques, études sectorielles qui répondent aux besoins de la gestion),
- Qualité du service de recherche et des conseils : accès aux modèles, génération d'idées et site internet, pertinence des recommandations,
- Mise en la relation avec les émetteurs (critère le plus important),
- Génération d'idées,
- Accès aux modèles,
- Accès aux analystes et à leurs avis,
- Accès à un site internet dédié.

Le budget global de recherche alloué au titre de l'année 2023 pour l'ensemble des OPC gérés s'élève à 810 000 euros. Les gérants de l'OPC ont recours aux analyses macro-économiques et aux analyses portant sur les sociétés émettrices émises par les brokers. Ils s'appuient également sur une équipe de 4 analystes financiers propre à Amplegest qui a défini ses propres critères de sélection des valeurs en portefeuille.

La clé répartition constatée pour l'exercice 2023 entre les frais d'exécution d'ordres et les frais correspondant aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :

Les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement ont représenté 50% du total des frais d'intermédiation.

Les frais d'exécution d'ordres ont représenté 50% des frais d'intermédiation.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable à l'adresse internet suivante : www.amplegest.com

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le risque global de l'OPC sur les contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL (ARTICLE 8 SFDR)

Notre démarche d'investisseur responsable s'inscrit dans une volonté de financement de l'économie réelle de manière durable tout en incitant les entreprises à de meilleures pratiques.

Au-delà de l'analyse quantitative, notre analyse ESG accorde une grande importance au dialogue avec les entreprises, chacune des entreprises dans lesquelles nous sommes investis faisant régulièrement l'objet d'entretiens dédiés.

A. Engagement actionnarial au cours de l'exercice

Depuis le 1er janvier 2020, les équipes de gestion Actions d'Amplegest se sont engagées à exercer leurs droits de vote sur l'ensemble des titres détenus dans les OPC dont elles assurent la gestion et pour lesquels elles détiennent les droits de vote, ou pour lesquels ceux-ci leurs ont été délégués.

En complément, notre engagement actionnarial se manifeste par l'envoi de lettres d'engagement personnalisées aux entreprises investissables et pour lesquelles des efforts dans le domaine ESG sont attendus.

B. Exercice des droits de vote au cours de l'exercice

1) Recours à des services rendus par des conseillers en vote

Afin de conduire au mieux sa politique de vote, Amplegest fait appel aux services de Proxinvest depuis 2019. Proxinvest est une société française de conseil aux investisseurs, spécialisée en matière de politique de vote et d'engagement. Depuis le 1er décembre 2022, Proxinvest est une filiale du groupe américain Glass Lewis, principal fournisseur de solutions indépendantes de gouvernance au niveau mondial. En 2022, Proxinvest a passé au crible les résolutions de 724 sociétés cotées françaises (soit 14 885 résolutions analysées – source Proxinvest).

Amplegest a défini avec Proxinvest une politique de vote cohérente avec les critères ESG et les valeurs de la société Amplegest. Proxinvest instruit et analyse les résolutions présentées par les entreprises cotées détenues par les différents OPC Amplegest. Puis, il envoie un rapport avec les recommandations de vote en fonction des critères définis conjointement afin qu'Amplegest puisse l'analyser. À l'issue de cette analyse, Amplegest confirme ou infirme la recommandation de Proxinvest et le Middle Office AM vote via le système ISS (Institutional Shareholder Services). La décision de vote appartient donc entièrement à la société Amplegest et est appliquée conformément à ses critères

2) Principes déterminants les cas dans lesquels la société de gestion exerce ses droits de vote

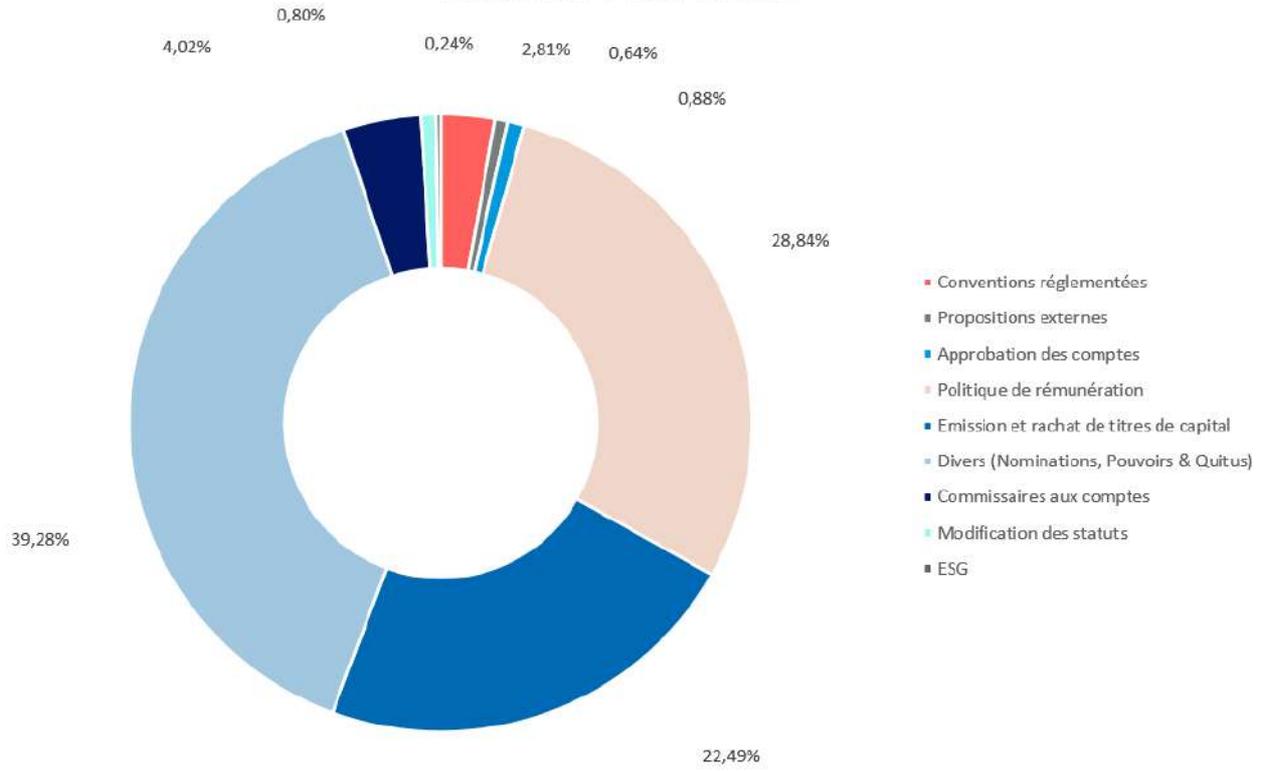
La politique de vote d'Amplegest définit que l'exercice des droits de vote s'effectue pour l'ensemble des actions des OPC actions Amplegest.

3) L'exercice du droit de vote d'Amplegest en 2023

L'intégralité de la politique de vote de la société est disponible sur : www.amplegest.com

- Amplegest a participé à 218 Assemblées Générales au cours de l'exercice 01-2023 à 12-2023, soit un taux de participation de 94% par rapport aux sociétés détenues en portefeuille sur la période.
- Amplegest a exercé ses droits de vote pour chacune de ces Assemblées Générales et n'a jamais été en conflit d'intérêts avec ces sociétés.
- Votes par correspondance (99%) et participation physique (1%)
- Pour 16 résolutions (0.3%), notre politique de vote nous a conduit à voter différemment de notre politique pré-définie Amplegest.
- Nombre de résolutions soumises au vote : 3 532
- Expression de 1 246 votes « contre » pour l'ensemble des résolutions, soit :
- Dans 35.3% des cas, nous avons voté contre.
- Dans 64.7% des cas nous avons voté pour.

Détails des votes "Contre"



La politique d'engagement actionnarial ainsi que le rapport sur l'engagement actionnarial d'Amplegest sont disponibles sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.amplegest.com

PRISE EN COMPTE DES CRITERES EXTRA-FINANCIERS (ARTICLE 8 SFDR)

A. Impact de la prise en compte des critères ESG

1) Un process de notation selon des critères définis



UN CHOIX DE PRIORITÉS...

Afin d'obtenir une **note globale** nous permettant d'**appréhender notre univers dans sa totalité** et par secteur, nous avons choisi de noter les trois composantes **E** (Environnement), **S** (social), **G** (gouvernance).



ENVIRONNEMENT

Conscients des grands enjeux environnementaux (réchauffement climatique, épuisement des ressources, dégradation des écosystèmes), nous pensons que les entreprises peuvent et doivent agir pour apporter des solutions (réduction des émissions de CO₂, impact sur l'environnement).

Il nous appartient :

- > D'essayer de **prendre en compte l'empreinte écologique des sociétés**
- > **D'intégrer ces risques avérés ou potentiels** dans nos analyses
- > D'instaurer un **dialogue avec les managements** pour comprendre comment parvenir à une amélioration dans la durée



SOCIAL

Nos valeurs et notre expérience nous ont amené à concentrer nos efforts sur la question de **l'attention portée par les entreprises à leurs salariés** :

- > Nous tenons au **respect des salariés** qui sont les **premiers créateurs de richesses des entreprises**
- > Nous savons qu'**aligner expérience collaborateurs et expérience clients** sur la promesse de l'entreprise est un **gage de performance**
- > Nous **intégrons dans notre analyse** cette même réflexion pour **les sociétés sur lesquelles nous sommes investis**



GOUVERNANCE

Nous attachons du prix à la **qualité de la gouvernance des entreprises émettrices**, plus particulièrement à la **transparence sur leurs pratiques de gouvernance**, clé d'un fonctionnement responsable :

- > Nous pensons que cela incite voire contraint les entreprises à l'application de bonnes pratiques
- > Nous pensons qu'elle est une condition nécessaire de l'instauration de relations de confiance

→ www.amplegest.com



... QUI NOUS RESSEMBLE

Note Environnement

30 %

- Émissions de carbone (1 critère)
- Autres impacts environnementaux directs (4 critères)
- Autres impacts environnementaux indirects (4 critères)

Note Social

40 %

- Attention portée aux salariés (8 critères)
- Sécurité et Santé (4 critères)
- Traitement des fournisseurs (5 critères)



Note Gouvernance

30 %

- Rémunération (2 critères)
- Indépendance des administrateurs (3 critères)
- Droit des actionnaires (2 critères)
- Audit (2 critères)

→ www.amplegest.com

2) Notation du portefeuille au cours de l'exercice

Amplegest Long Short intègre pleinement les critères extra financiers dans sa gestion. Au-delà de la recherche de la performance financière, son objectif consiste également à construire une poche longue mieux notée que son univers d'investissement. Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution de la note GEST moyenne pondérée (modèle propriétaire) de notre poche longue par rapport à celle de la note GEST moyenne de notre univers d'investissement au cours des douze mois de l'exercice. La note de notre poche longue a bien été supérieure à celle de notre univers d'investissement tout au long de l'exercice 2023.



B. Mesure des indicateurs de risque de durabilité et commentaires sur le niveau d'impact de durabilité du portefeuille

En vertu de la taxonomie définie par l'Union Européenne, le principe consistant à 'ne pas causer de préjudice important' s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Pour des raisons méthodologiques, les chiffres relatifs à Amplegest Long Short ne prennent en compte que les positions acheteuses du portefeuille. La prise en compte des positions vendeuses conduirait à minorer sensiblement les chiffres d'émissions présentés ci-dessous.

1) Indicateurs de risques environnementaux

Indicateur d'impact	Unité de mesure	Impact au 31 décembre de l'exercice	Taux de couverture
Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de GES de niveau 1 (tCO2e)	1 438	91%
	Emissions de GES de niveau 2 (tCO2e)	464	91%
	Emissions de GES de niveau 3 (tCO2e)	12 776	91%
	Emissions totales de GES (tCO2e)	14 678	91%
	Empreinte carbone (tCO2e)	681	91%
	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2e/M€CA)	1 016	91%
	Exposition aux énergies fossiles des investissements	11%	91%
Intensité de consommation d'énergie non renouvelable	Quote part de production et consommation d'énergie non renouvelable	61%	79%
Intensité de consommation d'énergie non renouvelable	Pour les entreprises ayant un fort impact climat, rapport de Gwh consommé par million d'euros de chiffre d'affaires	1	86%
Biodiversité	Quote part des actifs dont les activités sont localisées près de zone de biodiversité avec un impact négatif sur la biodiversité	NC	0%
Protection de l'eau	Niveau de pollution de l'eau en tonnes d'eau par million d'euros investi par le fonds exprimé en moyenne pondérée	NC	0%
Déchets	Tonnes de déchets non recyclables émises par million d'euro investi par le fonds exprimé en moyenne pondérée	1	34%

2) Indicateurs de risques sociétaux

Indicateur d'impact	Unité de mesure	Impact au 31 décembre de l'exercice	Taux de couverture
Respect des droits de l'homme	% des investissements en sociétés impliquées dans des violations des principes de l'ONGC et de l'OCDE qui s'appliquent aux entreprises multinationales	Entreprises exclues de notre univers	
	% des investissements en sociétés qui ne sont pas dotées de procédures et de contrôle du respect des principes et recommandations de l'ONCG et de l'OCDE qui s'appliquent aux entreprises multinationales	67%	88%
Exposition aux armes controversées	% des investissements en fabricants ou vendeurs de mines antipersonnel, armes chimiques et biologiques	Entreprises exclues de notre univers	
Diversité et égalité des salariés	Ecart de rémunération entre hommes et femmes	2/100	25%
	Ratio de parité de composition des comités de direction, conseils d'administration	39%	91%

En-dessous de 10% de taux de couverture, nous considérons que la donnée n'est pas exploitable (NC).

Source : MSCI

En raison d'un changement de fournisseur de données, nous n'affichons pas les incidences 2022 dans le tableau précédent. Nous utilisons Trucost en 2022 et utilisons désormais MSCI

Méthodologie

- Les émissions de GES sont calculées comme ci-dessous :

$$\sum_n^i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau (x) de la société}_i \right)$$

- L'empreinte carbone est calculée comme ci-dessous :

$$\frac{\sum_n^i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i \right)}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}}$$

- L'intensité de GES est calculée comme ci-dessous :

$$\sum_n^i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i}{\text{chiffre d'affaires (MioEUR) de la société}_i} \right)$$

C. Nos engagements : Adhésion aux standards internationaux, signature des PRI et CDP

Dès 2010, Amplegest décide de s'investir aux côtés de ses clients et salariés dans une démarche solidaire pour une finance plus humaine, utile et responsable, c'est-à-dire la finance de demain.

Amplegest s'engage à devenir un acteur reconnu de la finance responsable :

- Utile : Au service de ses clients privés, elle offre un accompagnement patrimonial et financier sur le long terme ; au service des entreprises cotées, elle apporte des moyens pour leur développement par ses investissements dans leurs titres ; au service des personnes (ses salariés, ceux des entreprises financées, ses fournisseurs, ...), elle développe une relation de confiance, respectueuse des valeurs et équilibrée.
- Responsable : Consciente de son rôle dans la société, elle inscrit son action dans le long terme, elle s'engage dans des investissements qui préparent l'avenir et non dans la spéculation, elle est déterminée à rendre compte en toute transparence de ses activités et de leurs impacts.

Amplegest affirme son engagement pour une finance durable et responsable en adhérant aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) en 2019 et en signant les Carbon Disclosure Project (CDP) en 2020 (Les CDP sont une initiative mondiale lancés en 2000 qui encourage les investisseurs, les entreprises et les villes à prendre des mesures afin de construire une économie réellement durable, en mesurant et comprenant leur impact sur l'environnement. Amplegest fait maintenant partie des 662 investisseurs signataires, représentant 110 000 milliards de dollars d'actifs.). En 2021, Amplegest rejoint le 30% Club France Investor Group, qui s'engage à suivre les politiques de mixité au sein du SBF 120.

INFORMATION SUR LES CRITERES ESG

Le fonds utilise les critères ESG dans sa gestion.

La démarche plus globale d'Amplegest en matière d'ESG est consultable sur son site internet à l'adresse suivante : www.amplegest.com

INFORMATIONS RELATIVES A SFDR (DURABILITE) ET TAXONOMIE

Le fonds n'a aucun objectif de durabilité. En l'absence de données suffisantes provenant des entreprises, l'alignement actuel du fonds à la taxonomie est estimé à 0%.

POLITIQUE DE REMUNERATION DE LA SOCIETE DE GESTION

1) Critères financiers et non financiers de la politique de rémunération

La politique de rémunération des collaborateurs d'Amplegest prévoit un niveau de rémunération fixe en lien avec leur niveau de séniorité, d'expertise et leur expérience professionnelle dans l'activité, pour permettre le cas échéant de ne pas accorder de rémunération variable. La rémunération fixe est définie par le Comité de Direction lors de l'embauche. La part variable de la rémunération a pour objet de compléter la part fixe, elle est déterminée en fonction des objectifs fixés en début d'année et notamment des performances réalisées par le collaborateur. Ces objectifs portent sur des éléments quantitatifs globaux, tels que les résultats, la situation financière de la Société, sur des éléments quantitatifs propres à chaque métier et à chaque poste et sur des éléments qualitatifs, tels que l'engagement personnel du collaborateur notamment dans l'intérêt du client, d'Amplegest, le respect des règles de déontologie de la profession et des procédures internes de maîtrise et de suivi des risques en place au sein de la Société.

Lorsque la part variable de la rémunération dépasse la somme de 200 000 euros,

- 50% de la part variable de la rémunération sont versés en parts ou actions d'OPC gérés par la Société dont la détention doit être au minimum de 2 ans à compter de la date d'attribution,
- 50% de la part variable de la rémunération sont versés sous forme de prime.
La rémunération variable sera versée sur une période de 3 ans, étant précisé que 40% de la rémunération variable sera versée la première année. 60% de la rémunération variable est donc reportée. Un potentiel de 20% la deuxième année, un potentiel de 20% la troisième et un potentiel de 20% la quatrième et dernière année sont reportés.

2) Décision et réexamen de la politique de rémunération

La politique de rémunération a été déterminée par les membres du Comité de la Direction et les membres du Conseil de Surveillance, qui ensemble constituent le Comité de rémunération.

Le comité se réunit une fois par an pour vérifier l'application de la politique de rémunération et valide les montants de rémunération variables attribués aux collaborateurs et plus particulièrement aux collaborateurs concernés au sens de la Directive et plus généralement le niveau de rémunération de chaque équipe et collaborateur.

3) Montants totaux de rémunération au titre de l'exercice clos

Amplegest clôture son exercice en décembre, les données figurant dans le tableau se rapportent à l'année 2023 :

	Montant des rémunérations fixes	Montant des rémunérations variables	Montant total des rémunérations au titre de l'exercice clos
Ensemble du personnel (50 collaborateurs en moyenne)	4 994 845.81	1 372 200.00	6 367 045.81
Membres du Comité de Direction (6 collaborateurs)	949 505.62	411 065.00	1 360 570.62
Gérants (16 collaborateurs)	1 893 338.58	625 200.00	2 518 538.58

Pour calculer les rémunérations perçues au titre de l'année 2023, la méthode suivante a été appliquée :

- La rémunération fixe 2023 : il s'agit de la rémunération brute correspondant au salaire annuel de base prorata temporis, de la prime ancienneté et des avantages en nature,
- La rémunération variable au titre de 2023 : il s'agit de la rémunération variable brute (primes exceptionnelles) versée en 2024.

Le détail de la politique de rémunération d'Amplegest est disponible gratuitement sur simple demande et sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.amplegest.com

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

AMPLEGEST
50 Boulevard Haussmann
75009 Paris

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues par email :

www.amplegest.com

7. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 29/12/2023 en EUR

ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	19 942 849,59	37 421 548,20
Actions et valeurs assimilées	19 292 045,82	33 789 690,79
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	19 292 045,82	33 789 690,79
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé		
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé		
Titres de créances		
Négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé		
Titres de créances négo­cia­bles		
Autres titres de créances		
Non négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé		
Organismes de placement collectif	500 634,25	2 948 775,20
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	500 634,25	2 948 775,20
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	150 169,52	683 082,21
Opérations sur un marché régle­menté ou assimilé	125 205,50	572 555,00
Autres opérations	24 964,02	110 527,21
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	1 763 556,20	2 436 106,80
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 763 556,20	2 436 106,80
COMPTES FINANCIERS	2 955 100,76	734 934,98
Liquidités	2 955 100,76	734 934,98
TOTAL DE L'ACTIF	24 661 506,55	40 592 589,98

PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	25 515 447,77	39 977 432,76
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-2 317 566,04	-156 289,15
Résultat de l'exercice (a,b)	260 867,40	85 001,19
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	23 458 749,13	39 906 144,80
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	151 251,86	582 896,64
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	151 251,86	582 896,64
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	125 205,50	547 355,00
Autres opérations	26 046,36	35 541,64
DETTES	537 688,27	93 670,56
Opérations de change à terme de devises		
Autres	537 688,27	93 670,56
COMPTES FINANCIERS	513 817,29	9 877,98
Concours bancaires courants	513 817,29	9 877,98
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	24 661 506,55	40 592 589,98

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
DJES BANKS 0324	715 200,00	
DJ STX600 AUT 0324	1 452 680,00	
DJES BANKS 0323		673 750,00
DJ STX600 AUT 0323		1 665 720,00
EURO STOXX 50 0323		12 414 800,00
EURO STOXX 50 0324	6 405 630,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
VEOLIA ENVIRONNE 06/2023 CALL 26		236 920,50
Engagement sur marché de gré à gré		
Contracts for Difference		
CFD MS STMICROE I230		103 934,25
CFD MS EASY GBP I230	234 739,08	478 784,36
CFD MS AIXTRON I230	135 310,00	658 068,00
MS WORLDLINE I230	83 427,08	
CFD MS REXEL SA I230		67 306,00
CFD MS COMMERZB I230	250 374,44	596 156,08
CFD MS KELLER G I230		180 397,55
CFD MS DUFY AG I230	357 235,42	391 083,58
CFD MS BANCO SA I230		116 020,70
CFD MS S.O.I.T. I230		116 166,00
CFD MS RATIONAL I230	290 992,00	108 780,00
CFD MS ING GROE I230		216 372,00
CFD MS THE SAGE I230	755 537,66	294 228,41
CFD MS DR. MART I230	231 223,52	374 286,71
CFD MS ASHTEAD I230		129 637,29
CFD MS DEUTSCHE I230	372 622,40	437 169,50
CFD MS ASOS I230		57 558,09
CFD MS ALD SA I230	264 889,50	
CFD MS SEGRO PL I230	254 991,08	215 236,83
MS BANCO BILBAO VIZC	102 825,00	
CFD MS FAURECIA I230		113 040,00
CFD MS HOCHTIEF I230	223 769,30	
CFD MS WOLTERS I230	488 931,30	590 665,92
CFD MS PARTNERS I230	261 987,04	
CFD MS SANOFI I230	11 309,76	

	29/12/2023	30/12/2022
CFD MS EMS-CHEM I230	486 848,81	357 278,36
CFD MS LEROY SE I230	230 779,77	325 220,19
CFD MS VOLVO AB I230	324 294,79	165 232,25
CFD MS FERRARI I230	144 970,00	
CFD MS ASM INTE I230		94 260,00
CFD MS AAK AB I230	486 229,27	
MS UCB SA I230	104 148,00	
CFD MS ASSA ABL I230	163 254,51	
CFD MS NEMETSCH I230	231 672,96	
MSF CLNX SQ (EUR) I2	249 620,00	
CFD MS DOMETIC I230		362 962,83
CFD MS BARCLAYS I230	350 433,66	282 391,62
CFD MS BUNZL PL I230	241 934,18	541 267,07
CFD MS NESTLE I230		288 332,49
CFD SPIE SPIE M I230	56 600,00	
CFD MS VINCI I230	238 770,00	149 264,00
CFD MS D'IETERE I230		268 800,00
CFD ADYEN MS I230		69 573,60
CFD CDI DIOR MS I230		170 250,00
CFD DBK DEUTSC I230		58 234,00
CFD NETW NETWO I230		301 732,85
CFD IAG AIRLIN I230	134 737,01	538 326,24
CFD RMS HERMES I230	287 820,00	361 250,00
CFD MS WIENERBE I230	137 501,00	102 648,00
CFD I09 MS ENEL I230		150 900,00
MS INTERCONTINENTAL	187 804,84	123 129,09
MS DIAGEO I230		267 495,74
CFD MS SOCIETE I230		117 400,00
CFD CFD MS PLAS I230	84 000,00	
MS NIBE SEK I230		134 451,26
CFD MS UBISOFT I230	11 323,90	12 940,90
CFD MS MONCLER I230	225 752,10	193 050,00
CFD MS ORANGE I230	94 137,34	94 220,71
CFD MS LAFARGEH I230	139 027,00	201 789,38
CFD MS VALEO I230		262 440,50
CFD MS NEXI SPA I230		294 640,00
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	79 214,62	2 328,58
Produits sur actions et valeurs assimilées	961 617,87	1 035 035,82
Produits sur obligations et valeurs assimilées		175 684,00
Produits sur titres de créances		3 422,68
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	33 829,74	2 142,54
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	1 074 662,23	1 218 613,62
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		3 024,35
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	-269,92	34 663,00
Autres charges financières		
TOTAL (2)	-269,92	37 687,35
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 074 932,15	1 180 926,27
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	629 584,21	1 013 770,90
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	445 347,94	167 155,37
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-184 480,54	-82 154,18
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	260 867,40	85 001,19

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	1.90% TTC maximum pour les actions « AC » 1.40% TTC maximum pour les actions « IC » 0.90% TTC maximum pour les actions « LC » 0.90% TTC maximum pour les actions « SC »
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0.10% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Société de Gestion : Néant Dépositaire : 60 € TTC maximum
Commission de sur performance	Actif net	Actions « AC », « IC » et « LC » : 20% TTC de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indice composite (70% €str capitalisé + 30% Bloomberg Europe 600 Net Return (dividendes réinvestis) avec high on high * Actions « SC » : Néant

Les frais administratifs externes à la société de gestion incluent entre autres :

- Les frais de commissariat aux comptes
- Les frais liés au dépositaire
- Les frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable
- Les frais juridiques

En cas de majoration des frais administratifs externes à la société de gestion égale ou inférieure à 10 points de base (0.10%) par année civile, les actionnaires seront informés par tout moyen préalablement à sa prise d'effet. Le prospectus à jour sera disponible sur le site www.amplegest.com.

Le taux maximum total de frais comprenant les frais de gestion financière, les frais administratifs externes à la société de gestion, les commissions de mouvement et les frais indirects sera de 2.15% par an de l'actif net pour l'action AC, de 1.65% pour l'action IC, 1.15% pour l'action LC et de 1.15% pour l'action SC.

Modalité de calcul de la commission de surperformance

* La commission de surperformance est de 20 % TTC maximum de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indice composite 70% €STR capitalisé + 30% Bloomberg Europe 600 Net Return EUR (dividendes réinvestis) depuis le 31/05/2023.

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du fonds et celle d'un actif ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice de référence 70% €STR capitalisé + 30% STOXX Europe 600 Net Return (dividendes réinvestis), sur la période de calcul enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/ rachats que l'OPCVM jusqu'au 31/05/2023.

Comptabilisation de la provision en cours d'exercice (période de cristallisation) :

Calculée selon la méthode indiquée, cette commission fera l'objet d'un provisionnement ou d'une reprise de provisions à chaque calcul de valeur liquidative (et depuis le début de l'exercice) dès lors que la performance de l'OPCVM est supérieure à son indice et positive sur l'exercice. En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à l'actif de référence, la part de frais de gestion variable est réajustée par une reprise de provision plafonnée à hauteur des dotations.

Chaque période de cristallisation correspond à l'exercice comptable de l'OPCVM. Elle débute à la dernière clôture et se termine à la prochaine clôture sur laquelle des frais de gestion variables seront calculés.

A compter du 1^{er} janvier 2022, si à la fin de la période de cristallisation, si une sous-performance est constatée (différence négative entre la valeur de l'actif net de fin d'exercice et celle de l'actif indicé à la même date), cette sous-performance devra être rattrapée au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner une commission de surperformance.

En cas de rachat d'actions, si à la date du rachat, une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux actions remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.

Rattrapage des sous-performances et période de référence (5 années consécutives de sous-performance) :

Si la sous-performance constatée pendant 5 années n'a pas été rattrapée, aucune commission de surperformance ne peut être prélevée. Au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation et prélèvement, les sous-performances antérieures à 5 ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance. La commission ne sera provisionnée que si les conditions suivantes sont réunies :

- La performance de l'OPCVM est supérieure à celle de son indicateur de référence.
- La performance de l'OPCVM est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).
- La valeur liquidative est supérieure à la dernière valeur liquidative à laquelle une commission de surperformance a été prélevée.

De la sorte, la commission de surperformance suit le principe du «High On High», aucune commission de surperformance n'est prélevée en fin d'exercice tant que la valeur liquidative de fin d'exercice n'est pas supérieure à la dernière valeur liquidative à laquelle une commission de surperformance a été prélevée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action AMLEGEST LONG SHORT AC	Capitalisation	Capitalisation
Action AMLEGEST LONG SHORT IC	Capitalisation	Capitalisation
Action AMLEGEST LONG SHORT SC	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	39 906 144,80	55 752 885,24
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	1 991 866,14	10 401 618,89
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-20 185 872,90	-22 548 158,77
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 822 803,38	2 668 119,03
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 481 126,98	-3 178 014,19
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	6 025 707,67	9 416 078,05
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-8 505 693,47	-8 547 245,47
Frais de transactions	14 251,40	-215 270,54
Différences de change	-6 415,28	-16 910,26
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	4 901 342,84	-4 645 232,62
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	73 105,83	-4 828 237,01
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	4 828 237,01	183 004,39
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-469 606,41	651 120,07
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	124 123,16	593 729,57
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-593 729,57	57 390,50
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	445 347,94	167 155,37
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	23 458 749,13	39 906 144,80

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	8 573 510,00	36,55
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	8 573 510,00	36,55
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	8 931 823,72	38,07
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	8 931 823,72	38,07

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							2 955 100,76	12,60
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							513 817,29	2,19
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	2 955 100,76	12,60								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	513 817,29	2,19								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 CHF		Devise 3 SEK		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers							82 445,21	0,35
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	1 380,31	0,01						
Comptes financiers	138 249,78	0,59	203 015,28	0,87	88 303,30	0,38	84 248,93	0,36
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations	2 391 401,03	10,19	1 245 098,27	5,31	973 778,57	4,15	230 779,77	0,98

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Dépôts de garantie en espèces	583 556,20
	Collatéraux	1 180 000,00
TOTAL DES CRÉANCES		1 763 556,20
DETTES		
	Achats à règlement différé	500 584,50
	Rachats à payer	6 449,29
	Frais de gestion fixe	29 274,17
	Autres dettes	1 380,31
TOTAL DES DETTES		537 688,27
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		1 225 867,93

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action AMLEGEST LONG SHORT AC		
Actions souscrites durant l'exercice	11 883,0597	1 296 413,14
Actions rachetées durant l'exercice	-169 044,4867	-18 355 789,78
Solde net des souscriptions/rachats	-157 161,4270	-17 059 376,64
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	121 606,8891	
Action AMLEGEST LONG SHORT IC		
Actions souscrites durant l'exercice	6 200,0000	695 453,00
Actions rachetées durant l'exercice	-16 281,4367	-1 826 127,18
Solde net des souscriptions/rachats	-10 081,4367	-1 130 674,18
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	82 614,2000	
Action AMLEGEST LONG SHORT SC		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-34,0000	-3 955,94
Solde net des souscriptions/rachats	-34,0000	-3 955,94
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	6 139,0000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action AMLEGEST LONG SHORT AC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action AMLEGEST LONG SHORT IC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action AMLEGEST LONG SHORT SC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Action AMLEGEST LONG SHORT AC Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	462 595,71 2,00 21,69
Action AMLEGEST LONG SHORT IC Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	159 531,99 1,50 332,58
Action AMLEGEST LONG SHORT SC Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	7 102,24 1,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	260 867,40	85 001,19
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	260 867,40	85 001,19

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMPLEGEST LONG SHORT AC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	117 639,28	15 366,40
Total	117 639,28	15 366,40

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMPLEGEST LONG SHORT IC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	129 813,19	61 990,30
Total	129 813,19	61 990,30

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMPLEGEST LONG SHORT SC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	13 414,93	7 644,49
Total	13 414,93	7 644,49

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 317 566,04	-156 289,15
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-2 317 566,04	-156 289,15

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMLEGEST LONG SHORT AC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 314 753,33	-112 934,93
Total	-1 314 753,33	-112 934,93

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMLEGEST LONG SHORT IC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-931 864,30	-40 549,23
Total	-931 864,30	-40 549,23

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMLEGEST LONG SHORT SC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-70 948,41	-2 804,99
Total	-70 948,41	-2 804,99

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	63 019 277,82	47 420 383,76	55 752 885,24	39 906 144,80	23 458 749,13
Action AMPLEGEST LONG SHORT AC en EUR					
Actif net	48 740 731,43	33 832 055,83	41 578 621,33	29 140 289,45	13 295 045,44
Nombre de titres	470 727,8433	313 828,7567	375 020,8671	278 768,3161	121 606,8891
Valeur liquidative unitaire	103,54	107,80	110,87	104,53	109,32
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-8,28	3,45	4,72	-0,40	-10,81
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,07	-1,17	0,23	0,05	0,96
Action AMPLEGEST LONG SHORT IC en EUR					
Actif net	13 316 392,79	12 866 017,14	13 452 754,61	10 080 081,50	9 443 275,45
Nombre de titres	125 599,4170	115 975,0292	117 296,0292	92 695,6367	82 614,2000
Valeur liquidative unitaire	106,02	110,93	114,69	108,74	114,30
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-8,44	3,54	4,86	-0,43	-11,27
Capitalisation unitaire sur résultat	0,42	-0,74	0,84	0,66	1,57
Action AMPLEGEST LONG SHORT SC en EUR					
Actif net	962 153,60	722 310,79	721 509,30	685 773,85	720 428,24
Nombre de titres	9 017,0000	6 437,0000	6 187,0000	6 173,0000	6 139,0000
Valeur liquidative unitaire	106,70	112,21	116,61	111,09	117,35
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-8,46	3,57	4,93	-0,45	-11,55
Capitalisation unitaire sur résultat	0,94	-0,24	1,47	1,23	2,18

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
LANXESS AG	EUR	6 500	184 405,00	0,78
SIEMENS AG-REG	EUR	2 730	463 881,60	1,98
TRATON SE	EUR	16 950	361 374,00	1,54
TOTAL ALLEMAGNE			1 009 660,60	4,30
AUTRICHE				
WIENERBERGER AG	EUR	17 030	514 646,60	2,19
TOTAL AUTRICHE			514 646,60	2,19
BELGIQUE				
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	3 000	236 700,00	1,01
X-FAB SILICON FOUNDRIES SE	EUR	13 587	138 315,66	0,59
TOTAL BELGIQUE			375 015,66	1,60
ESPAGNE				
ACERINOX	EUR	20 100	214 165,50	0,91
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	112 500	425 193,75	1,82
IBERDROLA SA	EUR	50 000	593 500,00	2,53
TOTAL ESPAGNE			1 232 859,25	5,26
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	3 366	592 819,92	2,53
ALD SA	EUR	41 859	269 781,26	1,15
AMUNDI	EUR	8 150	502 040,00	2,14
ANTIN INFRASTRUCTURE PARTNER	EUR	64 284	885 833,52	3,77
ARKEMA	EUR	4 000	412 000,00	1,76
BNP PARIBAS	EUR	10 225	639 982,75	2,73
BOLLORE SE	EUR	20 000	113 100,00	0,48
CHRISTIAN DIOR SE	EUR	175	123 812,50	0,52
COMPAGNIE DE L'ODET	EUR	312	453 648,00	1,94
CREDIT AGRICOLE	EUR	14 460	185 839,92	0,79
ELIS	EUR	15 158	286 334,62	1,22
HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNO	EUR	11 568	92 544,00	0,40
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	400	293 440,00	1,25
M6 METROPOLE TELEVISION	EUR	27 500	355 850,00	1,52
MERSEN	EUR	6 863	241 577,60	1,03
NEXANS SA	EUR	4 300	340 775,00	1,45
PLASTIC OMNIUM	EUR	14 426	173 112,00	0,74
RUBIS	EUR	22 691	510 547,50	2,18
SAFRAN SA	EUR	4 080	650 596,80	2,77
SAINT-GOBAIN	EUR	2 500	166 650,00	0,70
SANOFI	EUR	5 700	511 632,00	2,18
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	2 900	527 162,00	2,25
SOCIETE GENERALE SA	EUR	34 450	827 661,25	3,53
SOITEC SA	EUR	3 510	567 918,00	2,42
SPIE SA	EUR	10 000	283 000,00	1,21

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SR TELEPERFORMANCE	EUR	3 933	519 352,65	2,21
TIKEHAU CAPITAL	EUR	17 330	356 998,00	1,52
UBI SOFT ENTERTAINMENT	EUR	13 625	314 873,75	1,34
VIVENDI	EUR	45 659	441 796,48	1,89
WORLDLINE SA	EUR	6 226	97 561,42	0,41
TOTAL FRANCE			1 173 824,94	50,03
IRLANDE				
KERRY GROUP PLC-A	EUR	4 500	353 970,00	1,51
RYANAIR HOLDINGS PLC	EUR	27 200	518 840,00	2,21
TOTAL IRLANDE			872 810,00	3,72
ITALIE				
ENEL SPA	EUR	87 200	586 856,00	2,50
NEXI SPA	EUR	23 561	174 492,77	0,75
PIRELLI & C. SPA	EUR	70 387	346 796,75	1,48
TOTAL ITALIE			1 108 145,52	4,73
PAYS-BAS				
AALBERTS INDUSTRIES	EUR	10 200	400 452,00	1,71
AIRBUS SE	EUR	4 900	684 922,00	2,92
ARISTON HOLDING NV	EUR	30 680	192 210,20	0,82
STELLANTIS NV	EUR	6 892	145 731,34	0,62
TOTAL PAYS-BAS			1 423 315,54	6,07
PORTUGAL				
ELEC DE PORTUGAL	EUR	142 149	647 488,70	2,76
TOTAL PORTUGAL			647 488,70	2,76
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	8 181	369 863,01	1,58
TOTAL SUISSE			369 863,01	1,58
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			19 292 045,82	82,24
TOTAL Actions et valeurs assimilées			19 292 045,82	82,24
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
LUXEMBOURG				
AMUNDI FUNDS CASH EURO AU C	EUR	4 975	500 634,25	2,13
TOTAL LUXEMBOURG			500 634,25	2,13
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			500 634,25	2,13
TOTAL Organismes de placement collectif			500 634,25	2,13
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
DJES BANKS 0324	EUR	-120	2 260,50	0,01
DJ STX600 AUT 0324	EUR	-46	41 420,00	0,17
EURO STOXX 50 0324	EUR	-141	81 525,00	0,35
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			125 205,50	0,53
TOTAL Engagements à terme fermes			125 205,50	0,53

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Autres instruments financiers à terme				
CFD				
CFD CFD MS PLAS I230	EUR	7 000	-1 400,00	
CFD IAG AIRLIN I230	GBP	75 544	-2 129,72	-0,01
CFD MS AAK AB I230	SEK	-24 000	-865,18	
CFD MS AIXTRON I230	EUR	-3 500	-455,00	
CFD MS ALD SA I230	EUR	41 100	-3 904,50	-0,02
CFD MS ASSA ABL I230	SEK	-6 240	1 12,47	
CFD MS BARCLAYS I230	GBP	198 039	273,46	
CFD MS BUNZL PL I230	GBP	-6 591	303,37	
CFD MS COMMERZB I230	EUR	-23 269	465,38	
CFD MS DEUTSCHE I230	EUR	-46 300	-370,40	
CFD MS DR. MART I230	GBP	226 800	-2 870,72	-0,01
CFD MS DUFY AG I230	CHF	10 000	-2 591,79	-0,01
CFD MS EASY GBP I230	GBP	40 000	-1 656,98	-0,01
CFD MS EMS-CHEM I230	CHF	-662	-1 429,81	
CFD MS FERRARI I230	EUR	-475	-380,00	
CFD MS HOCHTIEF I230	EUR	-2 231	892,40	
CFD MS LAFARGEH I230	CHF	-1 950	505,40	
CFD MS LEROY SE I230	NOK	62 000	2 316,62	0,01
CFD MS MONCLER I230	EUR	-4 053	1 053,78	0,01
CFD MS NEMETSCH I230	EUR	-2 952	-1 239,84	-0,01
CFD MS ORANGE I230	EUR	-9 136	694,34	
CFD MS PARTNERS I230	CHF	-200	-107,99	
CFD MS RATIONAL I230	EUR	-416	-2 288,00	-0,01
CFD MS SANOFI I230	EUR	126	74,34	
CFD MS SEGRO PL I230	GBP	-25 000	4 890,40	0,02
CFD MS THE SAGE I230	GBP	-56 000	6 443,82	0,02
CFD MS UBISOFT I230	EUR	490	-1 12,70	
CFD MS VINCI I230	EUR	-2 100	1 554,00	
CFD MS VOLVO AB I230	SEK	-13 750	247,84	0,01
CFD MS WIENERBE I230	EUR	4 550	910,00	0,01
CFD MS WOLTERS I230	EUR	-3 799	-2 089,45	-0,01
CFD RMS HERMES I230	EUR	-150	1 620,00	0,01
CFD SPIE SPIE M I230	EUR	2 000	-240,00	
MS BANCO BILBAO VIZC	EUR	-12 500	200,00	
MSF CLNX SQ (EUR) I2	EUR	-7 000	2 380,00	0,01
MS INTERCONTINENTAL	GBP	-2 302	-476,80	
MS UCB SA I230	EUR	1 320	26,40	
MS WORLDLINE I230	EUR	5 324	-1 437,48	-0,01
TOTAL CFD			-1 082,34	
TOTAL Autres instruments financiers à terme			-1 082,34	
TOTAL Instrument financier à terme			124 123,16	0,53

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-125 205,5	-125 205,50	-0,53
TOTAL Appel de marge			-125 205,50	-0,53
Créances			1 763 556,20	7,52
Dettes			-537 688,27	-2,30
Comptes financiers			2 441 283,47	10,41
Actif net			23 458 749,13	100,00

Action AMLEGEST LONG SHORT IC	EUR	82 614,2000	114,30
Action AMLEGEST LONG SHORT SC	EUR	6 139,0000	117,35
Action AMLEGEST LONG SHORT AC	EUR	121 606,8891	109,32

8. ANNEXE(S)

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit:
Amplegest Long Short

Identifiant d'entité juridique:
LEI : 969500DYMLRK8URCGP47

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caracteristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds, classifié catégorie « Article 8 » au sens du Règlement « SFDR » (Sustainable Finance Disclosure Regulation) promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le fonds prendra notamment en compte les questions ESG suivantes :

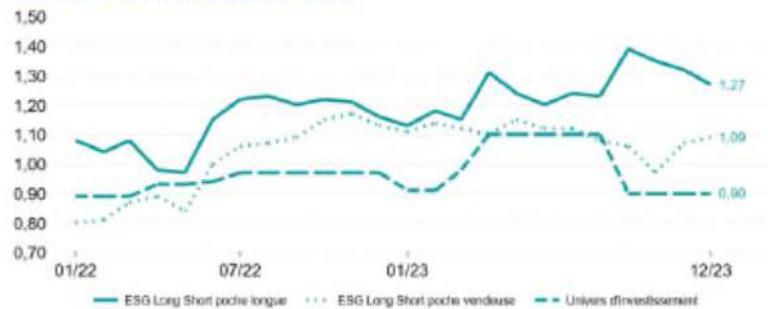
- Environnement : intensité carbone (direct plus premier tiers des fournisseurs) et impact environnemental hors carbone (direct et indirect) c'est à dire l'utilisation de l'eau, le rejet de polluants de l'eau et de la terre, le rejet de polluants de l'air et l'utilisation de ressources naturelles.
- Social : l'attention portée aux salariés ainsi que de la santé et sécurité des salariés et du traitement des fournisseurs.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

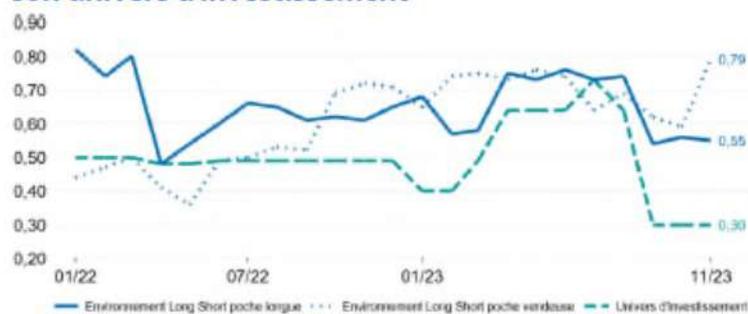
- Gouvernance : la rémunération des dirigeants, de l'indépendance des administrateurs, de l'indépendance du comité d'audit, et du droit des actionnaires. Aucun indicateur de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques ESG promues.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? et par rapport aux périodes précédentes ?**

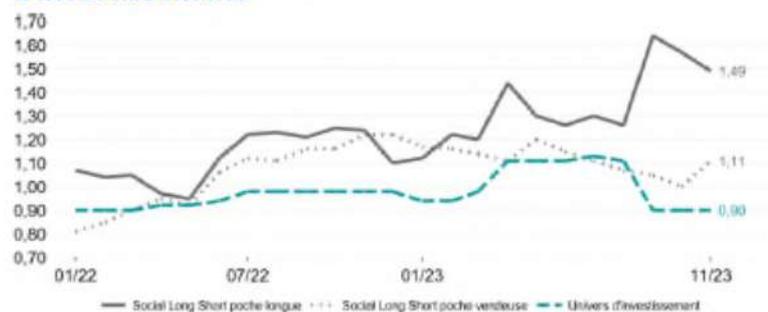
Évolution de la note ESG globale du fonds et de son univers d'investissement



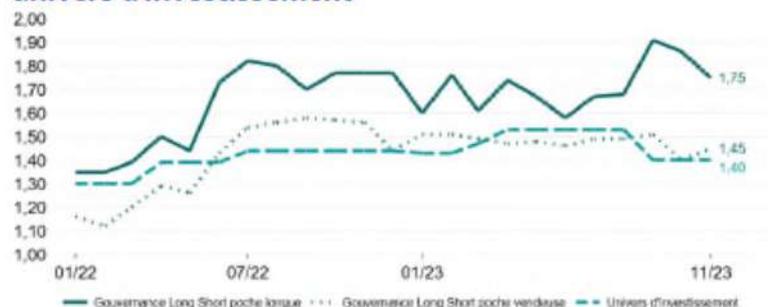
Évolution de la note Environnement du fonds et de son univers d'investissement



Évolution de la note Social du fonds et de son univers d'investissement



Évolution de la note Gouvernance du fonds et de son univers d'investissement



- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le fonds n'a pas d'objectif d'investissement durable.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Nous ne réalisons pas d'investissement durable mais prenons en compte les caractéristiques ESG dans nos décisions d'investissement. Nous suivons les controverses qui sont intégrées dans la notation ESG, elle-même intégrée dans les décisions d'investissement du fonds.

— — — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

Les indicateurs concernant les incidences négatives sont pris en compte dans les décisions d'investissements à travers la notation ESG. Les indicateurs du modèle GEST qui sont similaires à ceux des principales incidences négatives sont les suivants :

- L'empreinte carbone,
- La consommation d'eau,
- L'émission de déchets,
- La diversité du board

Enfin, la politique d'exclusion qui s'applique à ce fonds exclut les entreprises qui violent le Pacte Mondial des Nations Unies et/ou qui ont une activité qui implique l'armement controversé. Elle exclut également les entreprises qui sont dans le secteur du tabac, du charbon thermique, qui ont des controverses graves/répétées, ainsi que les indices/futurs sur les matières premières agricoles.

- — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?
Description détaillée:*

Oui, nous excluons toute entreprise qui viole le Pacte Mondial des Nations Unies. Nous incluons également dans nos analyses les controverses de violation des droits de l'Homme et du droit du travail, ainsi que l'existence de politique dédiées à ces sujets. L'investissement ne peut être durable seulement si l'entreprise a de bonnes pratiques de gouvernance. Afin d'identifier si cela est le cas, Amplegest a choisi le score Gouvernance de notre modèle propriétaire : le modèle GEST. Le score gouvernance d'une entreprise doit être supérieur à celui de l'univers d'investissement du fonds investi pour passer ce dernier filtre.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Comme décrit ci-dessus, les principales incidences négatives sont prises en compte dans les décisions d'investissements à travers la notation ESG et les exclusions. Les indicateurs du modèle GEST qui correspondent à ceux des principales incidences négatives sont les suivants :

- L'empreinte carbone,
- La consommation d'eau,
- L'émission de déchets,
- La diversité du board

Enfin, la politique d'exclusion qui s'applique à ce fonds exclut les entreprises qui violent le Pacte Mondial des Nations Unies et/ou qui ont une activité qui implique l'armement controversé. Elle exclut également les entreprises qui sont dans le secteur du tabac, du charbon thermique, qui ont des controverses graves/répétées, ainsi que les indices/futurs sur les matières premières agricoles.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence à savoir : 1^{er} janvier 2023 – 31 décembre 2023

Top 15	Secteur	% actifs	Pays
Safran	Produits et services industriels	3%	France
Airbus	Produits et services industriels	3%	France
Enel	Services aux collectivités	3%	Italie
Bouygues	Construction et matériaux	2%	France
Banco Santander	Banques	2%	Espagne

Vivendi	Média	2%	France
Sanofi	Santé	2%	France
Société Générale	Banques	2%	France
Worldline	Produits et services industriels	2%	France
Amundi	Services financiers	2%	France
Soitec	Technologie	2%	France
Siemens	Produits et services industriels	2%	Allemagne
Ryanair	Voyages et Loisirs	2%	Irlande
Antin Infrastructure	Srvice financiers	2%	France
Stmicroelectronics	Technologie	2%	Pays-Bas

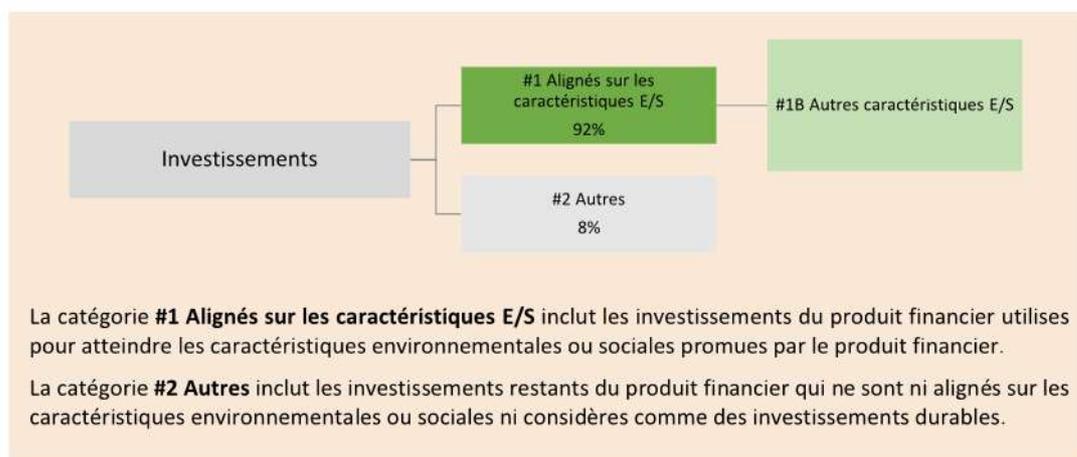


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements liés à la durabilité était de 0% sur l'année 2023.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

92% des investissements étaient dans la catégorie « #1B Autres caractéristiques E/S ». 8% des investissements étaient dans la catégorie « #2 Autres »



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les secteurs sont les suivants :

- 21% Produits et services industriels,
- 18% non concerné
- 8% Banques,
- 7% Construction et matériaux,
- 7% Services aux collectivités
- 6% Biens et services aux consommateurs,
- 5% Services financiers,

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

- 5% Technologie,
- 4% Automobiles et composants,
- 4% Chimie,
- 3% Santé,
- 3% Média,
- 2% Distribution,
- 2% Alimentation/Boisson/Tabac,
- 2% Voyages et Loisirs,
- 1% Ressources naturelles,
- 1% Assurances



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

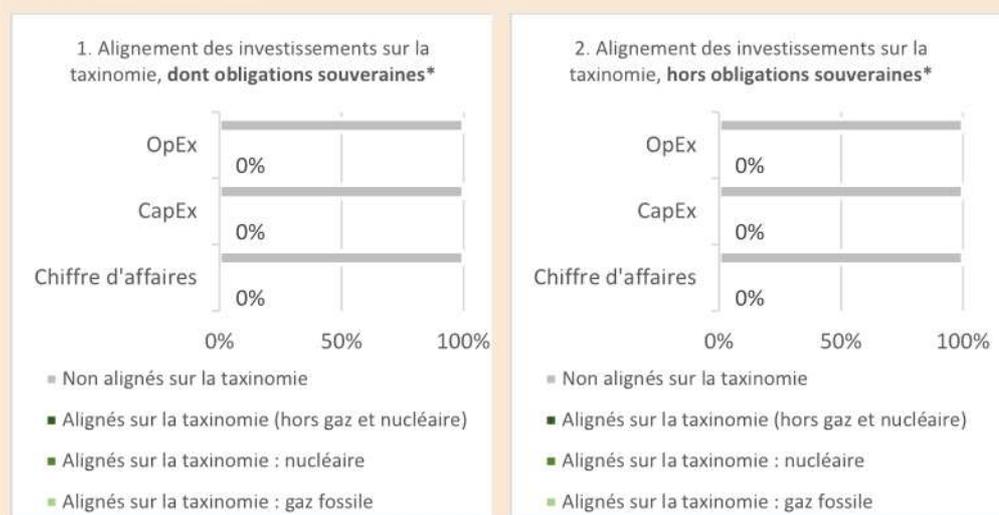
N/A

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?

- Oui
- Dans le gaz fossile l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part était de 0%.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

N/A



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

N/A



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

La catégorie « non durable » inclut en majorité la liquidité qui n'est pas soumise à des garanties environnementales et sociales minimales. Cette catégorie représentait 8% de l'actif du fonds au 31.12.2023.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Nous avons envoyé au total 17 lettres d'engagements pour entamer un dialogue sur des sujets environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance en 2023. 2 lettres ont été envoyées à des valeurs de l'univers d'investissement du fonds en 2023. Au cours de l'année 2023, pour Amplegest Long Short, nous avons voté au total à 63 assemblées générales ce qui représente 93% des AG et à 1298 résolutions. Seulement 5 résolutions concernaient l'environnement et le social en 2023, et nous avons voté « pour » pour toutes.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

L'indice de référence est celui de l'OPC. Le fonds n'a pas d'indice de référence durable.

● **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

N/A

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

N/A

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au**

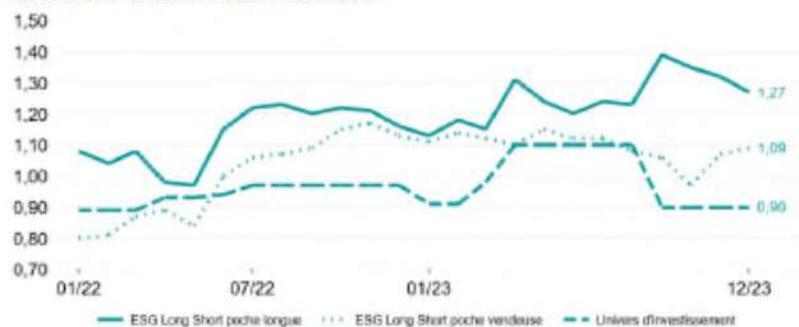
Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteintes caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Veillez vous référer à la première question.

Évolution de la note ESG globale du fonds et de son univers d'investissement



Compartment : AMPLEGEST MIDCAPS

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit :

AMPEGEST MIDCAPS, Action AC (FR0010532101) **Compartiment de la SICAV Amplegest**

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français géré par AMPEGEST

Nom de l'initiateur : AMPEGEST

Site internet : www.amplegest.com

Contact : Appelez le 01 40 67 08 40 pour de plus amples informations sur le produit.

AMPEGEST est agréée par la France sous le numéro GP-07000044 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Autorité compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle d'AMPEGEST en ce qui concerne ce document d'informations clés

Date de production du document d'information clé 31/12/2023

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : AMPEGEST MIDCAPS est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments. Cette SICAV a été agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 20 octobre 2017.

Durée : Amplegest MidCaps, compartiment de la SICAV Amplegest, est créé pour une durée de 99 ans. La SICAV Amplegest peut décider la dissolution ou la fusion de la présente SICAV à son initiative.

Objectifs : le Compartiment a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Bloomberg Developed Markets Small Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis) tout en intégrant des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques dans le processus de sélection et d'analyse des titres.

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire axée sur les marchés actions de l'Union Européenne, le Compartiment peut investir sur les marchés de petites et moyennes capitalisations boursières jusqu'à 110% compte tenu des opérations d'emprunt espèce et dans la limite de 30% en valeurs mobilières dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliards d'euros, parmi tous les secteurs d'activité, selon une approche au cas par cas (« stock picking »), privilégiant l'analyse fondamentale des sociétés ainsi que sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (empreinte carbone, taux de rotation du personnel, indépendance du président au comité d'audit, etc.). L'univers d'investissement comprend les valeurs qui composent l'indice Bloomberg Developed Markets Small Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis) à l'exception des valeurs dites « interdites ».

L'analyse extra financière de l'univers d'investissement se fonde sur un outil propriétaire multi factoriel de notation extra-financier développé par nos équipes.

Les équipes d'Amplegest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites comme la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés. Le processus d'investissement se décompose en 4 grandes étapes :

- l'identification des sociétés potentiellement intéressantes et l'intégration des critères ESG ;
- l'analyse des fondamentaux de la société ;
- la valorisation ;
- la sélection des titres et investissement.

Le Compartiment est investi à hauteur de 75% minimum en actions et titres éligibles au PEA et est exposé à hauteur de 60% au moins sur le marché des actions de l'UE de toutes capitalisations boursières (y compris petites et moyennes capitalisations boursières jusqu'à 100%) et de tous secteurs.

Le Compartiment se réserve la possibilité d'être investi, dans la limite de 25% de l'actif, afin de gérer la trésorerie, en titres obligataires ou monétaires de tous secteurs et de tous types d'émetteurs (Etats ou émetteurs privés de toutes capitalisations).

Le Compartiment se réserve la possibilité d'investir en obligations convertibles (0 à 10%).

L'exposition au risque de taux sera comprise entre 0% et 25%.

Toutes catégories d'actif, le Compartiment peut investir sur les marchés hors UE, dont ceux des pays émergents dans la limite de 10%.

Le Compartiment pourra investir en parts ou actions d'OPCVM/FIA français et OPCVM européens, y compris les ETF dans la limite de 10%.

Le compartiment se réserve la possibilité de recourir aux contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés français, dans le seul but de couvrir les risques actions et taux dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Investisseurs de détail visés : Amplegest MidCaps, compartiment de la SICAV Amplegest, s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés d'actions et de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus de la SICAV.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Informations complémentaires : Les actionnaires de la SICAV peuvent obtenir sur simple demande écrite à l'adresse contact@amplegest.com, gratuitement, auprès de la société de gestion un exemplaire des statuts et des rapports annuels et semestriels de la SICAV, lesquels sont disponibles en français. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs actions sur demande auprès de CACEIS Bank. Les demandes sont centralisées chaque jour jusqu'à 12 heures (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1 et réglées J+2.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

← Risque faible - Risque élevé →



L'indicateur de risque part de l'hypothèse, que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque **4 sur 7** qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de liquidité : Le Compartiment pourra être investi dans des actions de petites et très petites capitalisations. Le volume de ces titres cotés peut être réduit et susceptibles de rencontrer des risques de liquidités, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de votre Compartiment

Risque de change : Le Compartiment peut investir dans des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro dans la limite de 15% de son actif. La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative d'Amplegest MidCaps.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10.000 €

Scénarios :		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (période de détention recommandée)
Minimum : Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1 860 €	1 870 €
	Rendement annuel moyen	-81.45 %	-28.47 %
Scénario défavorable*	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 430 €	7 300 €
	Rendement annuel moyen	-25.70 %	-6.10 %
Scénario intermédiaire**	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 080 €	14 060 €
	Rendement annuel moyen	10.79 %	7.05 %
Scénario favorable***	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	14 520 €	26 670 €
	Rendement annuel moyen	45.21 %	21.67 %

*Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre novembre 2021 et décembre 2022.

**Le scénario neutre s'est déroulé durant la période entre juillet 2016 et juillet 2021.

***Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre décembre 2012 et décembre 2017.

Que se passe-t-il si AMPLEGEST n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	571 €	2 374 €
Incidence des coûts annuels (*)	5,79 %	3,66 % (chaque année)

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,71 % avant déduction des coûts et de 7,05 % après cette déduction. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer 3,00% du montant investi / 300 EUR.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera, le cas échéant, du montant.

Composition des coûts :

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Les coûts d'entrée sont de 3% maximum.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,35% de la valeur de votre investissement par an. Ce chiffre se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière (exercice 2022).	235 EUR
Coûts de transaction	0,44% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	44 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	20 % TTC maximum de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indice Bloomberg Developed Markets Small Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis), calculée selon la méthodologie de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la valeur nette des actifs conformément aux conditions décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être compensées avant qu'une nouvelle provision au titre de la commission de performance puisse être enregistrée. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts cumulés ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années. Ce chiffre se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière (en 2022 : 0,00%).	0 EUR

La commission de performance est payée même si la performance de l'action sur la période d'observation de la performance est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de la SICAV, disponible sur le site www.amplegest.com.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les actions de cette SICAV sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier :

AMPLEGEST – 50 boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.

- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : <https://www.amplegest.com/fr-FR/funds/amplegest-midcaps/shares/fr0010532101-ac>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : minimum 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations relatives à la finance durable : <https://www.amplegest.com/fr-FR/investissement-responsable>.

Objetif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit :

AMPEGEST MIDCAPS Action FC (FR0013332756) Compartiment de la SICAV Amplegest

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français géré par AMPEGEST

Nom de l'initiateur : AMPEGEST

Site internet : www.amplegest.com

Contact : Appelez le 01 40 67 08 40 pour de plus amples informations sur le produit.

AMPEGEST est agréée par la France sous le numéro GP-07000044 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Autorité compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle d'AMPEGEST en ce qui concerne ce document d'informations clés

Date de production du document d'information clé : 31/12/2023

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : AMPEGEST MIDCAPS est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments. Cette SICAV a été agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 20 octobre 2017.

Durée : Amplegest MidCaps, compartiment de la SICAV Amplegest, est créé pour une durée de 99 ans. La SICAV Amplegest peut décider la dissolution ou la fusion de la présente SICAV à son initiative.

Objectifs : le Compartiment a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Bloomberg Developed Markets Small Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis) tout en intégrant des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques dans le processus de sélection et d'analyse des titres.

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire axée sur les marchés actions de l'Union Européenne, le Compartiment peut investir sur les marchés de petites et moyennes capitalisations boursières jusqu'à 110% compte tenu des opérations d'emprunt espèce et dans la limite de 30% en valeurs mobilières dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliards d'euros, parmi tous les secteurs d'activité, selon une approche au cas par cas (« stock picking »), privilégiant l'analyse fondamentale des sociétés ainsi que sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (empreinte carbone, taux de rotation du personnel, indépendance du président au comité d'audit, etc.). L'univers d'investissement comprend les valeurs qui composent l'indice Bloomberg Developed Markets Small Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis) à l'exception des valeurs dites « interdites ».

L'analyse extrafinancière de l'univers d'investissement se fonde sur un outil propriétaire multi factoriel de notation extra-financier développé par nos équipes.

Les équipes d'Amplegest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites comme la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés. Le processus d'investissement se décompose en 4 grandes étapes :

- l'identification des sociétés potentiellement intéressantes et l'intégration des critères ESG ;
- l'analyse des fondamentaux de la société ;
- la valorisation ;
- la sélection des titres et investissement.

Le Compartiment est investi à hauteur de 75% minimum en actions et titres éligibles au PEA et est exposé à hauteur de 60% au moins sur le marché des actions de l'UE de toutes capitalisations boursières (y compris petites et moyennes capitalisations boursières jusqu'à 100%) et de tous secteurs.

Le Compartiment se réserve la possibilité d'être investi, dans la limite de 25% de l'actif, afin de gérer la trésorerie, en titres obligataires ou monétaires de tous secteurs et de tous types d'émetteurs (Etats ou émetteurs privés de toutes capitalisations).

Le Compartiment se réserve la possibilité d'investir en obligations convertibles (0 à 10%).

L'exposition au risque de taux sera comprise entre 0% et 25%.

Toutes catégories d'actif, le Compartiment peut investir sur les marchés hors UE, dont ceux des pays émergents dans la limite de 10%.

Le Compartiment pourra investir en parts ou actions d'OPCVM/FIA français et OPCVM européens, y compris les ETF dans la limite de 10%.

Le compartiment se réserve la possibilité de recourir aux contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés français, dans le seul but de couvrir les risques actions et taux dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Investisseurs de détail visés : Amplegest MidCaps, compartiment de la SICAV Amplegest, s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés d'actions et de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus de la SICAV.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Informations complémentaires : Les actionnaires de la SICAV peuvent obtenir sur simple demande écrite à l'adresse contact@amplegest.com, gratuitement, auprès de la société de gestion un exemplaire des statuts et des rapports annuels et semestriels de la SICAV, lesquels sont disponibles en français. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs actions sur demande auprès de CACEIS Bank. Les demandes sont centralisées chaque jour jusqu'à 12 heures (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1 et réglées J+2.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

← Risque faible - Risque élevé →



L'indicateur de risque part de l'hypothèse, que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque **4 sur 7** qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de liquidité : Le Compartiment pourra être investi dans des actions de petites et très petites capitalisations. Le volume de ces titres cotés peut être réduit et susceptibles de rencontrer des risques de liquidités, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de votre Compartiment

Risque de change : Le Compartiment peut investir dans des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro dans la limite de 15% de son actif. La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative d'Amplegest MidCaps.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10.000 €

Scénarios :		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (période de détention recommandée)
Minimum : Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1 860 €	1 880 €
	Rendement annuel moyen	-81.40 %	-28.44 %
Scénario défavorable*	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 490 €	7 360 €
	Rendement annuel moyen	-25.14 %	-5.94 %
Scénario intermédiaire**	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 150 €	14 400 €
	Rendement annuel moyen	11.49 %	7.57 %
Scénario favorable***	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	14 610 €	26 670 €
	Rendement annuel moyen	46.09 %	21.67 %

*Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre novembre 2021 et décembre 2022.

**Le scénario neutre s'est déroulé durant la période entre juillet 2016 et juillet 2021.

***Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre décembre 2012 et décembre 2017.

Que se passe-t-il si AMPLEGEST n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	598 €	1 830 €
Incidence des coûts annuels (*)	5.04 %	2.87 % (chaque année)

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,44 % avant déduction des coûts et de 7,57% après cette déduction. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer 3,00% du montant investi / 300 EUR. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera, le cas échéant, du montant.

Composition des coûts :

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Les coûts d'entrée sont de 3% maximum.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.60% de la valeur de votre investissement par an. Ce chiffre se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière (exercice 2022).	160 EUR
Coûts de transaction	0,44% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	44 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	20 % TTC maximum de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indice Bloomberg Developed Markets Small Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis), calculée selon la méthodologie de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la valeur nette des actifs conformément aux conditions décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être compensées avant qu'une nouvelle provision au titre de la commission de performance puisse être enregistrée. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts cumulés ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années. Ce chiffre se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière (en 2022 :	0 EUR

La commission de performance est payée même si la performance de l'action sur la période d'observation de la performance est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de la SICAV, disponible sur le site.

www.amplegest.com.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les actions de cette SICAV sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier : AMPLEGEST – 50 boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : <https://www.amplegest.com/fr-FR/funds/amplegest-midcaps/shares/fr0013332756-fc>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : minimum 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations relatives à la finance durable : <https://www.amplegest.com/fr-FR/investissement-responsable>.

Objetif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit :

AMPEGEST MIDCAPS Action IC (FR001184993) Compartiment de la SICAV Amplegest

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français géré par AMPEGEST

Nom de l'initiateur : AMPEGEST

Site internet : www.amplegest.com

Contact : Appelez le 01 40 67 08 40 pour de plus amples informations sur le produit.

AMPEGEST est agréée par la France sous le numéro GP-07000044 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Autorité compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle d'AMPEGEST en ce qui concerne ce document d'informations clés

Date de production du document d'information clé : 31/12/2023

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : AMPEGEST MIDCAPS est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments. Cette SICAV a été agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 20 octobre 2017.

Durée : Amplegest MidCaps, compartiment de la SICAV Amplegest, est créé pour une durée de 99 ans. La SICAV Amplegest peut décider la dissolution ou la fusion de la présente SICAV à son initiative.

Objectifs : le Compartiment a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Bloomberg Developed Markets Small Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis) tout en intégrant des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques dans le processus de sélection et d'analyse des titres.

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire axée sur les marchés actions de l'Union Européenne, le Compartiment peut investir sur les marchés de petites et moyennes capitalisations boursières jusqu'à 110% compte tenu des opérations d'emprunt espèce et dans la limite de 30% en valeurs mobilières dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliards d'euros, parmi tous les secteurs d'activité, selon une approche au cas par cas (« stock picking »), privilégiant l'analyse fondamentale des sociétés ainsi que sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (empreinte carbone, taux de rotation du personnel, indépendance du président au comité d'audit, etc.). L'univers d'investissement comprend les valeurs qui composent l'indice Bloomberg Developed Markets Small Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis) à l'exception des valeurs dites « interdites ».

L'analyse extra financière de l'univers d'investissement se fonde sur un outil propriétaire multi factoriel de notation extra-financier développé par nos équipes.

Les équipes d'Amplegest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites comme la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés. Le processus d'investissement se décompose en 4 grandes étapes :

- l'identification des sociétés potentiellement intéressantes et l'intégration des critères ESG ;
- l'analyse des fondamentaux de la société ;
- la valorisation ;
- la sélection des titres et investissement.

Le Compartiment est investi à hauteur de 75% minimum en actions et titres éligibles au PEA et est exposé à hauteur de 60% au moins sur le marché des actions de l'UE de toutes capitalisations boursières (y compris petites et moyennes capitalisations boursières jusqu'à 100%) et de tous secteurs.

Le Compartiment se réserve la possibilité d'être investi, dans la limite de 25% de l'actif, afin de gérer la trésorerie, en titres obligataires ou monétaires de tous secteurs et de tous types d'émetteurs (Etats ou émetteurs privés de toutes capitalisations).

Le Compartiment se réserve la possibilité d'investir en obligations convertibles (0 à 10%).

L'exposition au risque de taux sera comprise entre 0% et 25%.

Toutes catégories d'actif, le Compartiment peut investir sur les marchés hors UE, dont ceux des pays émergents dans la limite de 10%.

Le Compartiment pourra investir en parts ou actions d'OPCVM/FIA français et OPCVM européens, y compris les ETF dans la limite de 10%.

Le compartiment se réserve la possibilité de recourir aux contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés français, dans le seul but de couvrir les risques actions et taux dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Investisseurs de détail visés : Amplegest MidCaps, compartiment de la SICAV Amplegest, s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés d'actions et de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus de la SICAV.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Informations complémentaires : Les actionnaires de la SICAV peuvent obtenir sur simple demande écrite à l'adresse contact@amplegest.com, gratuitement, auprès de la société de gestion un exemplaire des statuts et des rapports annuels et semestriels de la SICAV, lesquels sont disponibles en français. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs actions sur demande auprès de CACEIS Bank. Les demandes sont centralisées chaque jour jusqu'à 12 heures (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1 et réglées J+2.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

← Risque faible - Risque élevé →



L'indicateur de risque part de l'hypothèse, que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque **4 sur 7** qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de liquidité : Le Compartiment pourra être investi dans des actions de petites et très petites capitalisations. Le volume de ces titres cotés peut être réduit et susceptibles de rencontrer des risques de liquidités, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de votre Compartiment

Risque de change : Le Compartiment peut investir dans des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro dans la limite de 15% de son actif. La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative d'Ampegest MidCaps.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10.000 €

Scénarios :		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (période de détention recommandée)
Minimum : Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1 860 €	1 880 €
	Rendement annuel moyen	-81.41 %	-28.43 %
Scénario défavorable*	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 530 €	7 410 €
	Rendement annuel moyen	-24.69 %	-5.82 %
Scénario intermédiaire**	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 200 €	14 930 €
	Rendement annuel moyen	12.01 %	8.34 %
Scénario favorable***	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	14 690 €	28 030 €
	Rendement annuel moyen	46.88 %	22.89 %

*Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre novembre 2021 et décembre 2022.

**Le scénario neutre s'est déroulé durant la période entre juillet 2016 et juillet 2021.

***Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre décembre 2012 et décembre 2017.

Que se passe-t-il si AMPEGEST n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	440 €	1 406€
Incidence des coûts annuels (*)	4.44 %	2.23 % (chaque année)

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,57 % avant déduction des coûts et de 8,34 % après cette déduction. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer 3,00% du montant investi / 300 EUR. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera, le cas échéant, du montant.

Composition des coûts :

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Les coûts d'entrée sont de 3% maximum.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.00% de la valeur de votre investissement par an. Ce chiffre se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière (exercice 2022).	100 EUR
Coûts de transaction	0,44% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	44 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	20 % TTC maximum de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indice Bloomberg Developed Markets Small Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis), calculée selon la méthodologie de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la valeur nette des actifs conformément aux conditions décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être compensées avant qu'une nouvelle provision au titre de la commission de performance puisse être enregistrée. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts cumulés ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années. Ce chiffre se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière (en 2022 : 0,00%).	0 EUR

La commission de performance est payée même si la performance de l'action sur la période d'observation de la performance est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de la SICAV, disponible sur le site.

www.amplegest.com.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les actions de cette SICAV sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier : AMPLEGEST – 50 boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.

- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : <https://www.amplegest.com/fr-FR/funds/amplegest-midcaps/shares/fr0011184993-ic>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : minimum 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations relatives à la finance durable : <https://www.amplegest.com/fr-FR/investissement-responsable>.

10. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

1) Réglementation Priips

Depuis le 1er janvier 2023, le DICl d'Amplegest MidCaps a été remplacé par le DIC, nouveau document en vigueur respectant la réglementation Priips.

2) Changement d'indicateur de référence

Avant le 02/05/2023	A partir du 02/05/2023
MSCI EMU Mid Cap Net Return € (dividendes réinvestis)	Bloomberg Developed Markets Small Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis)

3) Date de règlement/livraison

Les demandes de souscriptions et de rachats sont réglées désormais à 2 jours ouvrés après la date de valeur liquidative.

Avant	Depuis le 31/12/2023
J+3	J+2

4) Changement des statuts

Les statuts de la Sicav ont été modifiés pour :

- mettre à jour les administrateurs et leurs fonctions au sein du Conseil d'Administration (le tableau est disponible en III.A).
- valider la mise en place d'un mécanisme de gates et de swing pricing selon les compartiments de la Sicav Amplegest.

Changements de l'exercice à venir

1) Évolution ESG

Amplegest MidCaps adoptera une approche en sélectivité afin d'aboutir à une réduction de l'univers d'investissement de départ d'au moins 20%.

2) Mécanisme de liquidité : mise en place des Gates

Le Conseil d'Administration de la Sicav a décidé de suivre les recommandations AMF et de mettre en place un mécanisme de Gates pour le compartiment de la Sicav Amplegest, Amplegest MidCaps. Le mécanisme de Gates est un mécanisme de plafonnement des rachats, cela permet d'étaler les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective. Le mécanisme, le descriptif et le seuil sont précisés dans le prospectus du fonds.

3) Mécanisme de liquidité : mise en place de Swing Pricing

Le Conseil d'Administration de la Sicav a décidé de suivre les recommandations AMF et de mettre en place un mécanisme de Swing Pricing pour le compartiment de la Sicav Amplegest, Amplegest MidCaps. Le mécanisme de Gates est un mécanisme qui permet que les coûts totaux de réaménagement du portefeuille induits par les flux nets de souscriptions et de rachats soient affectés à la valeur liquidative du fonds qui servira de référence au règlement desdits flux

II. RAPPORT DE GESTION

Préambule :

L'objectif d'Amplegest MidCaps, compartiment de la SICAV Amplegest, est de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Bloomberg Developed Markets Small Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis) sur une période de 5 ans, tout en intégrant des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques dans le processus de sélection et d'analyse des titres.

Le compartiment Amplegest MidCaps est classifié catégorie « Article 8 » au sens du Règlement « SFDR » car il promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

I. Performance financière de l'OPC

A. Revue des marchés

L'accélération en cette fin d'année de la baisse des taux longs témoigne de l'optimisme des investisseurs quant aux perspectives d'inflation et aux futures décisions des Banques Centrales. Comme souvent, le mouvement est un peu excessif au regard de la réalité macro-économique. L'inflation reflue mais reste au-dessus des objectifs affichés. Les Banques Centrales devraient maintenir une certaine prudence à court terme et ne débiter leur programme de baisse des taux courts qu'à la mi-2024.

Les taux d'intérêt à long terme ont donc fortement baissé depuis début novembre dans le monde. De bons chiffres inflationnistes et une communication conciliante des Banques Centrales sont à l'origine de ce mouvement. Madame Lagarde a signifié à plusieurs reprises que la hausse des taux était terminée en Europe. Quant à Monsieur Powell, il a même parlé de baisses de taux à venir aux Etats-Unis. Il n'en fallait pas plus pour enclencher ce rallye sur les taux, dont l'ampleur a surpris et qui a dû mettre les Banques Centrales dans l'embarras. En effet, si le sentiment que l'inflation est désormais derrière nous semble prévaloir, cela ne correspond pas tout à fait à la réalité. Ce sentiment pourrait même se révéler dangereux car une détente trop importante des conditions financières pourrait provoquer un appel d'air prématuré pour l'économie.

Aux Etats-Unis la volonté des autorités monétaires est d'accompagner un atterrissage en douceur de l'économie. A ce jour, la probabilité d'un tel aboutissement est forte mais nécessite encore la vigilance de la Banque Centrale. Laisser le sentiment que le combat contre l'inflation est gagné pourrait provoquer un regain de confiance, donc de consommation et d'investissement. Un tel rebond serait sans doute mal perçu par les marchés alors que la décélération économique commence à peine. L'inflation s'affiche à 3,5%, ce qui n'est plus très loin de l'objectif. Mais des points de vigilance demeurent, notamment sur le logement. Les loyers représentent 30% de l'indice inflationniste et ils doivent être surveillés dans un contexte de crise du logement subsistant.

En Europe l'économie est faible depuis plusieurs trimestres. Le souci de la Banque Centrale Européenne n'est donc pas d'accentuer ce ralentissement. Mais pour autant il paraît clair que l'inflation n'est pas encore complètement jugulée. Les salaires continuent de progresser et une remontée des matières premières à l'orée de cet hiver n'est pas utopique. La vigilance est donc également de mise et devrait reporter d'éventuelles décisions sur les taux au début du second semestre 2024. Le déclin de l'inflation devrait par ailleurs redonner du pouvoir d'achat aux ménages européens, ce qui pourrait contribuer à une reprise de la consommation courant 2024.

Ces considérations ne perturbent pas les autorités chinoises, plutôt soucieuses de relancer l'économie dans un contexte fortement désinflationniste. Des baisses de taux additionnelles et des relances budgétaires sont probables dans les prochains mois.

L'environnement global, avec une récession mondiale évitée et un repli de l'inflation, est plutôt favorable aux actifs financiers. C'est ce qui a entraîné le rebond de cette fin d'année sur toutes les classes d'actifs.

B. Principales opérations et mouvements de l'exercice

L'encours d'Amplegest MidCaps est passé de 73m€ au 31/12/2022 à 62m€ au 31/12/2023. En 2023, le fonds a délivré une performance de +11,20% contre +13,20% pour son indice de référence. A noter que ce dernier a été modifié en cours d'année lorsque nous avons pris la décision de changer de fournisseur d'indice (Bloomberg vs MSCI). Depuis le 02/05/2023, notre indice de référence est donc le Bloomberg Eurozone Developed Markets Small Cap Net Return (dividendes réinvestis). Avant cette date, notre indice de référence était le MSCI EMU Mid Cap Net Return € (dividendes réinvestis).

Ainsi sur la baisse de l'actif net réel (-111M€), +8M€ reviennent à la performance et -19M€ à la décollecte. Le nombre de lignes a baissé passant de 43 à fin 2022 à 33 à fin 2023 et le poids du top 10 a augmenté de 36% à 42%.

La capitalisation médiane des sociétés détenues a sensiblement baissé passant de 5,5 milliards d'euros à 4 milliards d'euros. La part des valeurs étrangères détenues a également connue une forte progression représentant 55% de l'encours (vs. 48%).

A partir des 43 positions détenues à fin 2022,

18 nouveaux titres ont rejoint l'actif au cours de l'année 2023 (Moncler, Inwit, Nexans, Vusion Group, Scout24, Interpump, CompuGroup, X-Fab, Sanlorenzo, Shurgard, Azelis, Ipsos, Aalberts, Accor, Do&Co, Elis, BE Semiconductor, The Italian Sea Group) et 28 sont sortis (Porsche AG, Stellantis, Fnac Darty, Publicis, Legrand, Keywords, Eurofins, Carl Zeiss, Symrise, CTS Eventim, Sartorius Stedim Biotech, Worldline, Wiit, Amadeus IT, Edenred, ALD, Technip Energies, Zalando, UPM, ADP, Cellnex, Frontier, Trigano, Infineon, Dometic, Take Two Interactive, Dechra Pharma, AMD).

- Investissements en OPC gérés par Amplegest : néant
- Investissements en OPC gérés par Octo AM (filiale du groupe Amplegest) : néant

C. Variation de l'actif

Au cours de l'année 2023, le nombre d'actions d'Amplegest MidCaps est passé :

- pour l'action AC de 267 496.1325 à 201 635.2231 actions, pour un montant de souscriptions de 5 693 560.95 EUR et de rachats pour 22 524 207.57 EUR.
- pour l'action IC de 23 274.3886 à 24 160.4080 actions, pour un montant de souscriptions de 954 880.37 EUR et de rachats pour 668 799.50 EUR.
- pour l'action FC de 18 842.3838 à 10 257.4951 actions, pour un montant de souscriptions de 296 241.88 EUR et de rachats pour 1 059 962.19 EUR.

Les VL sont passées sur la période :

- de 244.59 EUR à 268.34 EUR soit une hausse de 9.71% pour l'action AC
- de 255.07 EUR à 283.64 EUR soit une hausse de 11.20% pour l'action IC
- de 83.63 EUR à 92.44 EUR soit une hausse de 10.53% pour l'action FC

La variation de l'indice de référence pour la période est de +13.20%

L'encours est passé de 72 940 654.61 EUR à 61 909 788.18 EUR.

Le pourcentage de valeurs éligibles au PEA est de 96.77%.

D. Perspectives de l'exercice à venir

Des contrechocs ont toujours succédé aux chocs majeurs dans l'histoire économique.

La crise du Covid ne déroge pas à cette règle. Une vague d'inflation a déferlé sur le monde développé suite à la pandémie. La normalisation des chaînes de production et les politiques monétaires restrictives ont permis d'endiguer ces tensions sur les prix. Les principales banques centrales vont pouvoir relâcher la bride monétaire en 2024, ce qui va libérer des capacités de croissance. Néanmoins, dans un contexte géopolitique particulièrement tendu, d'autres contrechocs liés aux refinancements se profilent, après la synchronisation des maturités des dettes et l'explosion des déficits publics post Covid. La stratégie d'allocation d'actifs doit intégrer l'ensemble de ces éléments pour 2024.

En début d'année dernière, la très grande majorité des économistes prévoyait une récession américaine, avec une remontée substantielle du taux de chômage et une chute du rythme de croissance nominale en moyenne annuelle, du fait du durcissement brutal de la politique monétaire de la Fed. Finalement, les excès de liquidité des ménages et des entreprises, hérités du Covid, conjugués à une politique budgétaire expansionniste, ont contrecarré les effets des hausses de taux et permis à la croissance américaine d'atteindre 2.4%, soit un rythme supérieur à son potentiel.

Au tournant de l'année, trois dynamiques dominant aux Etats-Unis : un hard landing d'inflation, un soft landing de croissance et un no landing sur le marché du travail. Ce triptyque a permis à la Fed de s'engager vers des baisses de taux et a fait prévaloir un scénario de goldilocks lors des deux derniers mois. Le pivot de la Fed étant désormais intégré, il devient essentiel de voir comment les dynamiques relatives de croissance et d'inflation vont permettre qu'il s'opère en termes d'ampleur et de timing.

Le reflux de l'inflation devrait se poursuivre aux Etats-Unis lors du premier semestre de cette année, grâce aux biens durables et surtout grâce à l'immobilier. En revanche, la dynamique des prix dans le secteur des services peut difficilement se normaliser sans décongestion du marché du travail. Cela nécessite que fassent défaut nombre d'entreprises dont la survie tient principalement aux aides octroyées durant la crise due au Covid.

Comme le suggère l'inflexion du discours de J. Powell alors que le taux de chômage reste largement sous le NAIURU (estimé à 4,4% par le CBO), la Fed ne semble pas disposée à prendre le risque de laisser les conditions d'emploi se dégrader trop fortement en année électorale. Elle devrait se contenter d'observer l'amorce d'une remontée du taux de chômage avant d'engager son cycle de baisses de taux (afin de prévenir simplement la formation de boucles prix-salaires trop rapide en cas de nouveau choc de prix exogène). Sur la trajectoire de remontée des taux nous estimons qu'elle devrait débiter au cours du second semestre (le consensus tablant plutôt dès le premier semestre).

La liquidité obligatoire devient alors le principal défi pour les marchés financiers : le financement des déficits publics abyssaux, l'arrivée à maturité de nombreux titres émis pendant la crise du Covid et les politiques de quantitative tightening des principales banques centrales vont porter les émissions obligataires nettes proche de montants records en 2024. Après le rallye de fin d'année, les primes de risque paraissent bien resserrées face à cet afflux de papiers d'autant que les taux de défaut s'inscrivent sur une trajectoire haussière. Il devrait en résulter une décompression du marché du crédit. Les tensions dans la sphère fixed income américaine pourraient se trouver exacerbées si le programme du prochain locataire de la maison blanche ne permet pas d'envisager une consolidation budgétaire ou s'il insinue un possible regain d'inflation, par exemple via l'instauration de nouvelles mesures protectionnistes.

L'Europe n'est absolument pas immune du risque de regain de tensions obligataires, bien au contraire. Ainsi, même si les entreprises européennes se sont globalement moins endettées que leurs concurrentes américaines lors de la dernière décennie, le marché du HY européen s'est énormément développé et devra absorber une hausse des émissions nettes de plus de 40% en 2024 vs 2023. Par ailleurs, le marché anticipe une diminution des taux directeurs de la BCE de près de 150pb, qui nous paraît exagérée. Le profil d'inflation européen est défavorable sur la première partie d'année, du fait des effets de base positifs. L'indicateur de croissance des salaires négociés de la BCE ne montre pas encore d'inflexion. Selon nous, ces facteurs conduiront la BCE au moins le second semestre pour entamer un cycle accommodant, malgré la situation de stagnation qui sévit dans la zone euro depuis le T3 2023. Cet écart pourrait amener les taux long à se retendre et les courbes de taux à se pentifier.

Malgré ce handicap dans l'ampleur et le timing de la baisse des taux, l'Europe offre des opportunités d'investissement attractives, liées à son potentiel de rattrapage. Le pivot de la BCE devrait favoriser l'amélioration d'une conjoncture bien plus dégradée qu'aux Etats-Unis. Cette conjoncture plus favorable est de très bon augure pour la reprise d'un cycle de M&A en berne depuis deux ans, doublement impacté par les craintes liées au durcissement des conditions monétaires et leur impact sur la croissance. La forte hausse des marchés actions en 2023 offre des munitions aux acquéreurs, tandis que les tensions potentielles sur les marchés obligataires peuvent conduire les cibles à rechercher des deals.

En 2023, la Chine a énormément déçu. Les investisseurs internationaux sont devenus extrêmement sceptiques sur sa capacité à gérer les surcapacités accumulées et la crise immobilière. Malgré tout, grâce à la réouverture et à la croissance mondiale résiliente, la croissance chinoise est restée proche de son potentiel l'année dernière. La Chine n'était pas dans l'urgence d'agir et pouvait même avoir intérêt à temporiser pour voir les prix à l'importation se normaliser. En revanche, les facteurs favorables de 2023 vont se dissiper en 2024 et appeler davantage de relance budgétaire. Dans le cas contraire, l'output gap va se creuser et amplifier les pressions déflationnistes domestiques, qui peuvent rendre à terme le processus de deleveraging extrêmement douloureux et aboutir à une situation de dépression économique. La Chine arrive clairement à la croisée des chemins.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SES IMAGOTAG SA	5 394 359,90	3 477 207,18
ASM INTERNATIONAL NV	1 620 155,68	4 027 319,50
BARCO NV	3 063 224,37	2 078 498,14
SCOUT24 AG	3 073 579,44	1 701 772,09
MONCLER SPA	2 962 221,82	1 558 965,93
CTS EVENTIM AG	1 472 892,61	2 720 055,91
AMADEUS IT GROUP SA	795 212,22	3 377 615,22
SOITEC SA	1 724 125,17	2 333 483,47
TECHNIP ENERGIES NV	771 532,97	3 204 521,75
INFR WIRE ITAL SPA	2 829 399,24	1 069 510,27

12. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
 - o Prêts de titres :
 - o Emprunt de titres :
 - o Prises en pensions :
 - o Mises en pensions :
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :
 - o Change à terme :
 - o Future :
 - o Options :
 - o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

POLITIQUE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Au cours de l'exercice 2023, Amplegest a respecté les principaux critères qu'elle a définis dans sa politique de sélection des intermédiaires. La liste des brokers tient compte des différents instruments sur lesquels la société intervient. En particulier Amplegest a retenu le coût total de la transaction, la fiabilité et la sécurité du processus d'exécution, y compris les opérations post-marché de règlement/livraison des titres, ainsi que la qualité du reporting sur l'exécution (qualité des informations fournies dans les confirmations d'exécution) comme éléments de sélection.

Amplegest a également signé des conventions de recherche avec des brokers qui ont été sélectionnés en respect de critères définis :

Procédure de choix des intermédiaires pour l'exécution des ordres :

Le choix des intermédiaires est réalisé sur la base des critères suivants (critères qui peuvent évoluer) :

- Caractéristiques des instruments financiers et des marchés d'exécution,
- Qualité de l'exécution,
- Coût de l'intermédiation,
- Qualité de la gestion administrative post-marché,
- Accès à des blocs de titres,
- Notoriété et solidité de l'intermédiaire.

Procédure de sélection des entités qui fournissent des aides à la sélection d'investissements :

Le choix des intermédiaires est réalisé, notamment) sur la base des critères suivants (critères qui peuvent évoluer) :

- Univers d'analyse (études macro-économiques, études sectorielles qui répondent aux besoins de la gestion),
- Qualité du service de recherche et des conseils : accès aux modèles, génération d'idées et site internet, pertinence des recommandations,
- Mise en la relation avec les émetteurs (critère le plus important),
- Génération d'idées,
- Accès aux modèles,
- Accès aux analystes et à leurs avis,
- Accès à un site internet dédié.

Le budget global de recherche alloué au titre de l'année 2023 pour l'ensemble des OPC gérés s'élève à 810 000 euros. Les gérants de l'OPC ont recours aux analyses macro-économiques et aux analyses portant sur les sociétés émettrices émises par les brokers. Ils s'appuient également sur une équipe de 4 analystes financiers propre à Amplegest qui a défini ses propres critères de sélection des valeurs en portefeuille.

La clé répartition constatée pour l'exercice 2023 entre les frais d'exécution d'ordres et les frais correspondant aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :

Les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement ont représenté 50% du total des frais d'intermédiation.

Les frais d'exécution d'ordres ont représenté 50% des frais d'intermédiation.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable à l'adresse internet suivante : www.amplegest.com

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le risque global de l'OPC sur les contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL (ARTICLE 8 SFDR)

Notre démarche d'investisseur responsable s'inscrit dans une volonté de financement de l'économie réelle de manière durable tout en incitant les entreprises à de meilleures pratiques.

Au-delà de l'analyse quantitative, notre analyse ESG accorde une grande importance au dialogue avec les entreprises, chacune des entreprises dans lesquelles nous sommes investis faisant régulièrement l'objet d'entretiens dédiés.

A. Engagement actionnarial au cours de l'exercice

Depuis le 1er janvier 2020, les équipes de gestion Actions d'Amplegest se sont engagées à exercer leurs droits de vote sur l'ensemble des titres détenus dans les OPC dont elles assurent la gestion et pour lesquels elles détiennent les droits de vote, ou pour lesquels ceux-ci leurs ont été délégués.

En complément, notre engagement actionnarial se manifeste par l'envoi de lettres d'engagement personnalisées aux entreprises investissables et pour lesquelles des efforts dans le domaine ESG sont attendus.

B. Exercice des droits de vote au cours de l'exercice

1) Recours à des services rendus par des conseillers en vote

Afin de conduire au mieux sa politique de vote, Amplegest fait appel aux services de Proxinvest depuis 2019. Proxinvest est une société française de conseil aux investisseurs, spécialisée en matière de politique de vote et d'engagement. Depuis le 1er décembre 2022, Proxinvest est une filiale du groupe américain Glass Lewis, principal fournisseur de solutions indépendantes de gouvernance au niveau mondial. En 2022, Proxinvest a passé au crible les résolutions de 724 sociétés cotées françaises (soit 14 885 résolutions analysées – source Proxinvest).

Amplegest a défini avec Proxinvest une politique de vote cohérente avec les critères ESG et les valeurs de la société Amplegest. Proxinvest instruit et analyse les résolutions présentées par les entreprises cotées détenues par les différents OPC Amplegest. Puis, il envoie un rapport avec les recommandations de vote en fonction des critères définis conjointement afin qu'Amplegest puisse l'analyser. À l'issue de cette analyse, Amplegest confirme ou infirme la recommandation de Proxinvest et le Middle Office AM vote via le système ISS (Institutional Shareholder Services). La décision de vote appartient donc entièrement à la société Amplegest et est appliquée conformément à ses critères

2) Principes déterminants les cas dans lesquels la société de gestion exerce ses droits de vote

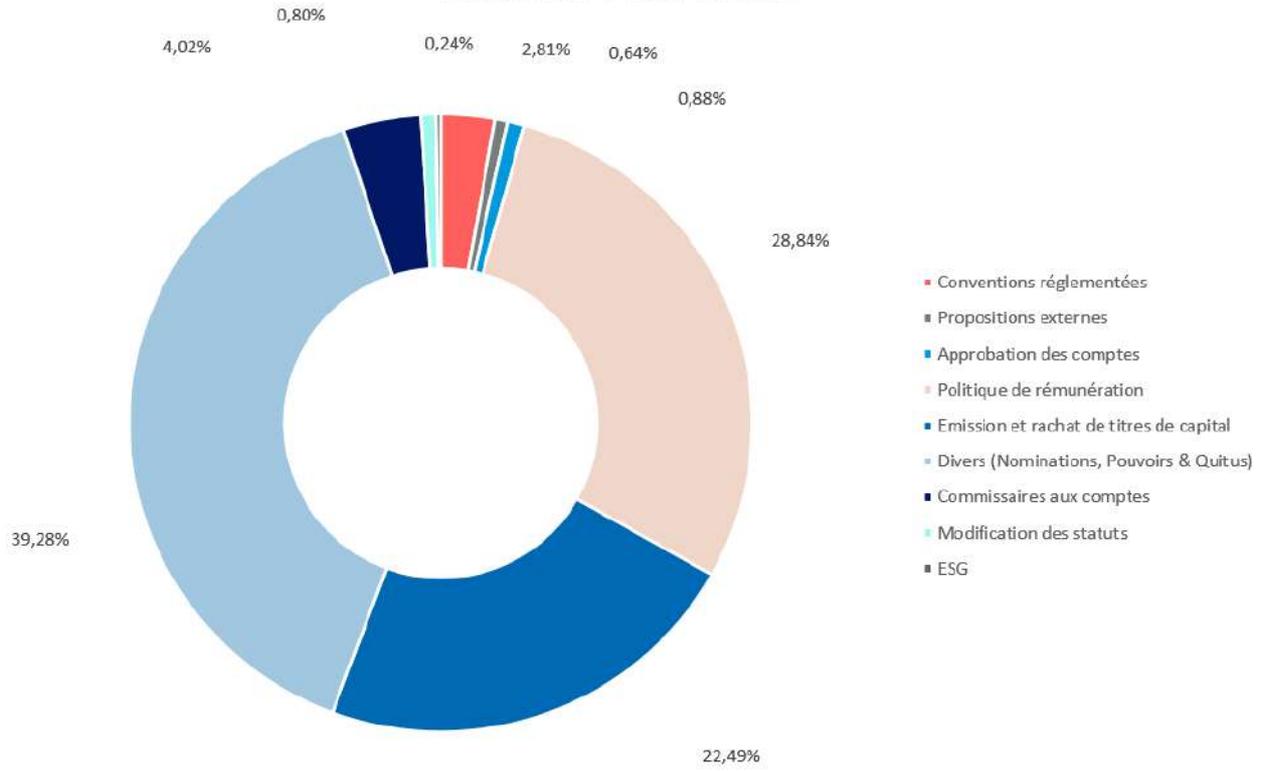
La politique de vote d'Amplegest définit que l'exercice des droits de vote s'effectue pour l'ensemble des actions des OPC actions Amplegest.

3) L'exercice du droit de vote d'Amplegest en 2023

L'intégralité de la politique de vote de la société est disponible sur : www.amplegest.com

- Amplegest a participé à 218 Assemblées Générales au cours de l'exercice 01-2023 à 12-2023, soit un taux de participation de 94% par rapport aux sociétés détenues en portefeuille sur la période.
- Amplegest a exercé ses droits de vote pour chacune de ces Assemblées Générales et n'a jamais été en conflit d'intérêts avec ces sociétés.
- Votes par correspondance (99%) et participation physique (1%)
- Pour 16 résolutions (0.3%), notre politique de vote nous a conduit à voter différemment de notre politique pré-définie Amplegest.
- Nombre de résolutions soumises au vote : 3 532
- Expression de 1 246 votes « contre » pour l'ensemble des résolutions, soit :
- Dans 35.3% des cas, nous avons voté contre.
- Dans 64.7% des cas nous avons voté pour.

Détails des votes "Contre"



La politique d'engagement actionnarial ainsi que le rapport sur l'engagement actionnarial d'Amplegest sont disponibles sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.amplegest.com

PRISE EN COMPTE DES CRITERES EXTRA-FINANCIERS (ARTICLE 8 SFDR)

A. Impact de la prise en compte des critères ESG

1) Un process de notation selon des critères définis



UN CHOIX DE PRIORITÉS...

Afin d'obtenir une **note globale** nous permettant d'**appréhender notre univers dans sa totalité** et par secteur, nous avons choisi de noter les trois composantes **E** (Environnement), **S** (social), **G** (gouvernance).

ENVIRONNEMENT

Conscients des grands enjeux environnementaux (réchauffement climatique, épuisement des ressources, dégradation des écosystèmes), nous pensons que les entreprises peuvent et doivent agir pour apporter des solutions (réduction des émissions de CO₂, impact sur l'environnement).

Il nous appartient :

- > D'essayer de **prendre en compte l'empreinte écologique des sociétés**
- > **D'intégrer ces risques avérés ou potentiels** dans nos analyses
- > D'instaurer un **dialogue avec les managements** pour comprendre comment parvenir à une amélioration dans la durée



SOCIAL

Nos valeurs et notre expérience nous ont amené à concentrer nos efforts sur la question de **l'attention portée par les entreprises à leurs salariés** :

- > Nous tenons au **respect des salariés** qui sont les **premiers créateurs de richesses des entreprises**
- > Nous savons **qu'aligner expérience collaborateurs et expérience clients** sur la promesse de l'entreprise est un **gage de performance**
- > Nous **intégrons dans notre analyse** cette même réflexion pour **les sociétés sur lesquelles nous sommes investis**



GOUVERNANCE

Nous attachons du prix à **la qualité de la gouvernance des entreprises émettrices**, plus particulièrement à **la transparence sur leurs pratiques de gouvernance**, clé d'un fonctionnement responsable :

- > Nous pensons que cela incite voire contraint les entreprises à l'application de bonnes pratiques
- > Nous pensons qu'elle est une condition nécessaire de l'instauration de relations de confiance



→ www.amplegest.com



... QUI NOUS RESSEMBLE

Note Environnement

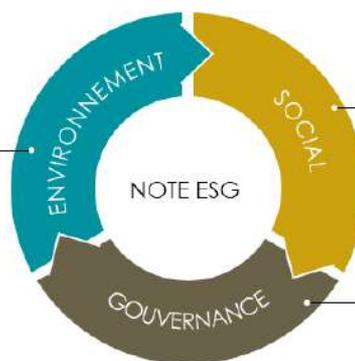
30 %

- Émissions de carbone (1 critère)
- Autres impacts environnementaux directs (4 critères)
- Autres impacts environnementaux indirects (4 critères)

Note Social

40 %

- Attention portée aux salariés (8 critères)
- Sécurité et Santé (4 critères)
- Traitement des fournisseurs (5 critères)



Note Gouvernance

30 %

- Rémunération (2 critères)
- Indépendance des administrateurs (3 critères)
- Droit des actionnaires (2 critères)
- Audit (2 critères)

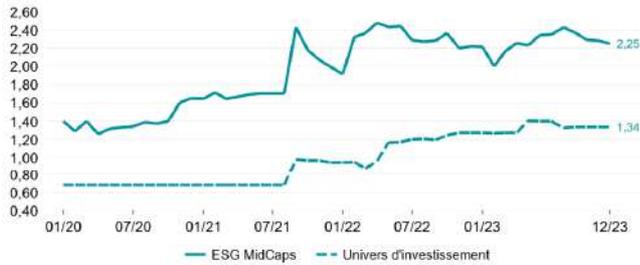
→ www.amplegest.com

2) Notation du portefeuille au cours de l'exercice

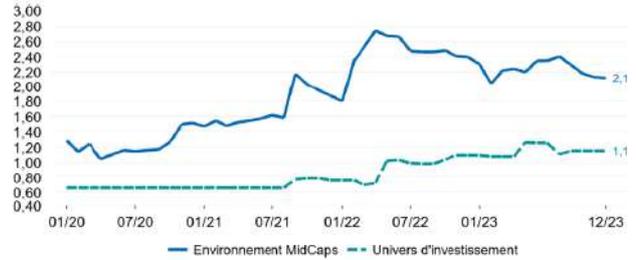
Au 29/12/2023, la note ESG globale était de 2,25 sur une base de [-4 ; +4] :

- note environnementale : 2,12 ;
- note sociale : 1,90 ;
- note de gouvernance : 2,86.

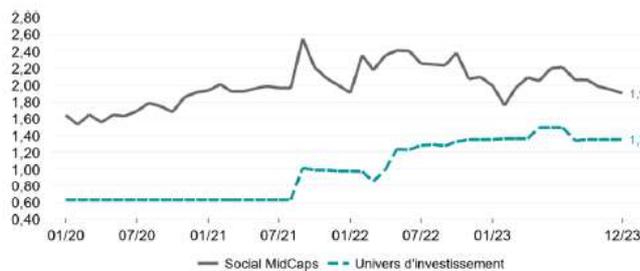
Évolution de la note ESG globale du fonds et de son univers d'investissement



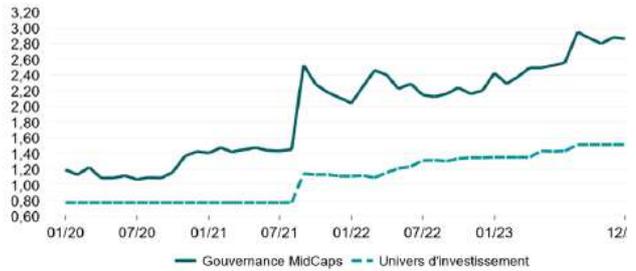
Évolution de la note Environnement du fonds et de son univers d'investissement



Évolution de la note Social du fonds et de son univers d'investissement



Évolution de la note Gouvernance du fonds et de son univers d'investissement



Univers d'investissement : Bloomberg Eurozone Developed Market Large & Mid Cap Net Return (dividendes réinvestis)
Source : modèle propriétaire GEST, données depuis le 1er septembre 2019, pas de données historiques disponibles.

B. Mesure des indicateurs de risque de durabilité et commentaires sur le niveau d'impact de durabilité du portefeuille

En vertu de la taxonomie définie par l'Union Européenne, le principe consistant à 'ne pas causer de préjudice important' s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

1) Indicateurs de risques environnementaux

Indicateur d'impact	Unité de mesure	Impact au 30 décembre de l'exercice	Taux de couverture
Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de GES de niveau 1 (tCO2e)	443	88%
	Emissions de GES de niveau 2 (tCO2e)	932	88%
	Emissions de GES de niveau 3 (tCO2e)	10 478	88%
	Emissions totales de GES (tCO2e)	11 848	88%
	Empreinte carbone (tCO2e)	199	88%
	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2e/M€CA)	437	85%
	Exposition aux énergies fossiles des investissements	5%	88%
	Quote part de production et consommation d'énergie non renouvelable	61%	71%
Intensité de consommation d'énergie renouvelable non	Pour les entreprises ayant un fort impact climat, rapport de Gwh consommé par million d'euros de chiffre d'affaires	0	71%
Biodiversité	Quote part des actifs dont les activités sont localisées près de zone de biodiversité avec un impact négatif sur la biodiversité	NC	0%
Protection de l'eau	Niveau de pollution de l'eau en tonnes d'eau par million d'euros investi par le fonds exprimé en moyenne pondérée	NC	0%
Déchets	Tonnes de déchets non recyclables émises par million d'euro investi par le fonds exprimé en moyenne pondérée	0	29%

2) Indicateurs de risques sociétaux

Indicateur d'impact	Unité de mesure	Impact au 30 décembre de l'exercice	Taux de couverture
Respect des droits de l'homme	% des investissements en sociétés impliquées dans des violations des principes de l'ONGC et de l'OCDE qui s'appliquent aux entreprises multinationales	Entreprises exclues de notre univers	
	% des investissements en sociétés qui ne sont pas dotées de procédures et de contrôle du respect des principes et recommandations de l'ONGC et de l'OCDE qui s'appliquent aux entreprises multinationales	38%	85%
Exposition aux armes controversées	% des investissements en fabricants ou vendeurs de mines antipersonnel, armes chimiques et biologiques	Entreprises exclues de notre univers	
Diversité et égalité des salariés	Ecart de rémunération entre hommes et femmes	NC	3%
	Ratio de parité de composition des comités de direction, conseils d'administration	39%	88%

En-dessous de 10% de taux de couverture, nous considérons que la donnée n'est pas exploitable (NC).

Source : MSCI

En raison d'un changement de fournisseur de données, nous n'affichons pas les incidences 2022 dans le tableau précédent. Nous utilisons Trucost en 2022 et utilisons désormais MSCI

Méthodologie

- Les émissions de GES sont calculées comme ci-dessous :

$$\sum_n^i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau } (x) \text{ de la société}_i \right)$$

- L'empreinte carbone est calculée comme ci-dessous :

$$\frac{\sum_n^i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i \right)}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}}$$

- L'intensité de GES est calculée comme ci-dessous :

$$\sum_n^i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i}{\text{chiffre d'affaires (MioEUR) de la société}_i} \right)$$

C. Nos engagements : Adhésion aux standards internationaux, signature des PRI et CDP

Dès 2010, Amplegest décide de s'investir aux côtés de ses clients et salariés dans une démarche solidaire pour une finance plus humaine, utile et responsable, c'est-à-dire la finance de demain.

Amplegest s'engage à devenir un acteur reconnu de la finance responsable :

- Utile : Au service de ses clients privés, elle offre un accompagnement patrimonial et financier sur le long terme ; au service des entreprises cotées, elle apporte des moyens pour leur développement par ses investissements dans leurs titres ; au service des personnes (ses salariés, ceux des entreprises financées, ses fournisseurs, ...), elle développe une relation de confiance, respectueuse des valeurs et équilibrée.
- Responsable : Consciente de son rôle dans la société, elle inscrit son action dans le long terme, elle s'engage dans des investissements qui préparent l'avenir et non dans la spéculation, elle est déterminée à rendre compte en toute transparence de ses activités et de leurs impacts.

Amplegest affirme son engagement pour une finance durable et responsable en adhérant aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) en 2019 et en signant les Carbon Disclosure Project (CDP) en 2020 (Les CDP sont une initiative mondiale lancés en 2000 qui encourage les investisseurs, les entreprises et les villes à prendre des mesures afin de construire une économie réellement durable, en mesurant et comprenant leur impact sur l'environnement. Amplegest fait maintenant partie des 662 investisseurs signataires, représentant 110 000 milliards de dollars d'actifs.). En 2021, Amplegest rejoint le 30% Club France Investor Group, qui s'engage à suivre les politiques de mixité au sein du SBF 120.

INFORMATION SUR LES CRITERES ESG

Le fonds utilise les critères ESG dans sa gestion.

La démarche plus globale d'Amplegest en matière d'ESG est consultable sur son site internet à l'adresse suivante : www.amplegest.com

INFORMATIONS RELATIVES A SFDR (DURABILITE) ET TAXONOMIE

Le fonds n'a aucun objectif de durabilité. En l'absence de données suffisantes provenant des entreprises, l'alignement actuel du fonds à la taxonomie est estimé à 0%.

POLITIQUE DE REMUNERATION DE LA SOCIETE DE GESTION

1) Critères financiers et non financiers de la politique de rémunération

La politique de rémunération des collaborateurs d'Amplegest prévoit un niveau de rémunération fixe en lien avec leur niveau de séniorité, d'expertise et leur expérience professionnelle dans l'activité, pour permettre le cas échéant de ne pas accorder de rémunération variable. La rémunération fixe est définie par le Comité de Direction lors de l'embauche. La part variable de la rémunération a pour objet de compléter la part fixe, elle est déterminée en fonction des objectifs fixés en début d'année et notamment des performances réalisées par le collaborateur. Ces objectifs portent sur des éléments quantitatifs globaux, tels que les résultats, la situation financière de la Société, sur des éléments quantitatifs propres à chaque métier et à chaque poste et sur des éléments qualitatifs, tels que l'engagement personnel du collaborateur notamment dans l'intérêt du client, d'Amplegest, le respect des règles de déontologie de la profession et des procédures internes de maîtrise et de suivi des risques en place au sein de la Société.

Lorsque la part variable de la rémunération dépasse la somme de 200 000 euros,

- 50% de la part variable de la rémunération sont versés en parts ou actions d'OPC gérés par la Société dont la détention doit être au minimum de 2 ans à compter de la date d'attribution,
- 50% de la part variable de la rémunération sont versés sous forme de prime.

La rémunération variable sera versée sur une période de 3 ans, étant précisé que 40% de la rémunération variable sera versée la première année. 60% de la rémunération variable est donc reportée. Un potentiel de 20% la deuxième année, un potentiel de 20% la troisième et un potentiel de 20% la quatrième et dernière année sont reportés.

2) Décision et réexamen de la politique de rémunération

La politique de rémunération a été déterminée par les membres du Comité de la Direction et les membres du Conseil de Surveillance, qui ensemble constituent le Comité de rémunération.

Le comité se réunit une fois par an pour vérifier l'application de la politique de rémunération et valide les montants de rémunération variables attribués aux collaborateurs et plus particulièrement aux collaborateurs concernés au sens de la Directive et plus généralement le niveau de rémunération de chaque équipe et collaborateur.

3) Montants totaux de rémunération au titre de l'exercice clos

Amplegest clôture son exercice en décembre, les données figurant dans le tableau se rapportent à l'année 2023 :

	Montant des rémunérations fixes	Montant des rémunérations variables	Montant total des rémunérations au titre de l'exercice clos
Ensemble du personnel (50 collaborateurs en moyenne)	4 994 845.81	1 372 200.00	6 367 045.81
Membres du Comité de Direction (6 collaborateurs)	949 505.62	411 065.00	1 360 570.62
Gérants (16 collaborateurs)	1 893 338.58	625 200.00	2 518 538.58

Pour calculer les rémunérations perçues au titre de l'année 2023, la méthode suivante a été appliquée :

- La rémunération fixe 2023 : il s'agit de la rémunération brute correspondant au salaire annuel de base prorata temporis, de la prime ancienneté et des avantages en nature,
- La rémunération variable au titre de 2023 : il s'agit de la rémunération variable brute (primes exceptionnelles) versée en 2024.

Le détail de la politique de rémunération d'Amplegest est disponible gratuitement sur simple demande et sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.amplegest.com

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

AMPLEGEST
50 Boulevard Haussmann
75009 Paris

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues par email :

www.amplegest.com

13. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 29/12/2023 en EUR

ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	59 619 541,92	72 899 127,31
Actions et valeurs assimilées	59 619 541,92	72 899 127,31
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	59 619 541,92	72 899 127,31
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	28 867,65	
Opérations de change à terme de devises		
Autres	28 867,65	
COMPTES FINANCIERS	2 522 911,48	394 453,85
Liquidités	2 522 911,48	394 453,85
TOTAL DE L'ACTIF	62 171 321,05	73 293 581,16

PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	65 838 988,02	70 721 513,18
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-3 685 571,77	2 776 285,28
Résultat de l'exercice (a,b)	-243 628,07	-557 143,85
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	61 909 788,18	72 940 654,61
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	261 532,87	136 535,10
Opérations de change à terme de devises		
Autres	261 532,87	136 535,10
COMPTES FINANCIERS		216 391,45
Concours bancaires courants		216 391,45
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	62 171 321,05	73 293 581,16

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	85 815,33	1 208,21
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 148 544,22	1 481 433,73
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	1 234 359,55	1 482 641,94
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	633,86	10 777,17
Autres charges financières		
TOTAL (2)	633,86	10 777,17
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 233 725,69	1 471 864,77
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 498 020,26	2 043 817,20
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-264 294,57	-571 952,43
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	20 666,50	14 808,58
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-243 628,07	-557 143,85

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Les actions CNPV SOLARPOWER (LU0379220212) dont les cours sont suspendus depuis le 19 juin 2014 sont valorisées à 0 sur instruction de la société de gestion.

En conséquence, il pourrait exister un écart significatif entre les valeurs retenues dans la composition de l'actif évaluées comme indiqué ci-dessus et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si ces actifs en portefeuille devaient être cédés à brève échéance.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011184993 - Action AMPLGEST MIDCAPS IC : Taux de frais maximum de 1,00% TTC

FR0013332756 - Action AMPLGEST MIDCAPS FC : Taux de frais maximum de 1,60% TTC

FR0010532101 - Action AMPLGEST MIDCAPS AC : Taux de frais maximum de 2,35% TTC

Modalité de calcul de la commission de surperformance :

Méthode de calcul :

La commission de surperformance est de 20 % TTC maximum de la performance annuelle du compartiment Amplegest MidCaps au-delà de la performance de l'indice Bloomberg Developed Markets Small Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis).

L'indicateur de référence a été l'indice MSCI EMU Mid Cap jusqu'au 28/04/2023.

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du fonds et celle d'un actif ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice de référence Bloomberg Developed Markets Small Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis), sur la période de calcul enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/ rachats que l'OPCVM.

Comptabilisation de la provision en cours d'exercice (période de cristallisation) :

Calculée selon la méthode indiquée, cette commission fera l'objet d'un provisionnement ou d'une reprise de provisions à chaque calcul de valeur liquidative (et depuis le début de l'exercice). En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à l'actif de référence, la part de frais de gestion variable est réajustée par une reprise de provision plafonnée à hauteur des dotations.

Chaque période de cristallisation correspond à l'exercice comptable de l'OPCVM. Elle débute à la dernière clôture et se termine à la prochaine clôture sur laquelle des frais de gestion variables seront calculés.

A compter du 1^{er} janvier 2022, si à la fin de la période de cristallisation, si une sous-performance est constatée (différence négative entre la valeur de l'actif net de fin d'exercice et celle de l'actif indicé à la même date), cette sous-performance devra être rattrapée au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner une commission de surperformance.

L'OPCVM pourra provisionner des frais variables dès lors qu'il surperforme son indicateur de référence, y compris en cas de performance négative tout en respectant la période de référence de rattrapage.

En cas de rachat d'actions, si à la date du rachat, une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux actions remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.

Rattrapage des sous-performances et période de référence (5 années consécutives de sous-performance) :

Si la sous-performance constatée pendant 5 années n'a pas été rattrapée, aucune commission de surperformance ne peut être prélevée. Au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation et prélèvement, les sous-performances antérieures à 5 ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Affectation des sommes distribuables**Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action AMPLEGEST MIDCAPS AC	Capitalisation	Capitalisation
Action AMPLEGEST MIDCAPS FC	Capitalisation	Capitalisation
Action AMPLEGEST MIDCAPS IC	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	72 940 654,61	123 030 296,69
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	6 944 683,29	10 635 165,99
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-24 252 956,56	-31 435 673,18
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	9 893 197,95	17 066 977,91
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-12 936 812,37	-12 952 289,54
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-292 655,96	-187 515,67
Différences de change	-27 152,12	-463 110,06
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	9 905 123,91	-32 181 245,10
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	5 635 834,99	-4 269 288,92
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	4 269 288,92	-27 911 956,18
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-264 294,57	-571 952,43
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	61 909 788,18	72 940 654,61

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							2 522 911,48	4,08
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	2 522 911,48	4,08								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 USD		Devise 3 SEK		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	1 563,07		898,22		127,24		13,88	
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	28 867,65
TOTAL DES CRÉANCES		28 867,65
DETTES		
	Rachats à payer	162 906,90
	Frais de gestion fixe	98 625,97
TOTAL DES DETTES		261 532,87
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-232 665,22

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action AMPLEGEST MIDCAPS AC		
Actions souscrites durant l'exercice	22 380,1739	5 693 561,03
Actions rachetées durant l'exercice	-88 241,0833	-22 524 205,51
Solde net des souscriptions/rachats	-65 860,9094	-16 830 644,48
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	201 635,2231	
Action AMPLEGEST MIDCAPS FC		
Actions souscrites durant l'exercice	3 340,7689	296 241,88
Actions rachetées durant l'exercice	-11 925,6576	-1 059 951,68
Solde net des souscriptions/rachats	-8 584,8887	-763 709,80
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	10 257,4951	
Action AMPLEGEST MIDCAPS IC		
Actions souscrites durant l'exercice	3 554,3141	954 880,38
Actions rachetées durant l'exercice	-2 668,2947	-668 799,37
Solde net des souscriptions/rachats	886,0194	286 081,01
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	24 160,4080	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action AMLEGEST MIDCAPS AC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action AMLEGEST MIDCAPS FC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action AMLEGEST MIDCAPS IC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Action AMLEGEST MIDCAPS AC Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	1 402 614,61 2,35
Action AMLEGEST MIDCAPS FC Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	28 124,30 1,60
Action AMLEGEST MIDCAPS IC Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	67 281,35 1,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-243 628,07	-557 143,85
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	-243 628,07	-557 143,85

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMPLEGEST MIDCAPS AC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-295 358,70	-591 776,62
Total	-295 358,70	-591 776,62

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMPLEGEST MIDCAPS FC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 575,57	-1 033,95
Total	1 575,57	-1 033,95

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMPLEGEST MIDCAPS IC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	50 155,06	35 666,72
Total	50 155,06	35 666,72

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-3 685 571,77	2 776 285,28
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-3 685 571,77	2 776 285,28

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMPLEGEST MIDCAPS AC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-3 222 137,34	2 495 911,09
Total	-3 222 137,34	2 495 911,09

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMPLEGEST MIDCAPS FC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-56 386,31	59 313,30
Total	-56 386,31	59 313,30

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMPLEGEST MIDCAPS IC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-407 048,12	221 060,89
Total	-407 048,12	221 060,89

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	126 195 766,33	114 166 704,07	123 030 296,69	72 940 654,61	61 909 788,18
Action AMPLEGEST MIDCAPS AC en EUR					
Actif net	100 348 631,60	91 066 968,52	97 167 486,79	65 428 022,61	54 108 565,38
Nombre de titres	351 680,7665	313 610,1093	296 582,8103	267 496,1325	201 635,2231
Valeur liquidative unitaire	285,34	290,38	327,62	244,59	268,34
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	20,01	-6,52	39,76	9,33	-15,98
Capitalisation unitaire sur résultat	-3,64	-5,43	-3,91	-2,21	-1,46
Action AMPLEGEST MIDCAPS FC en EUR					
Actif net	626 683,13	1 773 646,29	1 992 424,42	1 575 815,33	948 228,02
Nombre de titres	6 559,2563	18 133,5293	17 919,7662	18 842,3838	10 257,4951
Valeur liquidative unitaire	95,54	97,81	111,18	83,63	92,44
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	6,67	-2,19	13,45	3,14	-5,49
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,30	-1,32	-0,53	-0,05	0,15
Action AMPLEGEST MIDCAPS IC en EUR					
Actif net	25 220 451,60	21 326 089,26	23 870 385,48	5 936 816,67	6 852 994,78
Nombre de titres	88 044,3289	72 342,9687	70 811,3469	23 274,3886	24 160,4080
Valeur liquidative unitaire	286,45	294,79	337,09	255,07	283,64
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	20,02	-6,58	40,69	9,49	-16,84
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,80	-2,59	0,26	1,53	2,07

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
COMPUGROUP MED.SE NA O.N.	EUR	21 370	809 923,00	1,31
NEMETSCHEK	EUR	28 500	2 236 680,00	3,61
SCOUT24 AG	EUR	29 200	1 873 472,00	3,02
TOTAL ALLEMAGNE			4 920 075,00	7,94
AUTRICHE				
DO CO RESTAURANTS	EUR	7 400	994 560,00	1,61
TOTAL AUTRICHE			994 560,00	1,61
BELGIQUE				
AZELIS GROUP NV	EUR	57 400	1 273 132,00	2,06
X-FAB SILICON FOUNDRIES SE	EUR	255 500	2 600 990,00	4,19
TOTAL BELGIQUE			3 874 122,00	6,25
FINLANDE				
HUHTAMAKI OY	EUR	62 350	2 290 115,50	3,70
TOTAL FINLANDE			2 290 115,50	3,70
FRANCE				
ACCOR	EUR	34 400	1 190 240,00	1,93
BIOMERIEUX	EUR	19 800	1 991 880,00	3,21
ELIS	EUR	54 800	1 035 172,00	1,67
EXCLUSIVE NETWORKS SA	EUR	49 701	965 193,42	1,56
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	24 900	2 985 510,00	4,82
ID LOGISTICS GROUP	EUR	9 800	2 998 800,00	4,84
IPSOS	EUR	31 100	1 764 925,00	2,85
NEOEN SA	EUR	60 580	1 834 362,40	2,96
NEXANS SA	EUR	14 200	1 125 350,00	1,82
SES IMAGOTAG SA	EUR	17 600	2 390 080,00	3,86
SOITEC SA	EUR	13 400	2 168 120,00	3,50
SOPRA STERIA	EUR	14 000	2 769 200,00	4,48
SPIE SA	EUR	72 000	2 037 600,00	3,29
VIRBAC SA	EUR	5 840	2 099 480,00	3,39
TOTAL FRANCE			27 355 912,82	44,18
ITALIE				
DE LONGHI SPA	EUR	59 900	1 828 148,00	2,95
INFR WIRE ITAL SPA	EUR	193 500	2 215 575,00	3,58
INTERPUMP GROUP	EUR	32 300	1 513 901,00	2,45
ITALIAN SEA GROUP SPA/THE	EUR	81 300	669 099,00	1,09
MONCLER SPA	EUR	28 400	1 581 880,00	2,56
NEXI SPA	EUR	260 600	1 930 003,60	3,11
SANLORENZO SPA/AMEGLIA	EUR	33 350	1 412 372,50	2,28
TOTAL ITALIE			11 150 979,10	18,02
LUXEMBOURG				
CNPV SOLAR POWER	EUR	22 505		
SHURGARD SELF STORAGE LTD	EUR	67 750	3 039 265,00	4,91
TOTAL LUXEMBOURG			3 039 265,00	4,91

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PAYS-BAS				
AALBERTS INDUSTRIES	EUR	34 500	1 354 470,00	2,19
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	1 980	930 501,00	1,50
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	EUR	13 950	1 903 477,50	3,08
TOTAL PAYS-BAS			4 188 448,50	6,77
PORTUGAL				
CORTICEIRA AMORIM	EUR	197 600	1 806 064,00	2,92
TOTAL PORTUGAL			1 806 064,00	2,92
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			59 619 541,92	96,30
TOTAL Actions et valeurs assimilées			59 619 541,92	96,30
Créances			28 867,65	0,05
Dettes			-261 532,87	-0,43
Comptes financiers			2 522 911,48	4,08
Actif net			61 909 788,18	100,00

Action AMLEGEST MIDCAPS FC	EUR	10 257,4951	92,44
Action AMLEGEST MIDCAPS IC	EUR	24 160,4080	283,64
Action AMLEGEST MIDCAPS AC	EUR	201 635,2231	268,34

14. ANNEXE(S)

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit:

Amplegest MidCaps

Identifiant d'entité juridique:

LEI : 969500DYMLRK8URCGP47

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caracteristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ___%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds, classifié catégorie « Article 8 » au sens du Règlement « SFDR » (Sustainable Finance Disclosure Regulation) promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le fonds prendra notamment en compte les questions ESG suivantes :

- Environnement : intensité carbone (direct plus premier tiers des fournisseurs) et impact environnemental hors carbone (direct et indirect) c'est à dire l'utilisation de l'eau, le rejet de polluants de l'eau et de la terre, le rejet de polluants de l'air et l'utilisation de ressources naturelles.

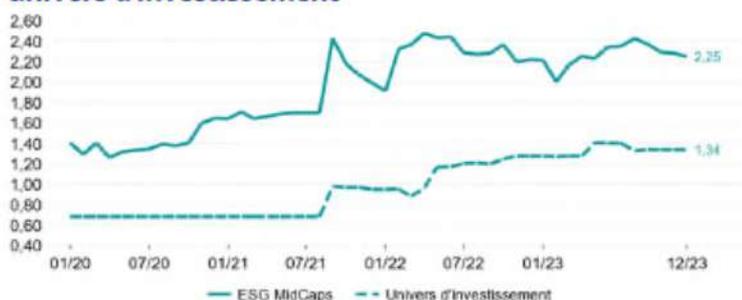
- Social : l'attention portée aux salariés ainsi que de la santé et sécurité des salariés et du traitement des fournisseurs.
- Gouvernance : la rémunération des dirigeants, de l'indépendance des administrateurs, de l'indépendance du comité d'audit, et du droit des actionnaires.

Aucun indicateur de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques ESG promues.

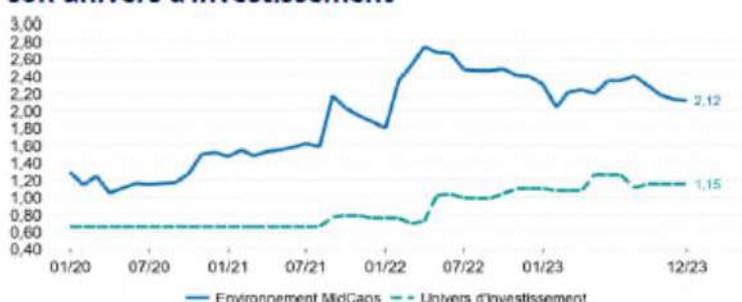
● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? et par rapport aux périodes précédentes ?**

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

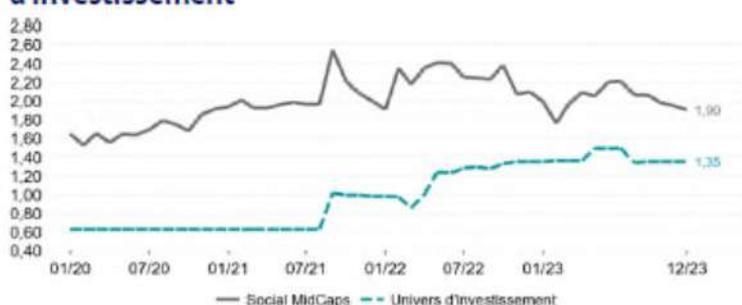
Évolution de la note ESG globale du fonds et de son univers d'investissement



Évolution de la note Environnement du fonds et de son univers d'investissement



Évolution de la note Social du fonds et de son univers d'investissement



Évolution de la note Gouvernance du fonds et de son univers d'investissement



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liées aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le fonds n'a pas d'objectif d'investissement durable.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Nous ne réalisons pas d'investissement durable mais prenons en compte les caractéristiques ESG dans nos décisions d'investissement. Nous suivons les controverses qui sont intégrées dans la notation ESG, elle-même intégrée dans les décisions d'investissement du fonds.

— — — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

Les indicateurs concernant les incidences négatives sont pris en compte dans les décisions d'investissements car lorsqu'un gérant analyse une valeur, il étudie la notation ESG de cette valeur du modèle GEST. Ainsi, si la valeur obtient une bonne note ESG, alors le gérant se réserve le droit d'augmenter sa pondération et inversement.

Les indicateurs du modèle GEST qui sont similaires à ceux des incidences négatives sont les suivants :

- L'empreinte carbone,
- La consommation d'eau,
- L'émission de déchets,
- La diversité du board

Enfin, la politique d'exclusion qui s'applique à ce fonds exclut les entreprises qui violent le Pacte Mondial des Nations Unies et/ou qui ont une activité qui implique l'armement controversé. Elle exclut également les entreprises qui sont dans le secteur du tabac, du charbon thermique, qui ont des controverses graves/répétées, ainsi que les indices/futurs sur les matières premières agricoles.

Une fois l'analyse de l'univers d'investissement réalisée, le gérant sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières en se concentrant sur le volet évolutif (i.e la capacité des émetteurs à améliorer leur démarche ESG). La note ESG peut ainsi avoir un impact de plus ou moins 20% sur le poids cible en fonction de l'évolution de la note.

- — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:*

Oui, nous excluons toute entreprise qui viole le Pacte Mondial des Nations Unies. Nous incluons également dans nos analyses les controverses de violation des droits de l'Homme et du droit du travail, ainsi que l'existence de politique dédiées à ces sujets. L'investissement ne

peut être durable seulement si l'entreprise a de bonnes pratiques de gouvernance. Afin d'identifier si cela est le cas, Amplegest a choisi le score Gouvernance de notre modèle propriétaire : le modèle GEST. Le score gouvernance d'une entreprise doit être supérieur à celui de l'univers d'investissement du fonds investi pour passer ce dernier filtre.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Comme décrit ci-dessus, les indicateurs concernant les incidences négatives sont pris en compte dans les décisions d'investissements car lorsqu'un gérant analyse une valeur, il étudie la notation ESG de cette valeur du modèle GEST. Ainsi, si la valeur obtient une bonne note ESG, alors le gérant se réserve le droit d'augmenter sa pondération et inversement.

Les indicateurs du modèle GEST qui correspondent à ceux des incidences négatives sont les suivants :

- L'empreinte carbone,
- La consommation d'eau,
- L'émission de déchets,
- La diversité du board

Enfin, la politique d'exclusion qui s'applique à ce fonds exclut les entreprises qui violent le Pacte Mondial des Nations Unies et/ou qui ont une activité qui implique l'armement controversé. Elle exclut également les entreprises qui sont dans le secteur du tabac, du charbon thermique, qui ont des controverses graves/répétées, ainsi que les indices/futurs sur les matières premières agricoles.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Top 15	Secteur	% actifs	Pays
Gaztransport et technigaz	Energie	4%	France

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence à savoir : 1^{er} janvier 2023 – 31 décembre 2023

Vusion Group	Produits et services industriels	4%	France
ID Logistics	Produits et services industriels	4%	France
Sopra Steria	Technologie	4%	France
Spie	Construction et matériaux	4%	France
Huhtamaki	Produits et services industriels	3%	Finlande
Infrastrutture Wireless Italiane	Télécommunications	3%	Italie
Shurgard Self Storage	Immobilier	3%	Luxembourg
Scout 24	Technologie	3%	Allemagne
ASM International	Technologie	3%	Pays-Bas
Nexi	Produits et services industriels	3%	Italie
X-Fab	Technologie	3%	Belgique
Moncler	Biens et services aux consommateurs	3%	Italie
Corticeira Amorim	Produits et services industriels	3%	Portugal
Nemetschek	Technologie	3%	Allemagne

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

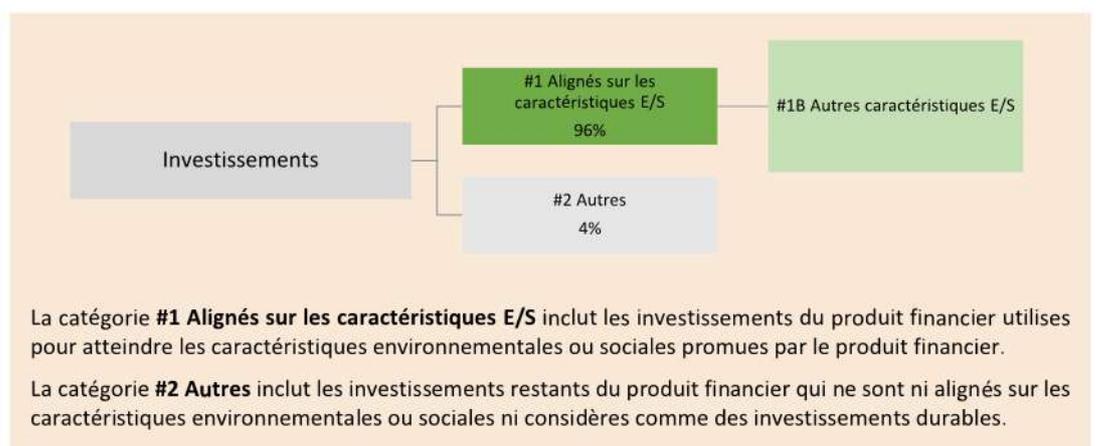


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements liés à la durabilité était de 0% sur l'année 2023.

Quelle était l'allocation des actifs ?

96% des investissements étaient dans la catégorie « #1B Autres caractéristiques E/S ».



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les secteurs sont les suivants :

- 27% Technologie,

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

- 27% Produits et services industriels,
- 10% Biens et services aux consommateurs,
- 7% Santé,
- 6% Energie
- 5% Non concerné
- 4% Construction et matériaux,
- 3% Immobilier
- 3% Télécommunications,
- 3% Média
- 2% Services aux collectivités
- 2% Distribution,
- 1% Voyages et Loisirs,
- 1% Automobiles et composants.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

N/A

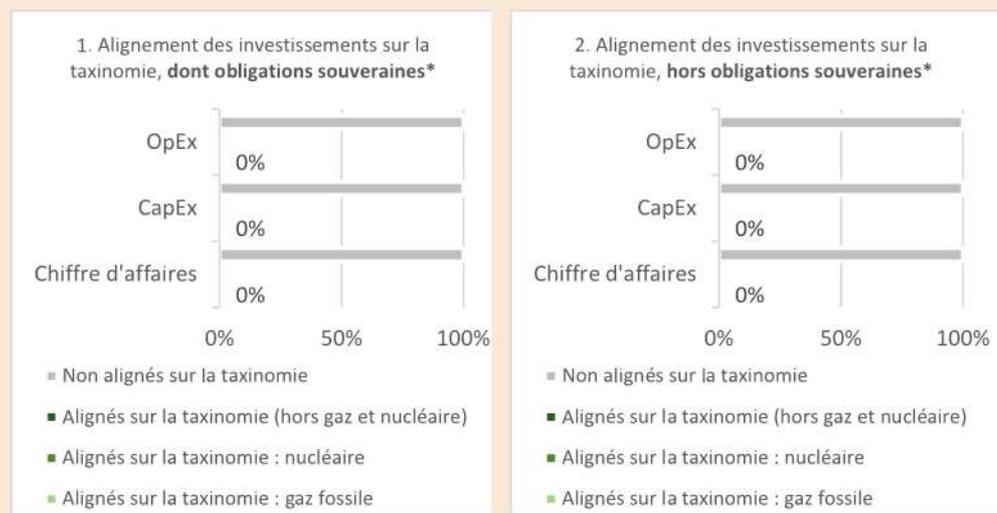
Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?

- Oui
 - Dans le gaz fossile
 - l'énergie nucléaire
- Non

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part était de 0%.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

N/A

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

N/A

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

La catégorie « non durable » inclut en majorité la liquidité qui n'est pas soumise à des garanties environnementales et sociales minimales. Cette catégorie représentait 4% de l'actif du fonds au 31.12.2023.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Nous avons envoyé au total 17 lettres d'engagements pour entamer un dialogue sur des sujets environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance en 2023. 2 lettres ont été envoyées à des valeurs de l'univers d'investissement du fonds en 2023. Au cours de l'année 2023, pour Amplegest MidCaps, nous avons voté au total à 46 assemblées générales ce qui représente 92% des AG et à 697 résolutions. Seulement 2 résolutions concernaient l'environnement et le social en 2023, et nous avons voté « pour » pour toutes.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

L'indice de référence est celui de l'OPC.

● **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

N/A

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteintes caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

N/A

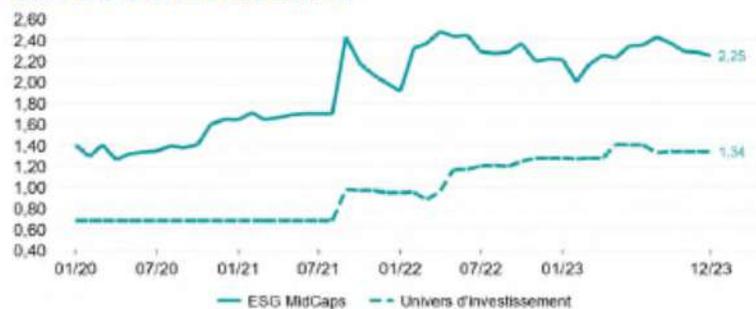
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Veillez vous référer à la première question.

Évolution de la note ESG globale du fonds et de son univers d'investissement



Compartment : AMPLEGEST PRICING POWER

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit :

AMPEGEST PRICING POWER Action AC (FR0010375600) **Compartiment de la SICAV Amplegest**

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français géré par AMPEGEST

Nom de l'initiateur : AMPEGEST

Site internet : www.amplegest.com

Contact : Appelez le 01 40 67 08 40 pour de plus amples informations sur le produit.

AMPEGEST est agréée par la France sous le numéro GP-07000044 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Autorité compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle d'AMPEGEST en ce qui concerne ce document d'informations clés

Date de production du document d'information clé : 31/12/2023

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : AMPEGEST PRICING POWER est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable. Cette SICAV a été agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 20 octobre 2017.

Durée : Amplegest Pricing Power, compartiment de la SICAV Amplegest, est créé pour une durée de 99 ans. La SICAV Amplegest peut décider la dissolution ou la fusion de la présente SICAV à son initiative.

Objectifs : le Compartiment de classification actions des pays de la zone euro, a pour double objectif de : réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Bloomberg Eurozone Developed Market Large & Mid Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis) sur une période de 5 ans ; mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable.

Afin de rechercher à atteindre ce double objectif, la sélection des investissements se fait en deux étapes :

- Une analyse ISR de l'univers d'investissement après exclusion des valeurs interdites. Elle porte sur 90% minimum des émetteurs en portefeuille. A l'issue de cette analyse, est attribuée à chaque valeur une note ESG comprise entre -4 et +4. (-4 étant une faible qualité extra-financière, +4 étant une forte qualité extra-financière).
- Une analyse fondamentale, rigoureuse et systématique des données financières, de positionnement stratégique de croissance qui porte sur 8 critères (4 financiers et 4 stratégiques).

La sélection des valeurs en portefeuille s'appuie sur ces neuf critères, considérés comme moteur de performance, à savoir les 8 critères financiers et stratégiques et le dernier la note ESG. A l'issue de la construction du portefeuille, est calculée la note pondérée ISR du portefeuille qui doit être supérieure à la note moyenne ISR de l'univers d'investissement initial après élimination des 20% de valeurs les moins bien notées. L'approche ISR s'appuie sur l'analyse de l'ensemble des valeurs de l'univers éligible effectué grâce à un outil propriétaire multi factoriel de notation extra-financière des émetteurs. Elle porte sur les trois piliers de l'ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et recouvre neuf thèmes parmi lesquels l'empreinte carbone, le taux de rotation du personnel, l'indépendance du président au comité d'audit etc.

Les équipes d'Amplegest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites comme la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés.

La SICAV est exposée à hauteur de 60% minimum et 100% maximum en actions de la zone euro.

A titre accessoire, la SICAV ne s'interdit pas de saisir des opportunités sur les marchés internationaux, hors zone euro, à l'exclusion des pays émergents. La SICAV étant par ailleurs éligible au PEA, elle sera investie en permanence à hauteur de 75% minimum en actions françaises ou de l'union européenne. Dans le cadre de la gestion de la trésorerie de la SICAV, des titres obligataires et des titres de créances négociables, de nature privées ou publiques et sans contrainte de notation peuvent figurer à l'actif du portefeuille (à l'exception des obligations « haut rendement – high yield »). L'ensemble des investissements relatifs à cette catégorie d'actifs ne peut excéder 25% du portefeuille de la SICAV. Outre la gestion de la trésorerie, cette catégorie d'actifs pourra servir également à diminuer l'exposition de la SICAV au marché actions. La société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie ainsi que des OPCVM/FIA exposés en titres de taux ; elle ne recourt pas mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation mais privilégie son analyse pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs. La SICAV pourra détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA français et/ou européens, y compris les ETF. Il s'agira essentiellement d'OPCVM/FIA monétaires gérés par des entités externes, pour gérer la trésorerie.

Amplegest Pricing Power se réserve la possibilité de recourir aux contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés français, dans le seul but de couvrir les risques actions et/ou taux.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Investisseurs de détail visés : Amplegest Pricing Power, compartiment de la SICAV Amplegest, s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés d'actions et de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus de la SICAV.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Informations complémentaires : Les actionnaires de la SICAV peuvent obtenir sur simple demande écrite à l'adresse contact@amplegest.com, gratuitement, auprès de la société de gestion un exemplaire des statuts et des rapports annuels et semestriels de la SICAV, lesquels sont disponibles en français. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs actions sur demande auprès de CACEIS Bank. Les demandes sont centralisées chaque jour jusqu'à 12 heures (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1 et réglées J+2.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

← Risque faible - Risque élevé →



L'indicateur de risque part de l'hypothèse, que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque **4 sur 7** qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de change : Le Compartiment peut investir dans des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro dans la limite de 10% de son actif. La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10.000 €

Scénarios :		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans <i>(période de détention recommandée)</i>
Minimum : Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1 940 €	2 110 €
	Rendement annuel moyen	-80.56 %	-26.75 %
Scénario défavorable*	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 890 €	6 850 €
	Rendement annuel moyen	-31.08 %	-7.29 %
Scénario intermédiaire**	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 550 €	14 240 €
	Rendement annuel moyen	5.50 %	7.32 %
Scénario favorable***	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 640 €	16 820 €
	Rendement annuel moyen	36.45 %	10.96 %

*Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre novembre 2021 et décembre 2022.

**Le scénario neutre s'est déroulé durant la période entre mars 2014 et mars 2019.

***Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre décembre 2012 et décembre 2017.

Que se passe-t-il si AMPLEGEST n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	566 €	2 360 €
Incidence des coûts annuels (*)	5,74 %	3,61 % (chaque année)
(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,93 % avant déduction des coûts et de 7,32 % après cette déduction. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer 3,00% du montant investi / 300 EUR. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera, le cas échéant, du montant.		
Composition des coûts :		
Le tableau ci-dessous indique :		
<ul style="list-style-type: none"> • l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée; • la signification des différentes catégories de coûts. 		
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Les coûts d'entrée sont de 3% maximum.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,35% de la valeur de votre investissement par an. Ce chiffre se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière (exercice 2022).	235 EUR
Coûts de transaction	0,39% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	39 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	20% TTC de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indicateur de référence Bloomberg Eurozone Developed Market Large & Mid Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis), calculée selon la méthodologie de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la valeur nette des actifs conformément aux conditions décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être compensées avant qu'une nouvelle provision au titre de la commission de performance puisse être enregistrée. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts cumulés ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années. Ce chiffre se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière (en 2022 : 0,00%).	0 EUR

La commission de performance est payée même si la performance de l'action sur la période d'observation de la performance est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de la SICAV, disponible sur le site www.amplegest.com.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les actions de cette SICAV sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier : AMPLEGEST – 50 boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : <https://www.amplegest.com/fr-FR/funds/amplegest-pricing-power/shares/fr0010375600-ac>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : minimum 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : <https://www.amplegest.com/fr-FR/investissement-responsable>.

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit : **AMPEGEST PRICING POWER Action FC (FR001333507)**
Compartiment de la SICAV Amplegest

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français géré par AMPEGEST

Nom de l'initiateur : AMPEGEST
Site internet : www.amplegest.com

Autorité compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle d'AMPEGEST en ce qui concerne ce document d'informations clés

Contact : Appelez le 01 40 67 08 40 pour de plus amples informations sur le produit.

Date de production du document d'information clé : 31/12/2023

AMPEGEST est agréée par la France sous le numéro GP-07000044 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : AMPEGEST PRICING POWER est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable. Cette SICAV a été agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 20 octobre 2017.

Durée : Amplegest Pricing Power, compartiment de la SICAV Amplegest, est créé pour une durée de 99 ans. La SICAV Amplegest peut décider la dissolution ou la fusion de la présente SICAV à son initiative.

Objectifs : le Compartiment de classification actions des pays de la zone euro, a pour double objectif de : réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Bloomberg Eurozone Developed Market Large & Mid Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis) sur une période de 5 ans ; mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable.

Afin de rechercher à atteindre ce double objectif, la sélection des investissements se fait en deux étapes :

- Une analyse ISR de l'univers d'investissement après exclusion des valeurs interdites. Elle porte sur 90% minimum des émetteurs en portefeuille. A l'issue de cette analyse, est attribuée à chaque valeur une note ESG comprise entre -4 et +4. (-4 étant une faible qualité extra-financière, +4 étant une forte qualité extra-financière).
- Une analyse fondamentale, rigoureuse et systématique des données financières, de positionnement stratégique de croissance qui porte sur 8 critères (4 financiers et 4 stratégiques).

La sélection des valeurs en portefeuille s'appuie sur ces neuf critères, considérés comme moteur de performance, à savoir les 8 critères financiers et stratégiques et le dernier la note ESG. A l'issue de la construction du portefeuille, est calculée la note pondérée ISR du portefeuille qui doit être supérieure à la note moyenne ISR de l'univers d'investissement initial après élimination des 20% de valeurs les moins bien notées. L'approche ISR s'appuie sur l'analyse de l'ensemble des valeurs de l'univers éligible effectué grâce à un outil propriétaire multi factoriel de notation extra-financière des émetteurs. Elle porte sur les trois piliers de l'ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et recouvre neuf thèmes parmi lesquels l'empreinte carbone, le taux de rotation du personnel, l'indépendance du président au comité d'audit etc.

Les équipes d'Amplegest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites comme la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés.

La SICAV est exposée à hauteur de 60% minimum et 100% maximum en actions de la zone euro.

A titre accessoire, la SICAV ne s'interdit pas de saisir des opportunités sur les marchés internationaux, hors zone euro, à l'exclusion des pays émergents. La SICAV étant par ailleurs éligible au PEA, elle sera investie en permanence à hauteur de 75% minimum en actions françaises ou de l'union européenne. Dans le cadre de la gestion de la trésorerie de la SICAV, des titres obligataires et des titres de créances négociables, de nature privées ou publiques et sans contrainte de notation peuvent figurer à l'actif du portefeuille (à l'exception des obligations « haut rendement – high yield »). L'ensemble des investissements relatifs à cette catégorie d'actifs ne peut excéder 25% du portefeuille de la SICAV. Outre la gestion de la trésorerie, cette catégorie d'actifs pourra servir également à diminuer l'exposition de la SICAV au marché actions. La société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie ainsi que des OPCVM/FIA exposés en titres de taux ; elle ne recourt pas mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation mais privilégie son analyse pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs. La SICAV pourra détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA français et/ou européens, y compris les ETF. Il s'agira essentiellement d'OPCVM/FIA monétaires gérés par des entités externes, pour gérer la trésorerie.

Amplegest Pricing Power se réserve la possibilité de recourir aux contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés français, dans le seul but de couvrir les risques actions et/ou taux.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Investisseurs de détail visés : Amplegest Pricing Power, compartiment de la SICAV Amplegest, s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés d'actions et de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus de la SICAV.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Informations complémentaires : Les actionnaires de la SICAV peuvent obtenir sur simple demande écrite à l'adresse contact@amplegest.com, gratuitement, auprès de la société de gestion un exemplaire des statuts et des rapports annuels et semestriels de la SICAV, lesquels sont disponibles en français. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs actions sur demande auprès de CACEIS Bank. Les demandes sont centralisées chaque jour jusqu'à 12 heures (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1 et réglées J+2.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

← Risque faible - Risque élevé →



L'indicateur de risque part de l'hypothèse, que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque **4 sur 7** qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de change : Le Compartiment peut investir dans des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro dans la limite de 10% de son actif. La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10.000 €

Scénarios :		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (période de détention recommandée)
Minimum : Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1 930 €	2 100 €
	Rendement annuel moyen	-80.67 %	-26.83 %
Scénario défavorable*	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 960 €	6 920 €
	Rendement annuel moyen	-30.42 %	-7.09 %
Scénario intermédiaire**	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 580 €	14 620 €
	Rendement annuel moyen	5.83 %	7.89 %
Scénario favorable***	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 750 €	16 950 €
	Rendement annuel moyen	37.53 %	11.13 %

*Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre novembre 2021 et décembre 2022.

**Le scénario neutre s'est déroulé durant la période entre janvier 2017 et janvier 2022.

***Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre novembre 2016 et novembre 2021.

Que se passe-t-il si AMPLEGEST n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	474 €	1 656 €
Incidence des coûts annuels (*)	4.79 %	2.60 % (chaque année)

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,49% avant déduction des coûts et de 7,89 % après cette déduction. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer 3,00% du montant investi / 300 EUR. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera, le cas échéant, du montant.

Composition des coûts :

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Les coûts d'entrée sont de 3% maximum.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.40% de la valeur de votre investissement par an. Ce chiffre se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière (exercice 2022).	140 EUR
Coûts de transaction	0,39% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	39 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	20% TTC de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indicateur de référence Bloomberg Eurozone Developed Market Large & Mid Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis), calculée selon la méthodologie de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la valeur nette des actifs conformément aux conditions décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être compensées avant qu'une nouvelle provision au titre de la commission de performance puisse être enregistrée. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts cumulés ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années. Ce chiffre se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière (en 2022 : 0,00%).	0 EUR

La commission de performance est payée même si la performance de l'action sur la période d'observation de la performance est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de la SICAV, disponible sur le site.

www.amplegest.com.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les actions de cette SICAV sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier : AMPLEGEST – 50 boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : <https://www.amplegest.com/fr-FR/funds/amplegest-pricing-power/shares/fr0013333507-fc>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : minimum 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : <https://www.amplegest.com/fr-FR/investissement-responsable>.

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit : **AMPEGEST PRICING POWER Action IC (FR0010889857)**
Compartiment de la SICAV Amplegest

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français géré par AMPEGEST

Nom de l'initiateur : AMPEGEST
Site internet : www.amplegest.com

Autorité compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle d'AMPEGEST en ce qui concerne ce document d'informations clés

Contact : Appelez le 01 40 67 08 40 pour de plus amples informations sur le produit.

Date de production du document d'information clé : 31/12/2023

AMPEGEST est agréée par la France sous le numéro GP-07000044 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : AMPEGEST PRICING POWER est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable. Cette SICAV a été agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 20 octobre 2017.

Durée : Amplegest Pricing Power, compartiment de la SICAV Amplegest, est créé pour une durée de 99 ans. La SICAV Amplegest peut décider la dissolution ou la fusion de la présente SICAV à son initiative.

Objectifs : le Compartiment de classification actions des pays de la zone euro, a pour double objectif de : réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Bloomberg Eurozone Developed Market Large & Mid Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis) sur une période de 5 ans ; mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable.

Afin de rechercher à atteindre ce double objectif, la sélection des investissements se fait en deux étapes :

- Une analyse ISR de l'univers d'investissement après exclusion des valeurs interdites. Elle porte sur 90% minimum des émetteurs en portefeuille. A l'issue de cette analyse, est attribuée à chaque valeur une note ESG comprise entre -4 et +4. (-4 étant une faible qualité extra-financière, +4 étant une forte qualité extra-financière).
- Une analyse fondamentale, rigoureuse et systématique des données financières, de positionnement stratégique de croissance qui porte sur 8 critères (4 financiers et 4 stratégiques).

La sélection des valeurs en portefeuille s'appuie sur ces neuf critères, considérés comme moteur de performance, à savoir les 8 critères financiers et stratégiques et le dernier la note ESG. A l'issue de la construction du portefeuille, est calculée la note pondérée ISR du portefeuille qui doit être supérieure à la note moyenne ISR de l'univers d'investissement initial après élimination des 20% de valeurs les moins bien notées. L'approche ISR s'appuie sur l'analyse de l'ensemble des valeurs de l'univers éligible effectué grâce à un outil propriétaire multi factoriel de notation extra-financière des émetteurs. Elle porte sur les trois piliers de l'ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et recouvre neuf thèmes parmi lesquels l'empreinte carbone, le taux de rotation du personnel, l'indépendance du président au comité d'audit etc.

Les équipes d'Amplegest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites comme la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés.

La SICAV est exposée à hauteur de 60% minimum et 100% maximum en actions de la zone euro.

A titre accessoire, la SICAV ne s'interdit pas de saisir des opportunités sur les marchés internationaux, hors zone euro, à l'exclusion des pays émergents. La SICAV étant par ailleurs éligible au PEA, elle sera investie en permanence à hauteur de 75% minimum en actions françaises ou de l'union européenne. Dans le cadre de la gestion de la trésorerie de la SICAV, des titres obligataires et des titres de créances négociables, de nature privées ou publiques et sans contrainte de notation peuvent figurer à l'actif du portefeuille (à l'exception des obligations « haut rendement – high yield »). L'ensemble des investissements relatifs à cette catégorie d'actifs ne peut excéder 25% du portefeuille de la SICAV. Outre la gestion de la trésorerie, cette catégorie d'actifs pourra servir également à diminuer l'exposition de la SICAV au marché actions. La société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie ainsi que des OPCVM/FIA exposés en titres de taux ; elle ne recourt pas mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation mais privilégie son analyse pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs. La SICAV pourra détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA français et/ou européens, y compris les ETF. Il s'agira essentiellement d'OPCVM/FIA monétaires gérés par des entités externes, pour gérer la trésorerie.

Amplegest Pricing Power se réserve la possibilité de recourir aux contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés français, dans le seul but de couvrir les risques actions et/ou taux.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Investisseurs de détail visés : Amplegest Pricing Power, compartiment de la SICAV Amplegest, s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés d'actions et de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus de la SICAV.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Informations complémentaires : Les actionnaires de la SICAV peuvent obtenir sur simple demande écrite à l'adresse contact@amplegest.com, gratuitement, auprès de la société de gestion un exemplaire des statuts et des rapports annuels et semestriels de la SICAV, lesquels sont disponibles en français. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs actions sur demande auprès de CACEIS Bank. Les demandes sont centralisées chaque jour jusqu'à 12 heures (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1 et réglées J+2.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

Risque faible - Risque élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse, que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque **4 sur 7** qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de change : Le Compartiment peut investir dans des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro dans la limite de 10% de son actif. La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10.000 €

Scénarios :		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (période de détention recommandée)
Minimum : Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1 940 €	2 110 €
	Rendement annuel moyen	-80.60 %	-26.78 %
Scénario défavorable*	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 990 €	6 950 €
	Rendement annuel moyen	-30.14 %	-7.01 %
Scénario intermédiaire**	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 660 €	15 070 €
	Rendement annuel moyen	6.60 %	8.54 %
Scénario favorable***	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 800 €	17 790 €
	Rendement annuel moyen	38.02 %	12.21 %

*Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre novembre 2021 et décembre 2022.

**Le scénario neutre s'est déroulé durant la période entre mars 2014 et mars 2019.

***Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre décembre 2012 et décembre 2017.

Que se passe-t-il si AMPLEGEST n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement de 10.000 € Scénario	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	435 €	1 376 €
Incidence des coûts annuels (*)	4.35 %	2.18 % (chaque année)

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,72 % avant déduction des coûts et de 8,54 % après cette déduction. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer 3,00% du montant investi / 300 EUR. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera, le cas échéant, du montant.

Composition des coûts :

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Les coûts d'entrée sont de 3% maximum.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.00% de la valeur de votre investissement par an. Ce chiffre se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière (exercice 2022).	100 EUR
Coûts de transaction	0,39% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	39 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	20% TTC de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indicateur de référence Bloomberg Eurozone Developed Market Large & Mid Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis), calculée selon la méthodologie de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la valeur nette des actifs conformément aux conditions décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être compensées avant qu'une nouvelle provision au titre de la commission de performance puisse être enregistrée. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts cumulés ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années. Ce chiffre se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière (en 2022 : 0,00%).	0 EUR

La commission de performance est payée même si la performance de l'action sur la période d'observation de la performance est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de la SICAV, disponible sur le site www.amplegest.com.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les actions de cette SICAV sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier : AMPLEGEST – 50 boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : <https://www.amplegest.com/fr-FR/funds/amplegest-pricing-power/shares/fr0010889857-ic>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : minimum 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : <https://www.amplegest.com/fr-FR/investissement-responsable>.

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit :

AMPEGEST PRICING POWER XC : FR001400HXB4 **Compartiment de la SICAV Amplegest**

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français géré par AMPEGEST

Nom de l'initiateur : AMPEGEST
Site internet : www.amplegest.com

Contact : Appelez le 01 40 67 08 40 pour de plus amples informations sur le produit.

AMPEGEST est agréée par la France sous le numéro GP-07000044 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Autorité compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle d'AMPEGEST en ce qui concerne ce document d'informations clés

Date de production du document d'information clé : 31/12/2023

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : AMPEGEST PRICING POWER est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable. Cette SICAV a été agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 20 octobre 2017.

Durée : Amplegest Pricing Power, compartiment de la SICAV Amplegest, est créé pour une durée de 99 ans. La SICAV Amplegest peut décider la dissolution ou la fusion de la présente SICAV à son initiative.

Objectifs : le Compartiment de classification actions des pays de la zone euro, a pour double objectif de : réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Bloomberg Eurozone Developed Market Large & Mid Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis) sur une période de 5 ans ; mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable.

Afin de rechercher à atteindre ce double objectif, la sélection des investissements se fait en deux étapes :

- Une analyse ISR de l'univers d'investissement après exclusion des valeurs interdites. Elle porte sur 90% minimum des émetteurs en portefeuille. A l'issue de cette analyse, est attribuée à chaque valeur une note ESG comprise entre -4 et +4. (-4 étant une faible qualité extra-financière, +4 étant une forte qualité extra-financière).
- Une analyse fondamentale, rigoureuse et systématique des données financières, de positionnement stratégique de croissance qui porte sur 8 critères (4 financiers et 4 stratégiques).

La sélection des valeurs en portefeuille s'appuie sur ces neuf critères, considérés comme moteur de performance, à savoir les 8 critères financiers et stratégiques et le dernier la note ESG. A l'issue de la construction du portefeuille, est calculée la note pondérée ISR du portefeuille qui doit être supérieure à la note moyenne ISR de l'univers d'investissement initial après élimination des 20% de valeurs les moins bien notées. L'approche ISR s'appuie sur l'analyse de l'ensemble des valeurs de l'univers éligible effectué grâce à un outil propriétaire multi factoriel de notation extra-financière des émetteurs. Elle porte sur les trois piliers de l'ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et recouvre neuf thèmes parmi lesquels l'empreinte carbone, le taux de rotation du personnel, l'indépendance du président au comité d'audit etc.

Les équipes d'Amplegest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites comme la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés.

La SICAV est exposée à hauteur de 60% minimum et 100% maximum en actions de la zone euro.

A titre accessoire, la SICAV ne s'interdit pas de saisir des opportunités sur les marchés internationaux, hors zone euro, à l'exclusion des pays émergents. La SICAV étant par ailleurs éligible au PEA, elle sera investie en permanence à hauteur de 75% minimum en actions françaises ou de l'union européenne. Dans le cadre de la gestion de la trésorerie de la SICAV, des titres obligataires et des titres de créances négociables, de nature privées ou publiques et sans contrainte de notation peuvent figurer à l'actif du portefeuille (à l'exception des obligations « haut rendement – high yield »). L'ensemble des investissements relatifs à cette catégorie d'actifs ne peut excéder 25% du portefeuille de la SICAV. Outre la gestion de la trésorerie, cette catégorie d'actifs pourra servir également à diminuer l'exposition de la SICAV au marché actions. La société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie ainsi que des OPCVM/FIA exposés en titres de taux ; elle ne recourt pas mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation mais privilégie son analyse pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs. La SICAV pourra détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA français et/ou européens, y compris les ETF. Il s'agira essentiellement d'OPCVM/FIA monétaires gérés par des entités externes, pour gérer la trésorerie.

Amplegest Pricing Power se réserve la possibilité de recourir aux contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés français, dans le seul but de couvrir les risques actions et/ou taux.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Investisseurs de détail visés : Amplegest Pricing Power, compartiment de la SICAV Amplegest, s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés d'actions et de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus de la SICAV.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Informations complémentaires : Les actionnaires de la SICAV peuvent obtenir sur simple demande écrite à l'adresse contact@amplegest.com, gratuitement, auprès de la société de gestion un exemplaire des statuts et des rapports annuels et semestriels de la SICAV, lesquels sont disponibles en français. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs actions sur demande auprès de CACEIS Bank. Les demandes sont centralisées chaque jour jusqu'à 12 heures (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1 et réglées J+2.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

Risque faible - Risque élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse, que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque **4 sur 7** qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de change : Le Compartiment peut investir dans des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro dans la limite de 10% de son actif. La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10.000 €

Scénarios :		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (période de détention recommandée)
Minimum : Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1 940 €	2 110 €
	Rendement annuel moyen	-80.60 %	-26.78 %
Scénario défavorable*	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 990 €	6 950 €
	Rendement annuel moyen	-30.14 %	-7.01 %
Scénario intermédiaire**	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 660 €	15 070 €
	Rendement annuel moyen	6.60 %	8.54 %
Scénario favorable***	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 800 €	17 790 €
	Rendement annuel moyen	38.02 %	12.21 %

*Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre novembre 2021 et décembre 2022.

**Le scénario neutre s'est déroulé durant la période entre mars 2014 et mars 2019.

***Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre décembre 2012 et décembre 2017.

Que se passe-t-il si AMPLEGEST n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement de 10.000 € Scénario	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	454 €	1 536 €
Incidence des coûts annuels (*)	4.59 %	2.40 % (chaque année)

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,94 % avant déduction des coûts et de 8,54 % après cette déduction. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer 3,00% du montant investi / 300 EUR. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera, le cas échéant, du montant.

Composition des coûts :

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Les coûts d'entrée sont de 3% maximum.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.20% de la valeur de votre investissement par an. Ce chiffre se base sur une estimation	120 EUR
Coûts de transaction	0,39% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	39 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de la SICAV, disponible sur le site. www.amplegest.com.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les actions de cette SICAV sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier : AMPLEGEST – 50 boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : <https://www.amplegest.com/fr-FR/funds/amplegest-pricing-power/shares/FR001400HXB4-xc>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : minimum 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : <https://www.amplegest.com/fr-FR/investissement-responsable>.

16. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

1) Réglementation Priips

Depuis le 1er janvier 2023, le DICI d'Amplegest Pricing Power a été remplacé par le DIC, nouveau document en vigueur respectant la réglementation Priips.

2) Changement d'indicateur de référence

Avant le 02/05/2023	A partir du 02/05/2023
STOXX Europe 600 Net Return (dividendes réinvestis)	Bloomberg Eurozone Developed Market Large & Mid Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis)

3) Création d'une nouvelle action

L'action XC a été créée en mai 2023. Cette action est destinée à tous souscripteurs et plus particulièrement personnes morales et institutionnels.

4) Date de règlement/livraison

Les demandes de souscriptions et de rachats sont réglées désormais à 2 jours ouvrés après la date de valeur liquidative.

Avant	Depuis le 31/12/2023
J+3	J+2

5) Baisse des frais de gestion de l'action AC

Avant	Depuis le 31/12/2023
2.35%	2.30%

6) Changement des statuts

Les statuts de la Sicav ont été modifiés pour :

- mettre à jour les administrateurs et leurs fonctions au sein du Conseil d'Administration (le tableau est disponible en III.A)
- valider la mise en place d'un mécanisme de gates et de swing pricing selon les compartiments de la Sicav Amplegest.

Changements de l'exercice à venir

1) Création d'une nouvelle action

L'action PC a été créée en janvier 2024. Cette action est destinée à un réseau d'assurance français.

2) Évolution ESG

Amplegest Pricing Power ne sera plus en amélioration de note mais adoptera une approche en sélectivité afin d'aboutir à une réduction de l'univers d'investissement de départ d'au moins 20%.

3) Mécanisme de liquidité : mise en place des Gates

Le Conseil d'Administration de la Sicav a décidé de suivre les recommandations AMF et de mettre en place un mécanisme de Gates pour le compartiment de la Sicav Amplegest, Amplegest Pricing Power. Le mécanisme de Gates est un mécanisme de plafonnement des rachats, cela permet d'étaler les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective. Le mécanisme, le descriptif et le seuil sont précisés dans le prospectus du fonds.

Préambule :

L'objectif d'Amplegest Pricing Power, compartiment de la SICAV Amplegest, de classification actions des pays de la zone euro, a pour double objectif :

- De réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Bloomberg Eurozone Developed Market Large & Mid Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis) sur une période de 5 ans ;
- De mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable.

Le compartiment est classifié catégorie « Article 8 » au sens du Règlement « SFDR » car il promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

I. Performance financière de l'OPC

A. Revue des marchés

L'accélération en cette fin d'année de la baisse des taux longs témoigne de l'optimisme des investisseurs quant aux perspectives d'inflation et aux futures décisions des Banques Centrales. Comme souvent, le mouvement est un peu excessif au regard de la réalité macro-économique. L'inflation reflue mais reste au-dessus des objectifs affichés. Les Banques Centrales devraient maintenir une certaine prudence à court terme et ne débiter leur programme de baisse des taux courts qu'à la mi-2024.

Les taux d'intérêt à long terme ont donc fortement baissé depuis début novembre dans le monde. De bons chiffres inflationnistes et une communication conciliante des Banques Centrales sont à l'origine de ce mouvement. Madame Lagarde a signifié à plusieurs reprises que la hausse des taux était terminée en Europe. Quant à Monsieur Powell, il a même parlé de baisses de taux à venir aux Etats-Unis. Il n'en fallait pas plus pour enclencher ce rallye sur les taux, dont l'ampleur a surpris et qui a dû mettre les Banques Centrales dans l'embarras. En effet, si le sentiment que l'inflation est désormais derrière nous semble prévaloir, cela ne correspond pas tout à fait à la réalité. Ce sentiment pourrait même se révéler dangereux car une détente trop importante des conditions financières pourrait provoquer un appel d'air prématuré pour l'économie.

Aux Etats-Unis la volonté des autorités monétaires est d'accompagner un atterrissage en douceur de l'économie. A ce jour, la probabilité d'un tel aboutissement est forte mais nécessite encore la vigilance de la Banque Centrale. Laisser le sentiment que le combat contre l'inflation est gagné pourrait provoquer un regain de confiance, donc de consommation et d'investissement. Un tel rebond serait sans doute mal perçu par les marchés alors que la décélération économique commence à peine. L'inflation s'affiche à 3,5%, ce qui n'est plus très loin de l'objectif. Mais des points de vigilance demeurent, notamment sur le logement. Les loyers représentent 30% de l'indice inflationniste et ils doivent être surveillés dans un contexte de crise du logement subsistant.

En Europe l'économie est faible depuis plusieurs trimestres. Le souci de la Banque Centrale Européenne n'est donc pas d'accentuer ce ralentissement. Mais pour autant il paraît clair que l'inflation n'est pas encore complètement jugulée. Les salaires continuent de progresser et une remontée des matières premières à l'orée de cet hiver n'est pas utopique. La vigilance est donc également de mise et devrait reporter d'éventuelles décisions sur les taux au début du second semestre 2024. Le déclin de l'inflation devrait par ailleurs redonner du pouvoir d'achat aux ménages européens, ce qui pourrait contribuer à une reprise de la consommation courant 2024.

Ces considérations ne perturbent pas les autorités chinoises, plutôt soucieuses de relancer l'économie dans un contexte fortement désinflationniste. Des baisses de taux additionnelles et des relances budgétaires sont probables dans les prochains mois.

L'environnement global, avec une récession mondiale évitée et un repli de l'inflation, est plutôt favorable aux actifs financiers. C'est ce qui a entraîné le rebond de cette fin d'année sur toutes les classes d'actifs.

B. Principales opérations et mouvements de l'exercice

Tout au long de l'année 2023, Amplegest Pricing Power est resté concentré sur 28 à 30 valeurs européennes présentes principalement en France, en Allemagne et en Italie.

Amplegest Pricing Power se concentre sur des valeurs qui respectent nos critères de fort PRICING POWER.

Des piliers d'Amplegest Pricing Power sont toujours présents car ils respectent toujours nos critères et ont du potentiel : nous retrouvons ainsi ASML, Ferrari, LVMH, Schneider, Airbus, Linde, L'Oréal, Campari et Infineon dans les 10 premières lignes comme l'année dernière.

Trois secteurs ont pris de l'importance dans le portefeuille :

Le secteur des technologies a été renforcé : ASML, Infineon, Dassault Systèmes et Amadeus sont toujours représentées, Atoss Software, Capgemini et Sesa ont fait leur entrée tandis que Soitec est sortie.

Le secteur de l'Industrie et des Services est également plus représenté. Airbus, Schneider et Legrand font encore parti du portefeuille, Interpump et Safran ont été intégrées tandis que Smurfit Kappa a été vendue.

Les secteurs de l'Assurance et des Medias ont été un peu renforcés avec une légère augmentation des pondérations de Hannover Re et de Wolters Kluwer.

Les secteurs des Télécommunications et des Biens de consommation sont restés assez stable avec toujours Inwit, LVMH ainsi que Moncler dans le portefeuille et l'entrée de Brunello Cucinelli.

Deux secteurs ont été assez fortement allégés :

- Le secteur de l'Auto a vu sa pondération quasiment divisée par deux. Ferrari et Mercedes sont toujours dans le portefeuille tandis que BMW est sortie.
- Le secteur de la Chimie a également vu sa pondération se réduire de près de la moitié avec la vente de Symrise.

Enfin, un nouveau secteur est désormais représenté dans Amplegest Pricing Power : celui des Utilities avec l'achat d'Elia.

Sur l'année 2023, 12 valeurs ont fait leur entrée dans le fonds : Atoss Software, Kering, Interpump, Adyen, Heineken, Capgemini, Safran, Merck, Elia, UCB, Sesa et Brunello Cucinelli, et 10 valeurs sont sorties : Amplifon, Soitec, Smurfit Kappa, Symrise, Carl Zeiss, Adyen, MTU Aero, BMW, Kering et Pernod Ricard. Adyen et Kering ont été initiées en début d'année puis soldées durant l'année car leur cas d'investissement était remis en cause.

- Investissements en OPC gérés par Amplegest : néant
- Investissements en OPC gérés par Octo AM (filiale du groupe Amplegest) : néant

C. Variation de l'actif

Au cours de l'année 2023, le nombre d'actions d'Amplegest Pricing Power est passé :

- pour l'action AC de 603 686.6371 à 626 228.9262 actions, pour un montant de souscriptions de 47 876 130.02 EUR et de rachats pour 41 946 443.41 EUR.
- pour l'action IC de 486 098.3644 à 425 312.5975 actions, pour un montant de souscriptions de 51 144 952.64 EUR et de rachats pour 68 592 304.16 EUR.
- pour l'action FC de 64 689.3389 à 46 844.8800 actions, pour un montant de souscriptions de 3 184 098.77 EUR et de rachats pour 5 077 314.21 EUR.
- pour l'action XC de 0.0000 à 432 150.0000 actions, pour un montant de souscriptions de 50 400 704.50 EUR et de rachats pour 6 718 640.00 EUR.

Les VL sont passées sur la période :

- de 217.33 EUR à 256.19 EUR soit une hausse de 17.88% pour l'action AC
- de 242.95 EUR à 290.28 EUR soit une hausse de 19.48% pour l'action IC
- de 95.19 EUR à 113.28EUR soit une hausse de 19.00% pour l'action FC
- de 100.00 EUR à 100.64 EUR soit une hausse de 0.64% pour l'action XC (création le 30/05/2023).

La variation de l'indice de référence pour la période est de +18.26%.

L'encours est passé de 255 459 513.12 EUR à 332 698 559.69 EUR.

Le pourcentage de valeurs éligibles au PEA est de 99,85% au 29.12.2023, et respecte la limite minimum fixée dans le prospectus à 75%.

D. Perspectives de l'exercice à venir

Des contrechocs ont toujours succédé aux chocs majeurs dans l'histoire économique.

La crise du Covid ne déroge pas à cette règle. Une vague d'inflation a déferlé sur le monde développé suite à la pandémie. La normalisation des chaînes de production et les politiques monétaires restrictives ont permis d'endiguer ces tensions sur les prix. Les principales banques centrales vont pouvoir relâcher la bride monétaire en 2024, ce qui va libérer des capacités de croissance. Néanmoins, dans un contexte géopolitique particulièrement tendu, d'autres contrechocs liés aux refinancements se profilent, après la synchronisation des maturités des dettes et l'explosion des déficits publics post Covid. La stratégie d'allocation d'actifs doit intégrer l'ensemble de ces éléments pour 2024.

En début d'année dernière, la très grande majorité des économistes prévoyait une récession américaine, avec une remontée substantielle du taux de chômage et une chute du rythme de croissance nominale en moyenne annuelle, du fait du durcissement brutal de la politique monétaire de la Fed. Finalement, les excès de liquidité des ménages et des entreprises, hérités du Covid, conjugués à une politique budgétaire expansionniste, ont contrecarré les effets des hausses de taux et permis à la croissance américaine d'atteindre 2.4%, soit un rythme supérieur à son potentiel.

Au tournant de l'année, trois dynamiques dominent aux Etats-Unis : un hard landing d'inflation, un soft landing de croissance et un no landing sur le marché du travail. Ce triptyque a permis à la Fed de s'engager vers des baisses de taux et a fait prévaloir un scénario de goldilocks lors des deux derniers mois. Le pivot de la Fed étant désormais intégré, il devient essentiel de voir comment les dynamiques relatives de croissance et d'inflation vont permettre qu'il s'opère en termes d'ampleur et de timing.

Le reflux de l'inflation devrait se poursuivre aux Etats-Unis lors du premier semestre de cette année, grâce aux biens durables et surtout grâce à l'immobilier. En revanche, la dynamique des prix dans le secteur des services peut difficilement se normaliser sans décongestion du marché du travail. Cela nécessite que fassent défaut nombre d'entreprises dont la survie tient principalement aux aides octroyées durant la crise due au Covid.

Comme le suggère l'inflexion du discours de J. Powell alors que le taux de chômage reste largement sous le NAIUR (estimé à 4,4% par le CBO), la Fed ne semble pas disposée à prendre le risque de laisser les conditions d'emploi se dégrader trop fortement en année électorale. Elle devrait se contenter d'observer l'amorce d'une remontée du taux de chômage avant d'engager son cycle de baisses de taux (afin de prévenir simplement la formation de boucles prix-salaires trop rapide en cas de nouveau choc de prix exogène). Sur la trajectoire de remontée des taux nous estimons qu'elle devrait débiter au cours du second semestre (le consensus tablant plutôt dès le premier semestre).

La liquidité obligataire devient alors le principal défi pour les marchés financiers : le financement des déficits publics abyssaux, l'arrivée à maturité de nombreux titres émis pendant la crise du Covid et les politiques de quantitative tightening des principales banques centrales vont porter les émissions obligataires nettes proche de montants records en 2024. Après le rallye de fin d'année, les primes de risque paraissent bien resserrées face à cet afflux de papiers d'autant que les taux de défaut s'inscrivent sur une trajectoire haussière. Il devrait en résulter une décompression du marché du crédit. Les tensions dans la sphère fixed income américaine pourraient se trouver exacerbées si le programme du prochain locataire de la maison blanche ne permet pas d'envisager une consolidation budgétaire ou s'il insinue un possible regain d'inflation, par exemple via l'instauration de nouvelles mesures protectionnistes.

L'Europe n'est absolument pas immune du risque de regain de tensions obligataires, bien au contraire. Ainsi, même si les entreprises européennes se sont globalement moins endettées que leurs concurrentes américaines lors de la dernière décennie, le marché du HY européen s'est énormément développé et devra absorber une hausse des émissions nettes de plus de 40% en 2024 vs 2023. Par ailleurs, le marché anticipe une diminution des taux directeurs de la BCE de près de 150pb, qui nous paraît exagérée. Le profil d'inflation européen est défavorable sur la première partie d'année, du fait des effets de base positifs. L'indicateur de croissance des salaires négociés de la BCE ne montre pas encore d'inflexion. Selon nous, ces facteurs conduiront la BCE au moins le second semestre pour entamer un cycle accommodant, malgré la situation de stagnation qui sévit dans la zone euro depuis le T3 2023. Cet écart pourrait amener les taux long à se retendre et les courbes de taux à se pentifier.

Malgré ce handicap dans l'ampleur et le timing de la baisse des taux, l'Europe offre des opportunités d'investissement attractives, liées à son potentiel de rattrapage. Le pivot de la BCE devrait favoriser l'amélioration d'une conjoncture bien plus dégradée qu'aux Etats-Unis. Cette conjoncture plus favorable est de très bon augure pour la reprise d'un cycle de M&A en berne depuis deux ans, doublement impacté par les craintes liées au durcissement des conditions monétaires et leur impact sur la croissance. La forte hausse des marchés actions en 2023 offre des munitions aux acquéreurs, tandis que les tensions potentielles sur les marchés obligataires peuvent conduire les cibles à rechercher des deals.

En 2023, la Chine a énormément déçu. Les investisseurs internationaux sont devenus extrêmement sceptiques sur sa capacité à gérer les surcapacités accumulées et la crise immobilière. Malgré tout, grâce à la réouverture et à la croissance mondiale résiliente, la croissance chinoise est restée proche de son potentiel l'année dernière. La Chine n'était pas dans l'urgence d'agir et pouvait même avoir intérêt à temporiser pour voir les prix à l'importation se normaliser. En revanche,

les facteurs favorables de 2023 vont se dissiper en 2024 et appeler davantage de relance budgétaire. Dans le cas contraire, l'output gap va se creuser et amplifier les pressions déflationnistes domestiques, qui peuvent rendre à terme le processus de deleveraging extrêmement douloureux et aboutir à une situation de dépression économique. La Chine arrive clairement à la croisée des chemins.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
PERNOD RICARD	4 632 052,79	12 952 851,59
SCHNEIDER ELECTRIC SE	9 010 458,08	7 081 624,62
SAFRAN SA	14 955 761,72	219 996,00
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	8 098 528,96	6 488 076,05
CAPGEMINI SE	10 725 819,46	3 844 005,08
MTU AERO ENGINES HOLDINGS AG	2 597 670,08	11 878 657,41
MERCK KGA	12 805 572,35	1 627 882,20
CARL ZEISS MEDITEC AG	2 362 507,70	11 928 118,72
ADYEN NV	7 498 348,60	6 621 982,20
ESSILORLUXOTTICA	3 653 250,49	9 507 202,97

18. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
 - o Prêts de titres :
 - o Emprunt de titres :
 - o Prises en pensions :
 - o Mises en pensions :
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :
 - o Change à terme :
 - o Future :
 - o Options :
 - o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

POLITIQUE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Au cours de l'exercice 2023, Amplegest a respecté les principaux critères qu'elle a définis dans sa politique de sélection des intermédiaires. La liste des brokers tient compte des différents instruments sur lesquels la société intervient. En particulier Amplegest a retenu le coût total de la transaction, la fiabilité et la sécurité du processus d'exécution, y compris les opérations post-marché de règlement/livraison des titres, ainsi que la qualité du reporting sur l'exécution (qualité des informations fournies dans les confirmations d'exécution) comme éléments de sélection.

Amplegest a également signé des conventions de recherche avec des brokers qui ont été sélectionnés en respect de critères définis :

Procédure de choix des intermédiaires pour l'exécution des ordres :

Le choix des intermédiaires est réalisé sur la base des critères suivants (critères qui peuvent évoluer) :

- Caractéristiques des instruments financiers et des marchés d'exécution,
- Qualité de l'exécution,
- Coût de l'intermédiation,
- Qualité de la gestion administrative post-marché,
- Accès à des blocs de titres,
- Notoriété et solidité de l'intermédiaire.

Procédure de sélection des entités qui fournissent des aides à la sélection d'investissements :

Le choix des intermédiaires est réalisé, notamment) sur la base des critères suivants (critères qui peuvent évoluer) :

- Univers d'analyse (études macro-économiques, études sectorielles qui répondent aux besoins de la gestion),
- Qualité du service de recherche et des conseils : accès aux modèles, génération d'idées et site internet, pertinence des recommandations,
- Mise en la relation avec les émetteurs (critère le plus important),
- Génération d'idées,
- Accès aux modèles,
- Accès aux analystes et à leurs avis,
- Accès à un site internet dédié.

Le budget global de recherche alloué au titre de l'année 2023 pour l'ensemble des OPC gérés s'élève à 810 000 euros. Les gérants de l'OPC ont recours aux analyses macro-économiques et aux analyses portant sur les sociétés émettrices émises par les brokers. Ils s'appuient également sur une équipe de 4 analystes financiers propre à Amplegest qui a défini ses propres critères de sélection des valeurs en portefeuille.

La clé répartition constatée pour l'exercice 2023 entre les frais d'exécution d'ordres et les frais correspondant aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :

Les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement ont représenté 50% du total des frais d'intermédiation.

Les frais d'exécution d'ordres ont représenté 50% des frais d'intermédiation.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable à l'adresse internet suivante : www.amplegest.com

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le risque global de l'OPC sur les contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL (ARTICLE 8 SFDR)

Notre démarche d'investisseur responsable s'inscrit dans une volonté de financement de l'économie réelle de manière durable tout en incitant les entreprises à de meilleures pratiques.

Au-delà de l'analyse quantitative, notre analyse ESG accorde une grande importance au dialogue avec les entreprises, chacune des entreprises dans lesquelles nous sommes investis faisant régulièrement l'objet d'entretiens dédiés.

A. Engagement actionnarial au cours de l'exercice

Depuis le 1er janvier 2020, les équipes de gestion Actions d'Amplegest se sont engagées à exercer leurs droits de vote sur l'ensemble des titres détenus dans les OPC dont elles assurent la gestion et pour lesquels elles détiennent les droits de vote, ou pour lesquels ceux-ci leurs ont été délégués.

En complément, notre engagement actionnarial se manifeste par l'envoi de lettres d'engagement personnalisées aux entreprises investissables et pour lesquelles des efforts dans le domaine ESG sont attendus.

B. Exercice des droits de vote au cours de l'exercice

1) Recours à des services rendus par des conseillers en vote

Afin de conduire au mieux sa politique de vote, Amplegest fait appel aux services de Proxinvest depuis 2019. Proxinvest est une société française de conseil aux investisseurs, spécialisée en matière de politique de vote et d'engagement. Depuis le 1er décembre 2022, Proxinvest est une filiale du groupe américain Glass Lewis, principal fournisseur de solutions indépendantes de gouvernance au niveau mondial. En 2022, Proxinvest a passé au crible les résolutions de 724 sociétés cotées françaises (soit 14 885 résolutions analysées – source Proxinvest).

Amplegest a défini avec Proxinvest une politique de vote cohérente avec les critères ESG et les valeurs de la société Amplegest. Proxinvest instruit et analyse les résolutions présentées par les entreprises cotées détenues par les différents OPC Amplegest. Puis, il envoie un rapport avec les recommandations de vote en fonction des critères définis conjointement afin qu'Amplegest puisse l'analyser. À l'issue de cette analyse, Amplegest confirme ou infirme la recommandation de Proxinvest et le Middle Office AM vote via le système ISS (Institutional Shareholder Services). La décision de vote appartient donc entièrement à la société Amplegest et est appliquée conformément à ses critères

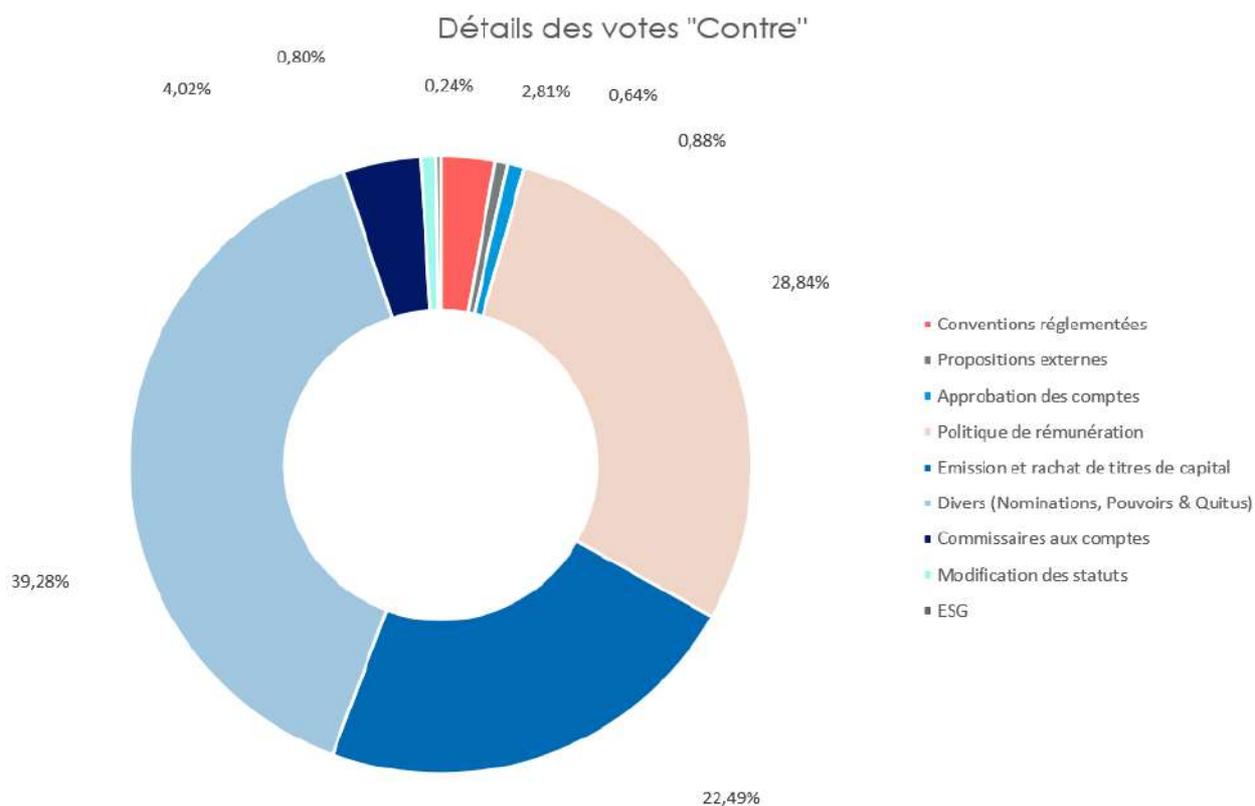
2) Principes déterminants les cas dans lesquels la société de gestion exerce ses droits de vote

La politique de vote d'Amplegest définit que l'exercice des droits de vote s'effectue pour l'ensemble des actions des OPC actions Amplegest.

3) L'exercice du droit de vote d'Amplegest en 2023

L'intégralité de la politique de vote de la société est disponible sur : www.amplegest.com

- Amplegest a participé à 218 Assemblées Générales au cours de l'exercice 01-2023 à 12-2023, soit un taux de participation de 94% par rapport aux sociétés détenues en portefeuille sur la période.
- Amplegest a exercé ses droits de vote pour chacune de ces Assemblées Générales et n'a jamais été en conflit d'intérêts avec ces sociétés.
- Votes par correspondance (99%) et participation physique (1%)
- Pour 16 résolutions (0.3%), notre politique de vote nous a conduit à voter différemment de notre politique pré-définie Amplegest.
- Nombre de résolutions soumises au vote : 3 532
- Expression de 1 246 votes « contre » pour l'ensemble des résolutions, soit :
- Dans 35.3% des cas, nous avons voté contre.
- Dans 64.7% des cas nous avons voté pour.

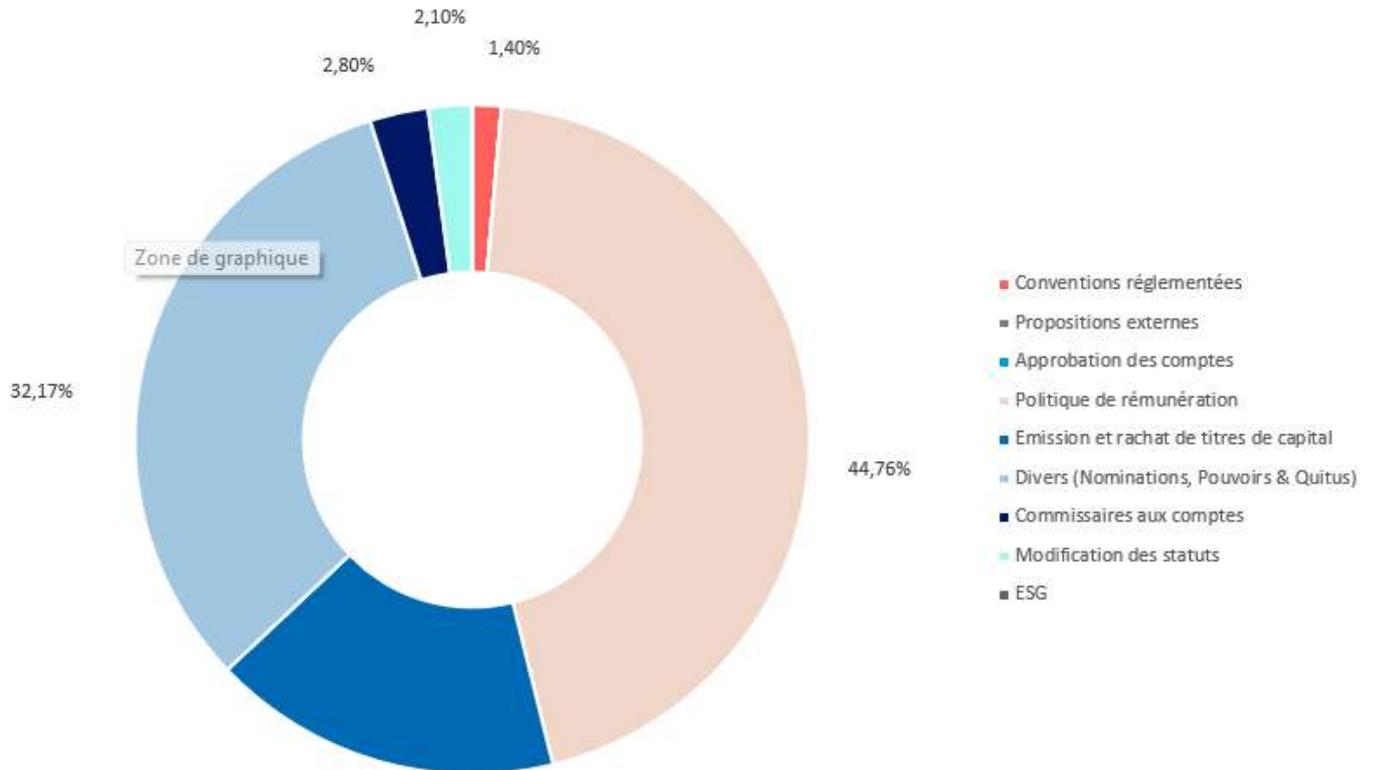


4) L'exercice du droit de vote d'Amplegest Pricing Power en 2023

Dans la cadre du Label ISR, voici l'exercice du droit de vote du fonds Amplegest Pricing Power en 2023

- Amplegest Pricing Power a participé à 31 Assemblées Générales au cours de l'exercice 01-2023 à 12-2023, soit un taux de participation de 94% par rapport aux sociétés détenues en portefeuille sur la période.
- Amplegest Pricing Power a exercé ses droits de vote pour chacune de ces Assemblées Générales et n'a jamais été en conflit d'intérêts avec ces sociétés.
- Votes par correspondance (93.5%) et participation physique (6.5%).
- Pour 1 résolutions (0.2%), notre politique de vote nous a conduit à voter différemment de notre politique prédéfinie Amplegest.
- Nombre de résolutions soumises au vote : 520.
- Expression de 296 votes « contre » pour l'ensemble des résolutions, soit :
 - Dans 27.5% des cas, nous avons voté contre.
 - Dans 72.5% des cas nous avons voté pour.

Détails des votes "Contre"



La politique d'engagement actionnarial ainsi que le rapport sur l'engagement actionnarial d'Amplegest sont disponibles sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.amplegest.com

PRISE EN COMPTE DES CRITERES EXTRA-FINANCIERS (ARTICLE 8 SFDR)

A. Impact de la prise en compte des critères ESG

I) Un process de notation selon des critères définis



UN CHOIX DE PRIORITÉS...

Afin d'obtenir une **note globale** nous permettant d'**appréhender notre univers dans sa totalité** et par secteur, nous avons choisi de noter les trois composantes **E** (Environnement), **S** (social), **G** (gouvernance).



ENVIRONNEMENT

Conscients des grands enjeux environnementaux (réchauffement climatique, épuisement des ressources, dégradation des écosystèmes), nous pensons que les entreprises peuvent et doivent agir pour apporter des solutions (réduction des émissions de CO₂, impact sur l'environnement).

Il nous appartient :

- > D'essayer de **prendre en compte l'empreinte écologique des sociétés**
- > D'**intégrer ces risques avérés ou potentiels** dans nos analyses
- > D'instaurer un **dialogue avec les managements** pour comprendre comment parvenir à une amélioration dans la durée



SOCIAL

Nos valeurs et notre expérience nous ont amené à concentrer nos efforts sur la question de **l'attention portée par les entreprises à leurs salariés** :

- > Nous tenons au **respect des salariés** qui sont les **premiers créateurs de richesses des entreprises**
- > Nous savons qu'**aligner expérience collaborateurs et expérience clients** sur la promesse de l'entreprise est un **gage de performance**
- > Nous **intégrons dans notre analyse** cette même réflexion pour **les sociétés sur lesquelles nous sommes investis**



GOUVERNANCE

Nous attachons du prix à la **qualité de la gouvernance des entreprises émettrices**, plus particulièrement à **la transparence sur leurs pratiques de gouvernance**, clé d'un fonctionnement responsable :

- > Nous pensons que cela incite voire contraint les entreprises à l'application de bonnes pratiques
- > Nous pensons qu'elle est une condition nécessaire de l'instauration de relations de confiance

→ www.amplegest.com



... QUI NOUS RESSEMBLE

Note Environnement

30 %

- Émissions de carbone (1 critère)
- Autres impacts environnementaux directs (4 critères)
- Autres impacts environnementaux indirects (4 critères)

Note Social

40 %

- Attention portée aux salariés (8 critères)
- Sécurité et Santé (4 critères)
- Traitement des fournisseurs (5 critères)



Note Gouvernance

30 %

- Rémunération (2 critères)
- Indépendance des administrateurs (3 critères)
- Droit des actionnaires (2 critères)
- Audit (2 critères)

→ www.amplegest.com

2) Notation du portefeuille au cours de l'exercice

Notre modèle d'analyse GEST nous permet de noter notre univers d'investissement. Il est utilisé par l'ensemble des fonds pour prendre en compte les risques extra-financiers.

Amlegest Pricing Power est un OPCVM labellisé ISR. Aux côtés de paramètres financiers, l'ESG est au cœur du processus de sélection et de pondération des valeurs. Le fonds a retenu une thématique ISR et doit afficher une note ESG supérieure à la moyenne des 80% meilleures valeurs notées de son univers d'investissement.

Concernant la note ESG d'Amlegest Pricing Power, la note ESG globale est restée sensiblement supérieure à la note ESG globale de son univers d'investissement*, tant sur le pilier E, S et G.

Au 29.12.2023, la note ESG globale du fonds était de 1,55 contre 1,06 pour son indice de référence.

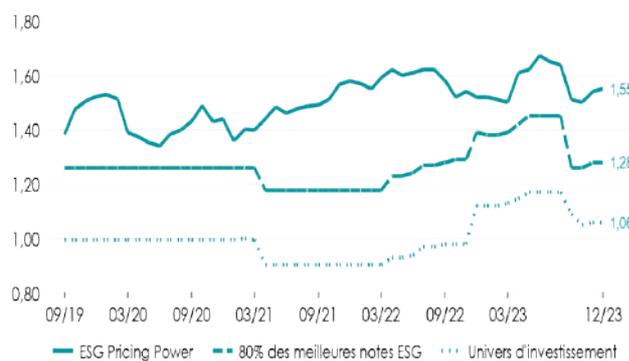
En 2023, les critères ESG ont eu une incidence forte sur la pondération de certaines valeurs à l'instar d'ATOSS Software. Nous avons eu des difficultés à trouver des informations ESG complètes, ce qui peut s'expliquer par la taille de capitalisation de cette valeur, et avons donc organisé un meeting avec le directeur financier.

- Côté Environnement, le groupe a montré sa volonté de publier plus de données dans les prochaines années :
 - Publication du scope 3 du bilan carbone à partir de 2024
 - Publication d'objectifs Net Zero en 2024
- Côté Social, le groupe s'est fixé des objectifs de mixité afin d'inciter à l'amélioration :
 - 40% de femmes dans le management d'ici 2027. En 2022 : 30%
 - 30% de femmes dans l'exécutif d'ici 2027. En 2022 : 20%

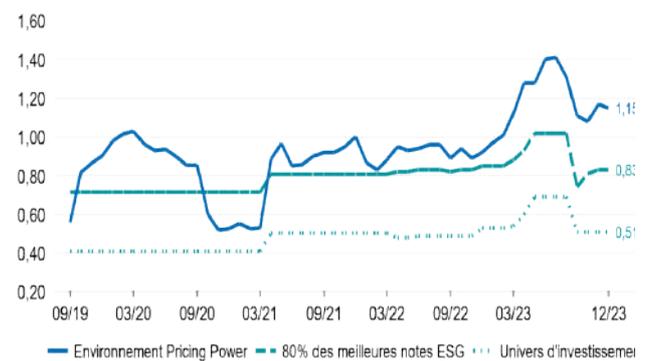
Ces données ont alimenté notre analyse ESG et ont fait évoluer la note du modèle GEST.

* Univers d'investissement : Bloomberg Eurozone Developed Market Large & Mid Cap Net Return (dividendes réinvestis)

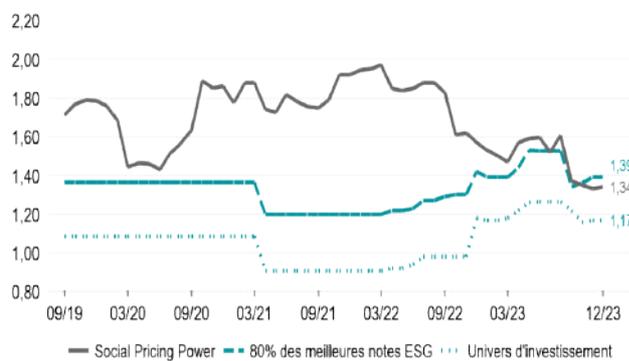
Évolution de la note ESG globale du fonds et de son univers d'investissement



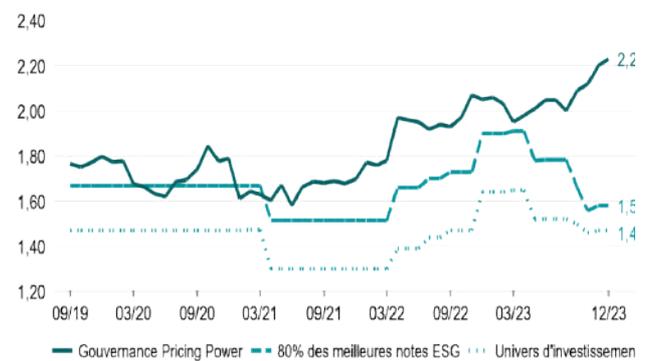
Évolution de la note Environnement du fonds et de son univers d'investissement



Évolution de la note Social du fonds et de son univers d'investissement



Évolution de la note Gouvernance du fonds et de son univers d'investissement



B. Mesure des indicateurs de risque de durabilité et commentaires sur le niveau d'impact de durabilité du portefeuille

En vertu de la taxonomie définie par l'Union Européenne, le principe consistant à 'ne pas causer de préjudice important' s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

1) Indicateurs de risques environnementaux

Indicateur d'impact	Unité de mesure	Impact au 30 décembre de l'exercice	Taux de couverture
Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de GES de niveau 1 (tCO ₂ e)	2 313	100%
	Emissions de GES de niveau 2 (tCO ₂ e)	3 186	100%
	Emissions de GES de niveau 3 (tCO ₂ e)	107 701	100%
	Emissions totales de GES (tCO ₂ e)	113 220	100%
	Empreinte carbone (tCO ₂ e)	341	100%
	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO ₂ e/M€CA)	906	97%
	Exposition aux énergies fossiles des investissements	0	100%
	Quote part de production et consommation d'énergie non renouvelable	75%	93%
Intensité de consommation d'énergie non renouvelable	Pour les entreprises ayant un fort impact climat, rapport de Gwh consommé par million d'euros de chiffre d'affaires	0	97%
Biodiversité	Quote part des actifs dont les activités sont localisées près de zone de biodiversité avec un impact négatif sur la biodiversité	NC	0%
Protection de l'eau	Niveau de pollution de l'eau en tonnes d'eau par million d'euros investi par le fonds exprimé en moyenne pondérée	NC	0%
Déchets	Tonnes de déchets non recyclables émises par million d'euro investi par le fonds exprimé en moyenne pondérée	0	50%

2) Indicateurs de risques sociétaux

Indicateur d'impact	Unité de mesure	Impact au 30 décembre de l'exercice	Taux de couverture
Respect des droits de l'homme	% des investissements en sociétés impliquées dans des violations des principes de l'ONGC et de l'OCDE qui s'appliquent aux entreprises multinationales	Entreprises exclues de notre univers	
	% des investissements en sociétés qui ne sont pas dotées de procédures et de contrôle du respect des principes et recommandations de l'ONGC et de l'OCDE qui s'appliquent aux entreprises multinationales	66%	97%
Exposition aux armes controversées	% des investissements en fabricants ou vendeurs de mines antipersonnel, armes chimiques et biologiques	Entreprises exclues de notre univers	
Diversité et égalité des salariés	Ecart de rémunération entre hommes et femmes	1/100	10%
	Ratio de parité de composition des comités de direction, conseils d'administration	40%	100%

En-dessous de 10% de taux de couverture, nous considérons que la donnée n'est pas exploitable (NC).

Source : MSCI

En raison d'un changement de fournisseur de données, nous n'affichons pas les incidences 2022 dans le tableau précédent. Nous utilisons Trucost en 2022 et utilisons désormais MSCI.

Méthodologie

- Les émissions de GES sont calculées comme ci-dessous :

$$\sum_n^i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau (x) de la société}_i \right)$$

- L'empreinte carbone est calculée comme ci-dessous :

$$\frac{\sum_n^i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i \right)}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}}$$

- L'intensité de GES est calculée comme ci-dessous :

$$\sum_n^i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i}{\text{chiffre d'affaires (MioEUR) de la société}_i} \right)$$

C. Nos engagements : Adhésion aux standards internationaux, signature des PRI et CDP

Dès 2010, Amplegest décide de s'investir aux côtés de ses clients et salariés dans une démarche solidaire pour une finance plus humaine, utile et responsable, c'est-à-dire la finance de demain.

Amplegest s'engage à devenir un acteur reconnu de la finance responsable :

- Utile** : Au service de ses clients privés, elle offre un accompagnement patrimonial et financier sur le long terme ; au service des entreprises cotées, elle apporte des moyens pour leur développement par ses investissements dans leurs titres ; au service des personnes (ses salariés, ceux des entreprises financées, ses fournisseurs, ...), elle développe une relation de confiance, respectueuse des valeurs et équilibrée.
- Responsable** : Consciente de son rôle dans la société, elle inscrit son action dans le long terme, elle s'engage dans des investissements qui préparent l'avenir et non dans la spéculation, elle est déterminée à rendre compte en toute transparence de ses activités et de leurs impacts.

Amplegest affirme son engagement pour une finance durable et responsable en adhérant aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) en 2019 et en signant les Carbon Disclosure Project (CDP) en 2020 (Les CDP sont une initiative mondiale lancés en 2000 qui encourage les investisseurs, les entreprises et les villes à prendre des mesures afin de construire une économie réellement durable, en mesurant et comprenant leur impact sur l'environnement. Amplegest fait maintenant partie des 662 investisseurs signataires, représentant 110 000 milliards de dollars d'actifs.). En 2021, Amplegest rejoint le 30% Club France Investor Group, qui s'engage à suivre les politiques de mixité au sein du SBF 120.

INFORMATION SUR LES CRITERES ESG

Le fonds utilise les critères ESG dans sa gestion.

La démarche plus globale d'Amplegest en matière d'ESG est consultable sur son site internet à l'adresse suivante : www.amplegest.com

INFORMATIONS RELATIVES A SFDR (DURABILITE) ET TAXONOMIE

Le fonds n'a aucun objectif de durabilité. En l'absence de données suffisantes provenant des entreprises, l'alignement actuel du fonds à la taxonomie est estimé à 0%.

POLITIQUE DE REMUNERATION DE LA SOCIETE DE GESTION

1) Critères financiers et non financiers de la politique de rémunération

La politique de rémunération des collaborateurs d'Amplegest prévoit un niveau de rémunération fixe en lien avec leur niveau de séniorité, d'expertise et leur expérience professionnelle dans l'activité, pour permettre le cas échéant de ne pas accorder de rémunération variable. La rémunération fixe est définie par le Comité de Direction lors de l'embauche. La part variable de la rémunération a pour objet de compléter la part fixe, elle est déterminée en fonction des objectifs fixés en début d'année et notamment des performances réalisées par le collaborateur. Ces objectifs portent sur des éléments quantitatifs globaux, tels que les résultats, la situation financière de la Société, sur des éléments quantitatifs propres à chaque métier et à chaque poste et sur des éléments qualitatifs, tels que l'engagement personnel du collaborateur notamment dans l'intérêt du client, d'Amplegest, le respect des règles de déontologie de la profession et des procédures internes de maîtrise et de suivi des risques en place au sein de la Société.

Lorsque la part variable de la rémunération dépasse la somme de 200 000 euros,

- 50% de la part variable de la rémunération sont versés en parts ou actions d'OPC gérés par la Société dont la détention doit être au minimum de 2 ans à compter de la date d'attribution,
- 50% de la part variable de la rémunération sont versés sous forme de prime.
La rémunération variable sera versée sur une période de 3 ans, étant précisé que 40% de la rémunération variable sera versée la première année. 60% de la rémunération variable est donc reportée. Un potentiel de 20% la deuxième année, un potentiel de 20% la troisième et un potentiel de 20% la quatrième et dernière année sont reportés.

2) Décision et réexamen de la politique de rémunération

La politique de rémunération a été déterminée par les membres du Comité de la Direction et les membres du Conseil de Surveillance, qui ensemble constituent le Comité de rémunération.

Le comité se réunit une fois par an pour vérifier l'application de la politique de rémunération et valide les montants de rémunération variables attribués aux collaborateurs et plus particulièrement aux collaborateurs concernés au sens de la Directive et plus généralement le niveau de rémunération de chaque équipe et collaborateur.

3) Montants totaux de rémunération au titre de l'exercice clos

Amplegest clôture son exercice en décembre, les données figurant dans le tableau se rapportent à l'année 2023 :

	Montant des rémunérations fixes	Montant des rémunérations variables	Montant total des rémunérations au titre de l'exercice clos
Ensemble du personnel (50 collaborateurs en moyenne)	4 994 845.81	1 372 200.00	6 367 045.81
Membres du Comité de Direction (6 collaborateurs)	949 505.62	411 065.00	1 360 570.62
Gérants (16 collaborateurs)	1 893 338.58	625 200.00	2 518 538.58

Pour calculer les rémunérations perçues au titre de l'année 2023, la méthode suivante a été appliquée :

- La rémunération fixe 2023 : il s'agit de la rémunération brute correspondant au salaire annuel de base prorata temporis, de la prime ancienneté et des avantages en nature,
- La rémunération variable au titre de 2023 : il s'agit de la rémunération variable brute (primes exceptionnelles) versée en 2024.

Le détail de la politique de rémunération d'Amplegest est disponible gratuitement sur simple demande et sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.amplegest.com

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

AMPLEGEST
50 Boulevard Haussmann
75009 Paris

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues par email :

www.amplegest.com

19. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 29/12/2023 en EUR

ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	332 064 156,17	253 828 751,73
Actions et valeurs assimilées	332 064 156,17	253 828 751,73
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	332 064 156,17	253 828 751,73
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	70 972,94	98 723,21
Opérations de change à terme de devises		
Autres	70 972,94	98 723,21
COMPTES FINANCIERS	1 196 368,81	2 193 888,20
Liquidités	1 196 368,81	2 193 888,20
TOTAL DE L'ACTIF	333 331 497,92	256 121 363,14

PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	329 762 581,30	303 616 415,42
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	3 446 354,00	-49 550 337,63
Résultat de l'exercice (a,b)	-510 375,61	1 393 435,33
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	332 698 559,69	255 459 513,12
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	632 938,23	661 850,02
Opérations de change à terme de devises		
Autres	632 938,23	661 850,02
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	333 331 497,92	256 121 363,14

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	73 568,26	7 733,86
Produits sur actions et valeurs assimilées	4 656 481,00	7 872 393,96
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	4 730 049,26	7 880 127,82
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	494,16	23 994,66
Autres charges financières		
TOTAL (2)	494,16	23 994,66
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	4 729 555,10	7 856 133,16
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	5 083 612,11	5 645 501,53
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-354 057,01	2 210 631,63
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-156 318,60	-817 196,30
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-510 375,61	1 393 435,33

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010889857 - Action AMPLGEST PRICING POWER IC : Taux de frais maximum de 1,00% TTC

FR0013333507 - Action AMPLGEST PRICING POWER FC : Taux de frais maximum de 1,40% TTC

FR0010375600 - Action AMPLGEST PRICING POWER AC : Taux de frais maximum de 2,35% TTC

FR001400HXB4 - Action AMPLGEST PRICING POWER XC: Taux de frais maximum de 1,20% TTC

Commission de surperformance :

Actions « AC », « IC » et « FC » : 20% TTC de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indicateur de référence (indice Bloomberg Eurozone Developed Market Large & Mid Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis)).

L'indice retenu jusqu'au 28/04/2023 est : Euro Stoxx Net Return.

Actions « SC » : Néant

Méthode de calcul :

La commission de surperformance est de 20 % TTC maximum de la performance annuelle du compartiment Amplegest Pricing Power au-delà de la performance de l'indice Bloomberg Eurozone Developed Market Large & Mid Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis).

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du fonds et celle d'un actif ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice de référence Bloomberg Eurozone Developed Market Large & Mid Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis), sur la période de calcul enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/ rachats que l'OPCVM.

Comptabilisation de la provision en cours d'exercice (période de cristallisation) :

Calculée selon la méthode indiquée, cette commission fera l'objet d'un provisionnement ou d'une reprise de provisions à chaque calcul de valeur liquidative (et depuis le début de l'exercice). En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à l'actif de référence, la part de frais de gestion variable est réajustée par une reprise de provision plafonnée à hauteur des dotations.

Chaque période de cristallisation correspond à l'exercice comptable de l'OPCVM. Elle débute à la dernière clôture et se termine à la prochaine clôture sur laquelle des frais de gestion variables seront calculés.

A compter du 1er janvier 2022, si à la fin de la période de cristallisation, si une sous-performance est constatée (différence négative entre la valeur de l'actif net de fin d'exercice et celle de l'actif indicé à la même date), cette sous-performance devra être rattrapée au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner une commission de surperformance.

L'OPCVM pourra provisionner des frais variables dès lors qu'il surperforme son indicateur de référence, y compris en cas de performance négative tout en respectant la période de référence de rattrapage.

En cas de rachat d'actions, si à la date de rachat, une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux actions remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.

Rattrapage des sous-performances et période de référence (5 années consécutives de sous-performance) :

Si la sous-performance constatée pendant 5 années n'a pas été rattrapée, aucune commission de surperformance ne peut être prélevée. Au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation et prélèvement, les sous-performances antérieures à 5 ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action AMLEGEST PRICING POWER AC	Capitalisation	Capitalisation
Action AMLEGEST PRICING POWER FC	Capitalisation	Capitalisation
Action AMLEGEST PRICING POWER IC	Capitalisation	Capitalisation
Action AMLEGEST PRICING POWER XC	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	255 459 513,12	465 527 973,87
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	152 605 885,90	114 661 524,45
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-122 334 701,59	-182 408 312,96
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	16 139 183,01	23 971 425,39
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-12 180 534,13	-81 242 278,34
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-612 713,06	-873 514,09
Différences de change	-1 402 472,33	-51 585,26
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	45 378 455,78	-86 336 351,57
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	44 495 238,66	-883 217,12
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	883 217,12	-85 453 134,45
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-354 057,01	2 210 631,63
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	332 698 559,69	255 459 513,12

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 196 368,81	0,36
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 196 368,81	0,36								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 SEK		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	11 015 393,67	3,31						
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	69 544,90	0,02	6 139,14		617,81		72,37	
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	70 972,94
TOTAL DES CRÉANCES		70 972,94
DETTES		
	Rachats à payer	213 688,60
	Frais de gestion fixe	419 249,63
TOTAL DES DETTES		632 938,23
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-561 965,29

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action AMLEGEST PRICING POWER AC		
Actions souscrites durant l'exercice	191 356,8757	47 876 130,01
Actions rachetées durant l'exercice	-168 814,5866	-41 946 443,25
Solde net des souscriptions/rachats	22 542,2891	5 929 686,76
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	626 228,9262	
Action AMLEGEST PRICING POWER FC		
Actions souscrites durant l'exercice	28 564,3313	3 184 098,75
Actions rachetées durant l'exercice	-46 408,7902	-5 077 314,20
Solde net des souscriptions/rachats	-17 844,4589	-1 893 215,45
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	46 844,8800	
Action AMLEGEST PRICING POWER IC		
Actions souscrites durant l'exercice	181 866,7310	51 144 952,64
Actions rachetées durant l'exercice	-242 652,4979	-68 592 304,14
Solde net des souscriptions/rachats	-60 785,7669	-17 447 351,50
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	425 312,5975	
Action AMLEGEST PRICING POWER XC		
Actions souscrites durant l'exercice	503 850,0000	50 400 704,50
Actions rachetées durant l'exercice	-71 700,0000	-6 718 640,00
Solde net des souscriptions/rachats	432 150,0000	43 682 064,50
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	432 150,0000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action AMLEGEST PRICING POWER AC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action AMLEGEST PRICING POWER FC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action AMLEGEST PRICING POWER IC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action AMLEGEST PRICING POWER XC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Action AMLEGEST PRICING POWER AC Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	3 577 052,90 2,35
Action AMLEGEST PRICING POWER FC Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	81 227,03 1,40
Action AMLEGEST PRICING POWER IC Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	1 232 561,10 1,00
Action AMLEGEST PRICING POWER XC Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	192 771,08 1,20

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-510 375,61	1 393 435,33
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	-510 375,61	1 393 435,33

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMPLEGEST PRICING POWER AC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-1 109 531,67	-194 138,29
Total	-1 109 531,67	-194 138,29

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMPLEGEST PRICING POWER FC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	11 578,48	53 714,51
Total	11 578,48	53 714,51

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMPLEGEST PRICING POWER IC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	739 050,17	1 533 859,11
Total	739 050,17	1 533 859,11

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMPLEGEST PRICING POWER XC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-151 472,59	
Total	-151 472,59	

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	3 446 354,00	-49 550 337,63
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	3 446 354,00	-49 550 337,63

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMLEGEST PRICING POWER AC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 497 816,90	-25 482 458,02
Total	1 497 816,90	-25 482 458,02

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMLEGEST PRICING POWER FC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	49 471,09	-1 193 719,74
Total	49 471,09	-1 193 719,74

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMLEGEST PRICING POWER IC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 151 088,95	-22 874 159,87
Total	1 151 088,95	-22 874 159,87

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMLEGEST PRICING POWER XC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	747 977,06	
Total	747 977,06	

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	316 722 953,86	386 964 952,27	465 527 973,87	255 459 513,12	332 698 559,69
Action AMPEGEST PRICING POWER AC en EUR					
Actif net	156 055 231,80	148 870 833,40	222 684 579,97	131 201 299,21	160 438 232,40
Nombre de titres	609 000,2269	562 823,8918	715 362,4561	603 686,6371	626 228,9262
Valeur liquidative unitaire	256,24	264,50	311,28	217,33	256,19
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	10,42	10,38	30,70	-42,21	2,39
Capitalisation unitaire sur résultat	-3,72	-7,39	-4,99	-0,32	-1,77
Action AMPEGEST PRICING POWER FC en EUR					
Actif net	9 098 504,46	13 234 910,27	20 409 706,53	6 158 137,22	5 306 911,78
Nombre de titres	83 166,0581	116 421,5528	151 111,5265	64 689,3389	46 844,8800
Valeur liquidative unitaire	109,40	113,68	135,06	95,19	113,28
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	4,44	4,44	13,25	-18,45	1,05
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,53	-2,45	-0,97	0,83	0,24
Action AMPEGEST PRICING POWER IC en EUR					
Actif net	151 569 217,60	224 859 208,60	222 433 687,37	118 100 076,69	123 461 028,59
Nombre de titres	549 448,0857	781 264,0511	647 865,0577	486 098,3644	425 312,5975
Valeur liquidative unitaire	275,85	287,81	343,33	242,95	290,28
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	11,18	11,24	33,61	-47,05	2,70
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,23	-5,17	-1,18	3,15	1,73

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Action AMPLEGEST PRICING POWER XC en EUR					
Actif net					43 492 386,92
Nombre de titres					432 150,0000
Valeur liquidative unitaire					100,64
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes					1,73
Capitalisation unitaire sur résultat					-0,35

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
A TOSS SOFTWARE AG	EUR	26 000	5 434 000,00	1,64
HANNOVER RUECKVERSICHERUNGS NAMEN	EUR	54 500	11 788 350,00	3,54
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	329 000	12 436 200,00	3,74
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	118 000	7 380 900,00	2,22
MERCK KGA	EUR	70 000	10 087 000,00	3,03
TOTAL ALLEMAGNE			47 126 450,00	14,17
BELGIQUE				
ELIA SYSTEM	EUR	46 000	5 211 800,00	1,57
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	100 000	7 890 000,00	2,37
TOTAL BELGIQUE			13 101 800,00	3,94
ESPAGNE				
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	74 500	4 833 560,00	1,45
TOTAL ESPAGNE			4 833 560,00	1,45
FRANCE				
BIOMERIEUX	EUR	88 000	8 852 800,00	2,66
CAPGEMINI SE	EUR	38 800	7 323 500,00	2,20
DASSAULT SYST.	EUR	230 500	10 196 167,50	3,07
ESSILORLUXOTTICA	EUR	50 500	9 170 800,00	2,75
L'OREAL	EUR	36 000	16 223 400,00	4,87
LEGRAND SA	EUR	98 000	9 221 800,00	2,78
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	26 000	19 073 600,00	5,73
SAFRAN SA	EUR	97 500	15 547 350,00	4,68
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	89 500	16 269 310,00	4,89
TOTAL FRANCE			111 878 727,50	33,63
IRLANDE				
ICON PLC	USD	43 000	11 015 393,67	3,31
TOTAL IRLANDE			11 015 393,67	3,31
ITALIE				
BRUNELLO CUCINELLI SPA	EUR	93 000	8 239 800,00	2,48
DAVIDE CAMPARI-MILANO NV	EUR	1 336 000	13 647 240,00	4,10
FERRARI NV	EUR	50 500	15 412 600,00	4,63
INFR WIRE ITAL SPA	EUR	585 000	6 698 250,00	2,01
INTERPUMP GROUP	EUR	175 500	8 225 685,00	2,47
MONCLER SPA	EUR	173 500	9 663 950,00	2,90
SESA	EUR	35 500	4 366 500,00	1,32
TOTAL ITALIE			66 254 025,00	19,91
PAYS-BAS				
AIRBUS SE	EUR	116 000	16 214 480,00	4,88
ASML HOLDING NV	EUR	37 200	25 359 240,00	7,62
HEINEKEN	EUR	92 000	8 458 480,00	2,54
WOLTERS KLUWER	EUR	83 000	10 682 100,00	3,21
TOTAL PAYS-BAS			60 714 300,00	18,25

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ROYAUME-UNI				
LINDE PLC	EUR	46 500	17 139 900,00	5,15
TOTAL ROYAUME-UNI			17 139 900,00	5,15
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			332 064 156,17	99,81
TOTAL Actions et valeurs assimilées			332 064 156,17	99,81
Créances			70 972,94	0,02
Dettes			-632 938,23	-0,19
Comptes financiers			1 196 368,81	0,36
Actif net			332 698 559,69	100,00

Action AMLEGEST PRICING POWER XC	EUR	432 150,0000	100,64
Action AMLEGEST PRICING POWER AC	EUR	626 228,9262	256,19
Action AMLEGEST PRICING POWER FC	EUR	46 844,8800	113,28
Action AMLEGEST PRICING POWER IC	EUR	425 312,5975	290,28

20. ANNEXE(S)

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit:

Amplegest Pricing Power

Identifiant d'entité juridique:

LEI : 969500DYMLRK8URCGP47

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caracteristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ___%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds, classifié catégorie « Article 8 » au sens du Règlement « SFDR » (Sustainable Finance Disclosure Regulation) promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le fonds prendra notamment en compte les questions ESG suivantes :

- Environnement : intensité carbone (direct plus premier tiers des fournisseurs) et impact environnemental hors carbone (direct et indirect) c'est à dire l'utilisation de l'eau, le rejet de polluants de l'eau et de la terre, le rejet de polluants de l'air et l'utilisation de ressources naturelles.

- Social : l'attention portée aux salariés ainsi que de la santé et sécurité des salariés et du traitement des fournisseurs.
- Gouvernance : la rémunération des dirigeants, de l'indépendance des administrateurs, de l'indépendance du comité d'audit, et du droit des actionnaires.

Aucun indicateur de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques ESG promues.

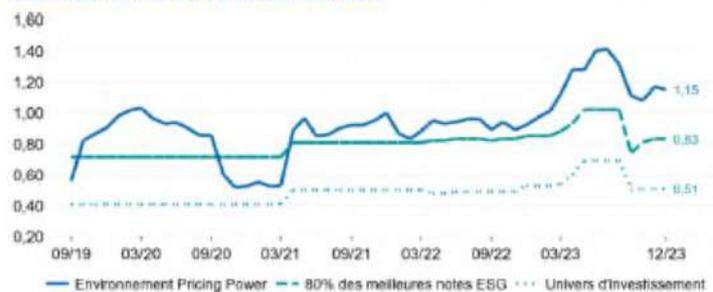
Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? et par rapport aux périodes précédentes ?**

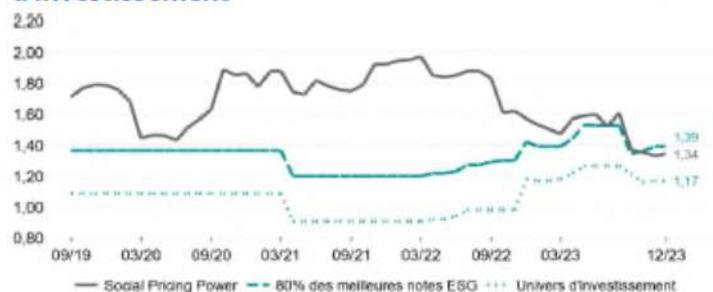
Évolution de la note ESG globale du fonds et de son univers d'investissement



Évolution de la note Environnement du fonds et de son univers d'investissement



Évolution de la note Social du fonds et de son univers d'investissement



Évolution de la note Gouvernance du fonds et de son univers d'investissement



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liées aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le fonds n'a pas d'objectif d'investissement durable.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Nous n'avons pas d'objectif d'investissement durable pour ce fonds et ne mesurons pas d'investissements durables mais prenons en compte les caractéristiques ESG dans nos décisions d'investissement.

— — — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Les indicateurs concernant les incidences négatives sont pris en compte dans les décisions d'investissements car lorsqu'un gérant analyse une valeur, il étudie la notation ESG de cette valeur du modèle GEST. Ainsi si la valeur obtient une bonne note ESG qui permet au fonds d'avoir une moyenne ESG supérieure aux 80% meilleures notes ESG de son univers, alors elle sera potentiellement sélectionnée. Parmi les 9 critères financiers et extra-financiers, 7 doivent être validés.

Les indicateurs du modèle GEST, qui composent la note ESG et qui correspondent à ceux des incidences négatives sont les suivants :

- L'empreinte carbone,
- La consommation d'eau,
- L'émission de déchets,
- La diversité du board

La note ESG moyenne du fonds doit être supérieure à celle des 80% meilleures notes ESG de son univers.

Enfin, la politique d'exclusion exclut les entreprises qui violent le Pacte Mondial des Nations Unies et/ou qui ont une activité qui implique l'armement controversé. Elle exclut également les entreprises qui sont dans le secteur du tabac, du charbon thermique, qui ont des controverses graves/répétées, ainsi que les indices/futurs sur les matières premières agricoles.

- — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:*

Oui, nous excluons toute entreprise qui viole le Pacte Mondial des Nations Unies. Nous incluons également dans nos analyses les controverses de violation des droits de l'Homme et du droit du travail, ainsi que l'existence de politiques dédiées à ces sujets. L'investissement ne peut être durable seulement si l'entreprise a de bonnes pratiques de gouvernance. Afin d'identifier si cela est le cas, Amplegest a choisi le score Gouvernance de notre modèle

propriétaire : le modèle GEST. Le score gouvernance d'une entreprise doit être supérieur à celui de l'univers d'investissement du fonds investi pour passer ce dernier filtre.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives sont les impacts négatifs les plus significatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption. Comme décrit ci-dessus, les indicateurs concernant les incidences négatives sont pris en compte dans les décisions d'investissements car lorsqu'un gérant analyse une valeur, il étudie la notation ESG de cette valeur. Ainsi si la valeur obtient une bonne note ESG qui permet au fonds d'avoir une moyenne ESG supérieure aux 80% meilleures notes ESG de son univers, alors elle sera potentiellement sélectionnée. Parmi les 9 critères financiers et extra-financiers, 7 doivent être validés.

Les indicateurs du modèle GEST qui correspondent à ceux des incidences négatives sont les suivants :

- L'empreinte carbone,
- La consommation d'eau,
- L'émission de déchets,
- La diversité du board

La note ESG moyenne du fonds doit être supérieure à celle des 80% meilleures notes ESG de son univers.

Enfin, la politique d'exclusion exclut les entreprises qui violent le Pacte Mondial des Nations Unies et/ou qui ont une activité qui implique l'armement controversé. Elle exclut également les entreprises qui sont dans le secteur du tabac, du charbon thermique, qui ont des controverses graves/répétées, ainsi que les indices/futurs sur les matières premières agricoles.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence à savoir : 1^{er} janvier 2023 – 31 décembre 2023

Top 15	Secteur	% actifs	Pays
ASML	Technologie	7%	Pays-Bas
LVMH	Biens et services aux consommateurs	7%	France
Ferrari	Automobiles et composants	6%	Italie
L'Oréal	Biens et services aux consommateurs	5%	France
Schneider Electric	Produits et services industriels	5%	France
Airbus	Produits et services industriels	4%	France
Campari	Alimentation, boissons et tabac	4%	Italie
Infineon	Technologie	4%	Allemagne
Linde	Chimie	3%	Irlande
Essilor Luxottica	Santé	3%	France
Moncler	Biens et services aux consommateurs	3%	Italie
Wolters Kluwer	Média	3%	Pays-Bas
Dassault Systèmes	Technologie	3%	France
Hannover Rueck	Assurances	3%	Allemagne
Icon	Santé	3%	Irlande



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements liés à la durabilité était de 0% sur l'année 2023.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

99% des investissements étaient dans la catégorie « #1B Autres caractéristiques E/S ».

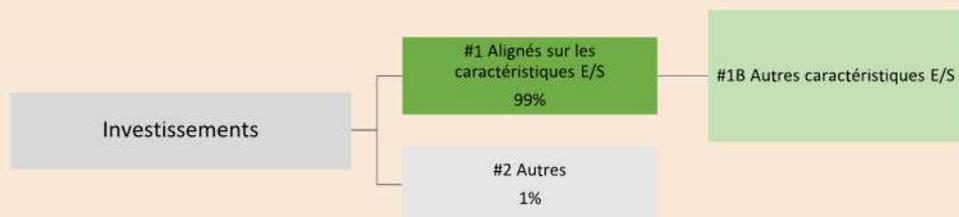
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les secteurs sont les suivants :

- 20% Technologie,
- 19% Produits et services industriels,
- 11% Santé,
- 10% Automobiles et composants,
- 16% Biens et services aux consommateurs,
- 8% Alimentation/boisson/tabac,
- 5% Chimie,
- 3% Assurances,
- 3% Média,
- 2% Télécommunications,
- 1% Non concerné.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

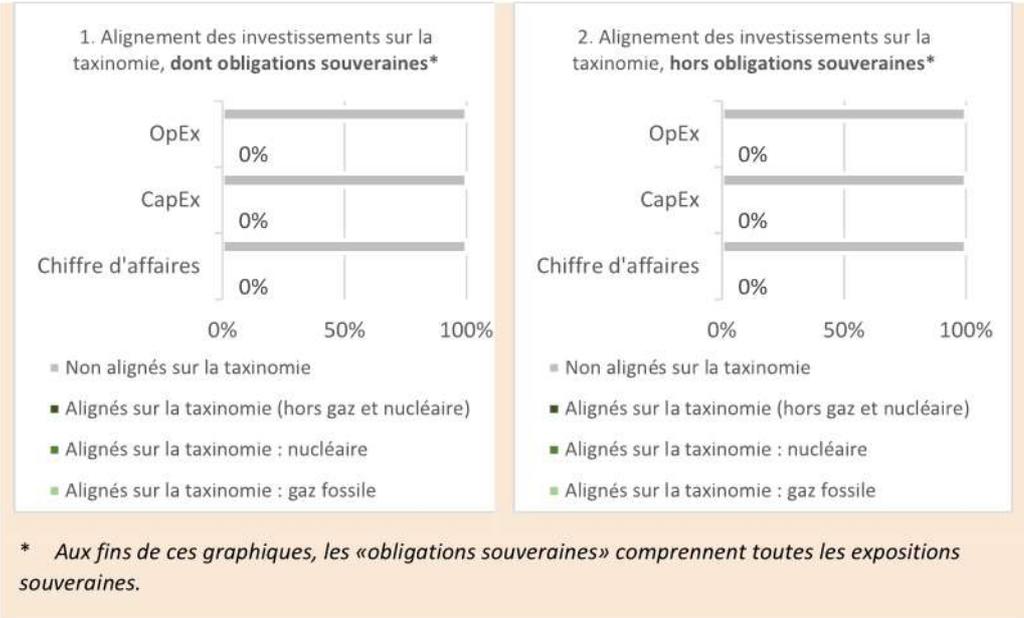
N/A

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?

- Oui
- Dans le gaz fossile l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part était de 0%.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

N/A



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

N/A



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

La catégorie « non durable » inclut en majorité la liquidité qui n'est pas soumise à des garanties environnementales et sociales minimales. Cette catégorie représentait 1% de l'actif du fonds au 31.12.2023.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Nous avons envoyé au total 17 lettres d'engagements pour entamer un dialogue sur des sujets environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance en 2023. 1 lettre a été envoyée à des valeurs de l'univers d'investissement du fonds en 2023. Au cours de l'année 2023, pour Amplegest Pricing Power, nous avons voté au total à 31 assemblées

générales ce qui représente 94% des AG et à 520 résolutions. Seulement 2 résolutions concernaient l'environnement et le social en 2023, et nous avons voté « pour » pour toutes.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.



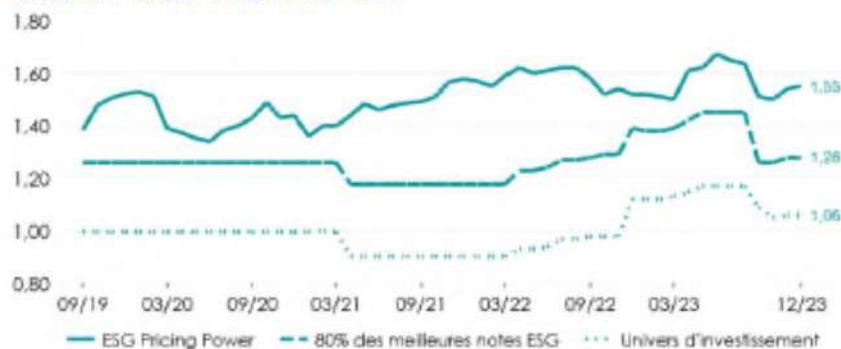
Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

L'indice de référence est celui de l'OPC. Le fonds n'a pas d'indice de référence durable.

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Veillez vous référer à la première question.

Évolution de la note ESG globale du fonds et de son univers d'investissement



Compartment : AMPLEGEST DIGITAL LEADERS

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit : **AMPEGEST DIGITAL LEADERS Part AC (FR0014009YZ2)**
Compartiment de la SICAV AMPEGEST
Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français géré par AMPEGEST

Nom de l'initiateur : AMPEGEST
Site internet : www.ampegest.com

Autorité compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle d'AMPEGEST en ce qui concerne ce document d'informations clés

Contact : Appelez le 01 40 67 08 40 pour de plus amples informations sur le produit. **Date de production du document d'information clé :** 31/12/2023
AMPEGEST est agréée par la France sous le numéro GP-07000044 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : AMPEGEST DIGITAL LEADERS est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 16 août 2022.

Durée : Ampegest Digital Leaders, compartiment de la SICAV Ampegest, est créé pour une durée de 99 ans. La SICAV Ampegest peut décider la dissolution ou la fusion de la présente SICAV à son initiative.

Objectifs : ce Fonds a pour objectif de réaliser une performance nette de frais annualisée supérieure à celle de l'indice Bloomberg World Technology Large & Mid Cap Equal-Weighted Net Return Index EUR (dividendes réinvestis) en investissant dans des sociétés du secteur de la Technologie et du Digital au sens large qui ont un impact environnemental et social positif, conformément à l'article 9 du règlement SFDR.

Le Fonds est exposé à hauteur de 75% minimum et 100% maximum de son actif net en actions de sociétés cotées. La gestion sera discrétionnaire tant au niveau des zones géographiques (limite fixée à 30% maximum de l'actif pour les marchés émergents), des secteurs d'applications et d'utilisation du Digital ainsi que de la taille des capitalisations boursières (y compris moyennes et petites capitalisations inférieures à 10 milliards d'euros jusqu'à 40% maximum de l'actif). Pour qu'une valeur puisse intégrer le Fonds, elle doit appartenir à l'un des sous-secteurs de la Technologie et du Digital listés dans le Prospectus ou réaliser 70% minimum de son chiffre d'affaires qui soit en lien avec lesdits secteurs.

La sélection des investissements repose sur :

- Une analyse ISR de l'univers d'investissement après exclusion des valeurs interdites et qui porte sur 90% minimum des émetteurs en portefeuille. L'univers d'investissement comprend les valeurs de l'indice de référence ainsi des valeurs hors indice qui représenteront 10% maximum de l'indice de référence en nombre de valeurs. Notre approche est basée sur une approche « Best In Universe » à savoir la sélection des émetteurs les mieux notés indépendamment de leur secteur d'activités.

A l'issue de cette analyse, on obtient pour chaque valeur une note ESG (-4 étant une faible qualité extra-financière, +4 étant une forte qualité extra-financière) qui porte sur les trois piliers de l'ESG et recouvre dix thèmes parmi lesquels l'empreinte carbone, le taux de rotation du personnel, l'indépendance du président au comité d'audit, etc.

L'intégration d'un titre (action) dans le portefeuille doit ainsi répondre à deux conditions : la non-appartenance à la liste d'exclusion et une note globale ESG supérieure ou égale à -1.

La note ESG moyenne pondérée du fonds doit être supérieure à la note moyenne ESG de l'univers d'investissement initial après élimination de 20% des valeurs les moins bien-notées (approche en amélioration de note). Un suivi extra-financier est également assuré via :

- Un score « Digital For Impact » (compris entre 0 et 5) qui porte sur les indicateurs suivants : Indicateur Environnemental, Indicateur Social, Indicateur de Gouvernance et Indicateur Controverses.

- Un score « NICE » qui permet de mesurer les externalités négatives (note sur 10).

Les scores Digital For Impact et Nice ne contribuent pas à l'exclusion de valeurs du Fonds. L'approche retenue pour construire l'analyse ESG présente plusieurs limites comme la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés et les prestataires qui sont intégrés dans les modèles internes de notation qui disposent également d'un pilier évolutif. Cette démarche introduit un biais de notation en récompensant de façon plus marquée les sociétés historiquement mal notées qui s'améliorent que les sociétés déjà bien notées qui ne progressent plus.

Le Fonds bénéficie du label ISR.

- Une analyse des fondamentaux de la société avec une étude rigoureuse de plusieurs éléments dont notamment le positionnement stratégique de la société en termes de capacité d'innovation et de position concurrentielle, la perspective de croissance, la solidité financière et de la qualité du management.

Cette analyse est complétée par une modélisation financière effectuée en interne.

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie et de protection de la performance selon les circonstances du marché, le Fonds pourra investir dans des titres de créances et instruments du marché monétaire dans la limite de 25% de l'actif. Et il pourra détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA français et/ou européens, y compris les ETF. Ampegest Digital Leaders se réserve la possibilité de recourir à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le compartiment peut supporter un risque de change sur la totalité de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Investisseurs de détail visés : Ampegest Digital Leaders, compartiment de la SICAV Ampegest, s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés d'actions et de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus de la SICAV.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Informations complémentaires : Les actionnaires de la SICAV peuvent obtenir sur simple demande écrite à l'adresse contact@ampegest.com, gratuitement, auprès de la société de gestion un exemplaire des statuts et des rapports annuels et semestriels de la SICAV, lesquels sont disponibles en français. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.ampegest.com.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs actions sur demande auprès de CACEIS Bank. Les demandes sont centralisées chaque jour jusqu'à 12 heures (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1 et réglées J+2.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

Risque faible - Risque élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse, que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque **4 sur 7** qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de Liquidité : Le volume échangé étant réduit et limité cela peut avoir pour conséquence une baisse de cours qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change : Le Fonds peut investir dans des OPCVM/FIA ou des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro. La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10.000 €

Scénarios :		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (période de détention recommandée)
Minimum : Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	2 650 €	2 390 €
	Rendement annuel moyen	-73.53 %	-24.89 %
Scénario défavorable*	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 840 €	6 720 €
	Rendement annuel moyen	-31.58 %	-7.65 %
Scénario intermédiaire**	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 880 €	20 190 €
	Rendement annuel moyen	18.81 %	15.08 %
Scénario favorable***	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	15 850 €	29 030 €
	Rendement annuel moyen	58.50 %	23.76 %

*Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre novembre 2021 et décembre 2022.

**Le scénario neutre s'est déroulé durant la période entre juillet 2013 et juillet 2018.

***Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre juin 2016 et juin 2021.

Que se passe-t-il si AMPLEGEST n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	560 €	3 191 €
Incidence des coûts annuels (*)	5,68 %	3,82 % (chaque année)
<p>(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 18,9 % avant déduction des coûts et de 15,08 % après cette déduction. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer 3,00% du montant investi / 300 EUR. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera, le cas échéant, du montant.</p>		
Composition des coûts :		
Le tableau ci-dessous indique :		
<ul style="list-style-type: none"> • l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée; • la signification des différentes catégories de coûts. 		
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Les coûts d'entrée sont de 3% maximum.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,35% de la valeur de votre investissement par an. Ce chiffre se fonde une estimation des frais supportés par l'OPCVM en raison de la création du fonds en 2022	235 EUR
Coûts de transaction	0,33% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	33 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	20% TTC de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indicateur de référence Bloomberg World Technology Large & Mid Cap Equal-Weighted Net Return Index EUR (dividendes réinvestis), calculée selon la méthodologie de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la valeur nette des actifs conformément aux conditions décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être compensées avant qu'une nouvelle provision au titre de la commission de performance puisse être enregistrée. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts cumulés ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années. Néant en raison de la création du fonds en 2022.	0 EUR

La commission de performance est payée même si la performance de l'action sur la période d'observation de la performance est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de la SICAV, disponible sur le site.

www.amplegest.com.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les actions de cette SICAV sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

• Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier :

AMPLEGEST – 50 boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.

• Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : <https://www.amplegest.com/fr-FR/funds/amplegest-digital-leaders/shares/fr0014009yz2-ac>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : minimum 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations relatives à la finance durable : <https://www.amplegest.com/fr-FR/investissement-responsable>.

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit : **AMPEGEST DIGITAL LEADER Part FC (FR0014009Z02)**
Compartiment de la SICAV AMPEGEST
Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français géré par AMPEGEST

Nom de l'initiateur : AMPEGEST
Site internet : www.ampegest.com

Contact : Appelez le 01 40 67 08 40 pour de plus amples informations sur le produit.
AMPEGEST est agréée par la France sous le numéro GP-07000044 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Autorité compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle d'AMPEGEST en ce qui concerne ce document d'informations clés
Date de production du document d'information clé : 31/12/2023

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : AMPEGEST DIGITAL LEADERS est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 16 août 2022.

Durée : Ampegest Digital Leaders, compartiment de la SICAV Ampegest, est créé pour une durée de 99 ans. La SICAV Ampegest peut décider la dissolution ou la fusion de la présente SICAV à son initiative.

Objectifs : ce Fonds a pour objectif de réaliser une performance nette de frais annualisée supérieure à celle de l'indice Bloomberg World Technology Large & Mid Cap Equal-Weighted Net Return Index EUR (dividendes réinvestis) en investissant dans des sociétés du secteur de la Technologie et du Digital au sens large qui ont un impact environnemental et social positif, conformément à l'article 9 du règlement SFDR.

Le Fonds est exposé à hauteur de 75% minimum et 100% maximum de son actif net en actions de sociétés cotées. La gestion sera discrétionnaire tant au niveau des zones géographiques (limite fixée à 30% maximum de l'actif pour les marchés émergents), des secteurs d'applications et d'utilisation du Digital ainsi que de la taille des capitalisations boursières (y compris moyennes et petites capitalisations inférieures à 10 milliards d'euros jusqu'à 40% maximum de l'actif). Pour qu'une valeur puisse intégrer le Fonds, elle doit appartenir à l'un des sous-secteurs de la Technologie et du Digital listés dans le Prospectus ou réaliser 70% minimum de son chiffre d'affaires qui soit en lien avec lesdits secteurs.

La sélection des investissements repose sur :

- Une analyse ISR de l'univers d'investissement après exclusion des valeurs interdites et qui porte sur 90% minimum des émetteurs en portefeuille. L'univers d'investissement comprend les valeurs de l'indice de référence ainsi des valeurs hors indice qui représenteront 10% maximum de l'indice de référence en nombre de valeurs. Notre approche est basée sur une approche « Best In Universe » à savoir la sélection des émetteurs les mieux notés indépendamment de leur secteur d'activités.

A l'issue de cette analyse, on obtient pour chaque valeur une note ESG (-4 étant une faible qualité extra-financière, +4 étant une forte qualité extra-financière) qui porte sur les trois piliers de l'ESG et recouvre dix thèmes parmi lesquels l'empreinte carbone, le taux de rotation du personnel, l'indépendance du président au comité d'audit, etc. L'intégration d'un titre (action) dans le portefeuille doit ainsi répondre à deux conditions : la non-appartenance à la liste d'exclusion et une note globale ESG supérieure ou égale à -1.

La note ESG moyenne pondérée du fonds doit être supérieure à la note moyenne ESG de l'univers d'investissement initial après élimination de 20% des valeurs les moins bien-notées (approche en amélioration de note). Un suivi extra-financier est également assuré via :

- Un score « Digital For Impact » (compris entre 0 et 5) qui porte sur les indicateurs suivants : Indicateur Environnemental, Indicateur Social, Indicateur de Gouvernance et Indicateur Controverses.

- Un score « NICE » qui permet de mesurer les externalités négatives (note sur 10).

Les scores Digital For Impact et Nice ne contribuent pas à l'exclusion de valeurs du Fonds. L'approche retenue pour construire l'analyse ESG présente plusieurs limites comme la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés et les prestataires qui sont intégrés dans les modèles internes de notation qui disposent également d'un pilier évolutif. Cette démarche introduit un biais de notation en récompensant de façon plus marquée les sociétés historiquement mal notées qui s'améliorent que les sociétés déjà bien notées qui ne progressent plus.

Le Fonds bénéficie du label ISR.

- Une analyse des fondamentaux de la société avec une étude rigoureuse de plusieurs éléments dont notamment le positionnement stratégique de la société en termes de capacité d'innovation et de position concurrentielle, la perspective de croissance, la solidité financière et de la qualité du management.

Cette analyse est complétée par une modélisation financière effectuée en interne.

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie et de protection de la performance selon les circonstances du marché, le Fonds pourra investir dans de titres de créances et instruments du marché monétaire dans la limite de 25% de l'actif. Et il pourra détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA français et/ou européens, y compris les ETF. Ampegest Digital Leaders se réserve la possibilité de recourir à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le compartiment peut supporter un risque de change sur la totalité de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Investisseurs de détail visés : Ampegest Digital Leaders, compartiment de la SICAV Ampegest, s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés d'actions et de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus de la SICAV.

Assurance : Non-applicable.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Informations complémentaires : Les actionnaires de la SICAV peuvent obtenir sur simple demande écrite à l'adresse contact@ampegest.com, gratuitement, auprès de la société de gestion un exemplaire des statuts et des rapports annuels et semestriels de la SICAV, lesquels sont disponibles en français. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.ampegest.com.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs actions sur demande auprès de CACEIS Bank. Les demandes sont centralisées chaque jour jusqu'à 12 heures (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1 et réglées J+2.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

← Risque faible - Risque élevé →



L'indicateur de risque part de l'hypothèse, que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque **4 sur 7** qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de Liquidité : Le volume échangé étant réduit et limité cela peut avoir pour conséquence une baisse de cours qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change : Le Fonds peut investir dans des OPCVM/FIA ou des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro. La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10.000 €

Scénarios :		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans <i>(période de détention recommandée)</i>
Minimum : Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	2 650 €	2 390 €
	Rendement annuel moyen	-73.52 %	-24.89 %
Scénario défavorable*	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 840 €	6 710 €
	Rendement annuel moyen	-31.62 %	-7.67 %
Scénario intermédiaire**	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 880 €	20 190 €
	Rendement annuel moyen	18.81 %	15.08 %
Scénario favorable***	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	15 850 €	29 030 €
	Rendement annuel moyen	58.50 %	23.76 %

*Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre novembre 2021 et décembre 2022.

**Le scénario neutre s'est déroulé durant la période entre juillet 2013 et juillet 2018.

***Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre juin 2016 et juin 2021.

Que se passe-t-il si AMPLEGEST n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	468 €	2 131 €
Incidence des coûts annuels (*)	4,73 %	2,71 % (chaque année)
(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 17,79 % avant déduction des coûts et de 15,08 % après cette déduction. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer 3,00% du montant investi / 300 EUR. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera, le cas échéant, du montant.		
Composition des coûts :		
Le tableau ci-dessous indique :		
<ul style="list-style-type: none"> • l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée; • la signification des différentes catégories de coûts. 		
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Les coûts d'entrée sont de 3% maximum.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,40% de la valeur de votre investissement par an. Ce chiffre se fonde sur une estimation des frais supportés par l'OPCVM en raison de la création du fonds en 2022.	140 EUR
Coûts de transaction	0,33% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	33 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	20% TTC de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indicateur de référence Bloomberg World Technology Large & Mid Cap Equal-Weighted Net Return Index EUR (dividendes réinvestis), calculée selon la méthodologie de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la valeur nette des actifs conformément aux conditions décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être compensées avant qu'une nouvelle provision au titre de la commission de performance puisse être enregistrée. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts cumulés ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années. Néant en raison de la création du fonds en 2022.	0 EUR

La commission de performance est payée même si la performance de l'action sur la période d'observation de la performance est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de la SICAV, disponible sur le site www.amplegest.com.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les actions de cette SICAV sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier : AMPLEGEST - 50 boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.
 - Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.
- Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : <https://www.amplegest.com/fr-FR/funds/amplegest-digital-leaders/shares/fr0014009z02-fc>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : minimum 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations relatives à la finance durable : <https://www.amplegest.com/fr-FR/investissement-responsable>.

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit : **AMPEGEST DIGITAL LEADERS Part IC (FR0014009Z10)**
Compartiment de la SICAV AMPEGEST
Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français géré par AMPEGEST

Nom de l'initiateur : AMPEGEST
Site internet : www.ampegest.com

Autorité compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle d'AMPEGEST en ce qui concerne ce document d'informations clés

Contact : Appelez le 01 40 67 08 40 pour de plus amples informations sur le produit. **Date de production du document d'information clé :** 31/12/2023
AMPEGEST est agréée par la France sous le numéro GP-07000044 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : AMPEGEST DIGITAL LEADERS est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 16 août 2022.

Durée : Ampegest Digital Leaders, compartiment de la SICAV Ampegest, est créé pour une durée de 99 ans. La SICAV Ampegest peut décider la dissolution ou la fusion de la présente SICAV à son initiative.

Objectifs : ce Fonds a pour objectif de réaliser une performance nette de frais annualisée supérieure à celle de l'indice Bloomberg World Technology Large & Mid Cap Equal-Weighted Net Return Index EUR (dividendes réinvestis) en investissant dans des sociétés du secteur de la Technologie et du Digital au sens large qui ont un impact environnemental et social positif, conformément à l'article 9 du règlement SFDR.

Le Fonds est exposé à hauteur de 75% minimum et 100% maximum de son actif net en actions de sociétés cotées. La gestion sera discrétionnaire tant au niveau des zones géographiques (limite fixée à 30% maximum de l'actif pour les marchés émergents), des secteurs d'applications et d'utilisation du Digital ainsi que de la taille des capitalisations boursières (y compris moyennes et petites capitalisations inférieures à 10 milliards d'euros jusqu'à 40% maximum de l'actif). Pour qu'une valeur puisse intégrer le Fonds, elle doit appartenir à l'un des sous-secteurs de la Technologie et du Digital listés dans le Prospectus ou réaliser 70% minimum de son chiffre d'affaires qui soit en lien avec lesdits secteurs.

La sélection des investissements repose sur :

- Une analyse ISR de l'univers d'investissement après exclusion des valeurs interdites et qui porte sur 90% minimum des émetteurs en portefeuille. L'univers d'investissement comprend les valeurs de l'indice de référence ainsi des valeurs hors indice qui représenteront 10% maximum de l'indice de référence en nombre de valeurs. Notre approche est basée sur une approche « Best In Universe » à savoir la sélection des émetteurs les mieux notés indépendamment de leur secteur d'activités.

A l'issue de cette analyse, on obtient pour chaque valeur une note ESG (-4 étant une faible qualité extra-financière, +4 étant une forte qualité extra-financière) qui porte sur les trois piliers de l'ESG et recouvre dix thèmes parmi lesquels l'empreinte carbone, le taux de rotation du personnel, l'indépendance du président au comité d'audit, etc.

L'intégration d'un titre (action) dans le portefeuille doit ainsi répondre à deux conditions : la non-appartenance à la liste d'exclusion et une note globale ESG supérieure ou égale à -1.

La note ESG moyenne pondérée du fonds doit être supérieure à la note moyenne ESG de l'univers d'investissement initial après élimination de 20% des valeurs les moins bien-notées (approche en amélioration de note). Un suivi extra-financier est également assuré via :

- Un score « Digital For Impact » (compris entre 0 et 5) qui porte sur les indicateurs suivants : Indicateur Environnemental, Indicateur Social, Indicateur de Gouvernance et Indicateur Controverses.

- Un score « NICE » qui permet de mesurer les externalités négatives (note sur 10).

Les scores Digital For Impact et Nice ne contribuent pas à l'exclusion de valeurs du Fonds. L'approche retenue pour construire l'analyse ESG présente plusieurs limites comme la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés et les prestataires qui sont intégrés dans les modèles internes de notation qui disposent également d'un pilier évolutif. Cette démarche introduit un biais de notation en récompensant de façon plus marquée les sociétés historiquement mal notées qui s'améliorent que les sociétés déjà bien notées qui ne progressent plus.

Le Fonds bénéficie du label ISR.

- Une analyse des fondamentaux de la société avec une étude rigoureuse de plusieurs éléments dont notamment le positionnement stratégique de la société en termes de capacité d'innovation et de position concurrentielle, la perspective de croissance, la solidité financière et de la qualité du management.

Cette analyse est complétée par une modélisation financière effectuée en interne.

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie et de protection de la performance selon les circonstances du marché, le Fonds pourra investir dans des titres de créances et instruments du marché monétaire dans la limite de 25% de l'actif. Et il pourra détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA français et/ou européens, y compris les ETF. Ampegest Digital Leaders se réserve la possibilité de recourir à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le compartiment peut supporter un risque de change sur la totalité de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Investisseurs de détail visés : Ampegest Digital Leaders, compartiment de la SICAV Ampegest, s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés d'actions et de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus de la SICAV.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Informations complémentaires : Les actionnaires de la SICAV peuvent obtenir sur simple demande écrite à l'adresse contact@ampegest.com, gratuitement, auprès de la société de gestion un exemplaire des statuts et des rapports annuels et semestriels de la SICAV, lesquels sont disponibles en français. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.ampegest.com.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs actions sur demande auprès de CACEIS Bank. Les demandes sont centralisées chaque jour jusqu'à 12 heures (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1 et réglées J+2.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

Risque faible - Risque élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse, que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque **4 sur 7** qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de Liquidité : Le volume échangé étant réduit et limité cela peut avoir pour conséquence une baisse de cours qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change : Le Fonds peut investir dans des OPCVM/FIA ou des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro. La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10.000 €

Scénarios :		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans <i>(période de détention recommandée)</i>
Minimum : Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	2 650 €	2 390 €
	Rendement annuel moyen	-73.53 %	-24.89 %
Scénario défavorable*	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 870 €	6 740 €
	Rendement annuel moyen	-31.33 %	-7.59 %
Scénario intermédiaire**	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 880 €	20 190 €
	Rendement annuel moyen	18.81 %	15.08 %
Scénario favorable***	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	15 850 €	29 030 €
	Rendement annuel moyen	58.50 %	23.76 %

*Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre novembre 2021 et décembre 2022.

**Le scénario neutre s'est déroulé durant la période entre juillet 2013 et juillet 2018.

***Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre juin 2016 et juin 2021.

Que se passe-t-il si AMPLEGEST n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	429 €	1 696 €
Incidence des coûts annuels (*)	4,33 %	2,25 % (chaque année)
<p>(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 17,33 % avant déduction des coûts et de 15,08 % après cette déduction. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer 3,00% du montant investi / 300 EUR. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera, le cas échéant, du montant.</p>		
Composition des coûts :		
Le tableau ci-dessous indique :		
<ul style="list-style-type: none"> • l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée; • la signification des différentes catégories de coûts. 		
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Les coûts d'entrée sont de 3% maximum.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,00% de la valeur de votre investissement par an. Ce chiffre se fonde sur une estimation des frais supportés par l'OPCVM en raison de la création du fonds en 2022.	100 EUR
Coûts de transaction	0,33% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	33 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	20% TTC de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indicateur de référence Bloomberg World Technology Large & Mid Cap Equal-Weighted Net Return Index EUR (dividendes réinvestis), calculée selon la méthodologie de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la valeur nette des actifs conformément aux conditions décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être compensées avant qu'une nouvelle provision au titre de la commission de performance puisse être enregistrée. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts cumulés ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années. Néant en raison de la création du fonds en 2022.	0 EUR

La commission de performance est payée même si la performance de l'action sur la période d'observation de la performance est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de la SICAV, disponible sur le site www.amplegest.com.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les actions de cette SICAV sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier : AMPLEGEST - 50 boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.
 - Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.
- Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : <https://www.amplegest.com/fr-FR/funds/amplegest-digital-leaders/shares/fr0014009z10-ic>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : minimum 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations relatives à la finance durable : <https://www.amplegest.com/fr-FR/investissement-responsable>.

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit : **AMPEGEST DIGITAL LEADERS Part LC (FR001400CQI4)**
Compartment de la SICAV AMPEGEST

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français géré par AMPEGEST

Nom de l'initiateur : AMPEGEST

Site internet : www.ampegest.com

Contact : Appelez le 01 40 67 08 40 pour de plus amples informations sur le produit.

AMPEGEST est agréée par la France sous le numéro GP-07000044 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Autorité compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle d'AMPEGEST en ce qui concerne ce document d'informations clés

Date de production : 31/12/2023

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : AMPEGEST DIGITAL LEADERS est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 16 août 2022.

Objectifs : ce Fonds a pour objectif de réaliser une performance nette de frais annualisée supérieure à celle de l'indice Bloomberg World Technology Large & Mid Cap Equal-Weighted Net Return Index EUR (dividendes réinvestis) en investissant dans des sociétés du secteur de la Technologie et du Digital au sens large qui ont un impact environnemental et social positif, conformément à l'article 9 du règlement SFDR.

Le Fonds est exposé à hauteur de 75% minimum et 100% maximum de son actif net en actions de sociétés cotées. La gestion sera discrétionnaire tant au niveau des zones géographiques (limite fixée à 30% maximum de l'actif pour les marchés émergents), des secteurs d'applications et d'utilisation du Digital ainsi que de la taille des capitalisations boursières (y compris moyennes et petites capitalisations inférieures à 10 milliards d'euros jusqu'à 40% maximum de l'actif). Pour qu'une valeur puisse intégrer le Fonds, elle doit appartenir à l'un des sous-secteurs de la Technologie et du Digital listés dans le Prospectus ou réaliser 70% minimum de son chiffre d'affaires qui soit en lien avec lesdits secteurs.

La sélection des investissements repose sur :

- Une analyse ISR de l'univers d'investissement après exclusion des valeurs interdites et qui porte sur 90% minimum des émetteurs en portefeuille. L'univers d'investissement comprend les valeurs de l'indice de référence ainsi des valeurs hors indice qui représenteront 10% maximum de l'indice de référence en nombre de valeurs. Notre approche est basée sur une approche « Best In Universe » à savoir la sélection des émetteurs les mieux notés indépendamment de leur secteur d'activités.

A l'issue de cette analyse, on obtient pour chaque valeur une note ESG (-4 étant une faible qualité extra-financière, +4 étant une forte qualité extra-financière) qui porte sur les trois piliers de l'ESG et recouvre dix thèmes parmi lesquels l'empreinte carbone, le taux de rotation du personnel, l'indépendance du président au comité d'audit, etc.

L'intégration d'un titre (action) dans le portefeuille doit ainsi répondre à deux conditions : la non-appartenance à la liste d'exclusion et une note globale ESG supérieure ou égale à -1.

La note ESG moyenne pondérée du fonds doit être supérieure à la note moyenne ESG de l'univers d'investissement initial après élimination de 20% des valeurs les moins bien-notées (approche en amélioration de note). Un suivi extra-financier est également assuré via :

- Un score « Digital For Impact » (compris entre 0 et 5) qui porte sur les indicateurs suivants : Indicateur Environnemental, Indicateur Social, Indicateur de Gouvernance et Indicateur Controverses.

- Un score « NICE » qui permet de mesurer les externalités négatives (note sur 10).

Les scores Digital For Impact et Nice ne contribuent pas à l'exclusion de valeurs du Fonds. L'approche retenue pour construire l'analyse ESG présente plusieurs limites comme la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés et les prestataires qui sont intégrés dans les modèles internes de notation qui disposent également d'un pilier évolutif. Cette démarche introduit un biais de notation en récompensant de façon plus marquée les sociétés historiquement mal notées qui s'améliorent que les sociétés déjà bien notées qui ne progressent plus.

Le Fonds bénéficie du label ISR.

- Une analyse des fondamentaux de la société avec une étude rigoureuse de plusieurs éléments dont notamment le positionnement stratégique de la société en termes de capacité d'innovation et de position concurrentielle, la perspective de croissance, la solidité financière et de la qualité du management.

Cette analyse est complétée par une modélisation financière effectuée en interne.

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie et de protection de la performance selon les circonstances du marché, le Fonds pourra investir dans de titres de créances et instruments du marché monétaire dans la limite de 25% de l'actif. Et il pourra détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA français et/ou européens, y compris les ETF. Ampegest Digital Leaders se réserve la possibilité de recourir à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le compartiment peut supporter un risque de change sur la totalité de l'actif net.

Durée et résiliation (résiliation de l'initiateur) : Ampegest Digital Leaders, compartiment de la SICAV Ampegest, est créé pour une durée de 99 ans. La SICAV Ampegest peut décider la dissolution ou la fusion de la présente SICAV à son initiative.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Investisseurs de détail visés : Ampegest Digital Leaders, compartiment de la SICAV Ampegest, s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés d'actions et de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus de la SICAV.

Assurance : Non-applicable.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Informations complémentaires : Les actionnaires de la SICAV peuvent obtenir sur simple demande écrite à l'adresse contact@ampegest.com, gratuitement, auprès de la société de gestion un exemplaire des statuts et des rapports annuels et semestriels de la SICAV, lesquels sont disponibles en français. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.ampegest.com.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs actions sur demande auprès de CACEIS Bank. Les demandes sont centralisées chaque jour jusqu'à 12 heures (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1 et réglées J+2.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

Risque faible - Risque élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse, que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le Fonds dans la classe de risque **4 sur 7** qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de Liquidité : Le volume échangé étant réduit et limité cela peut avoir pour conséquence une baisse de cours qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change : Le Fonds peut investir dans des OPCVM/FIA ou des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro. La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Scénarios de performance :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10.000 €

Scénarios :		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans <i>(période de détention recommandée)</i>
Minimum : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	2 650 €	2 390 €
	Rendement annuel moyen	-73.54 %	-24.89 %
Scénario défavorable*	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 870 €	6 750 €
	Rendement annuel moyen	-31.27 %	-7.57 %
Scénario intermédiaire**	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 880 €	20 190 €
	Rendement annuel moyen	18.81 %	15.08 %
Scénario favorable***	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	15 850 €	29 030 €
	Rendement annuel moyen	58.50 %	23.76 %

*Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre novembre 2021 et décembre 2022.

**Le scénario neutre s'est déroulé durant la période entre juillet 2013 et juillet 2018.

***Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre juin 2016 et juin 2021.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si AMPLEGEST n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

L'investissement dans une SICAV n'est pas garanti ni couvert par un système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie. Les actifs de la SICAV sont détenus sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom de la SICAV chez le dépositaire. Par conséquent, le défaut de la Société AMPLEGEST n'aurait pas d'impact sur les actifs de la SICAV. La revente des actions, le capital et les revenus de la SICAV ne sont pas garantis par la Société de Gestion.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend cette SICAV ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement de 10.000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Scénario		
Coûts totaux	395 €	1 322 €
Incidence des coûts annuels (*)	3,98 %	1,84 % (chaque année)

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 16,92 % avant déduction des coûts et de 15,08 % après cette déduction. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer 3,00% du montant investi / 300 EUR. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera, le cas échéant, du montant.

Composition des coûts :

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Les coûts d'entrée sont de 3% maximum.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,65% de la valeur de votre investissement par an. Ce chiffre se fonde sur une estimation des frais supportés par l'OPCVM en raison de la création du fonds en 2022.	65 EUR
Coûts de transaction	0,33% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	33 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	20% TTC de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indicateur de référence Bloomberg World Technology Large & Mid Cap Equal-Weighted Net Return Index EUR (dividendes réinvestis), calculée selon la méthodologie de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la valeur nette des actifs conformément aux conditions décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être compensées avant qu'une nouvelle provision au titre de la commission de performance puisse être enregistrée. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts cumulés ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années. Néant en raison de la création du fonds en 2022.	0 EUR

La commission de performance est payée même si la performance de l'action sur la période d'observation de la performance est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de la SICAV, disponible sur le site www.amplegest.com.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les actions de cette SICAV sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier : AMPLEGEST – 50 boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : <https://www.amplegest.com/fr-FR/funds/amplegest-digital-leaders/shares/fr001400cqj4-lc>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : minimum 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations relatives à la finance durable : <https://www.amplegest.com/fr-FR/investissement-responsable>.

22. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

1) Réglementation Priips

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le DICI d'Amplegest Digital Leaders a été remplacé par le DIC, nouveau document en vigueur respectant la réglementation Priips.

2) Date de règlement/livraison

Les demandes de souscriptions et de rachats sont réglées désormais à 2 jours ouvrés après la date de valeur liquidative.

Avant	Depuis le 02/01/2024
J+3	J+2

3) Changement des statuts

Les statuts de la Sicav ont été modifiés pour :

- mettre à jour les administrateurs et leurs fonctions au sein du Conseil d'Administration (le tableau est disponible en III.A).
- valider la mise en place d'un mécanisme de gates et de swing pricing selon les compartiments de la Sicav Amplegest.

Changements de l'exercice à venir

1) Mécanisme de liquidité : mise en place des Gates

Le Conseil d'Administration de la Sicav a décidé de suivre les recommandations AMF et de mettre en place un mécanisme de Gates pour le compartiment de la Sicav Amplegest, Amplegest Digital Leaders. Le mécanisme de Gates est un mécanisme de plafonnement des rachats, cela permet d'étaler les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective. Le mécanisme, le descriptif et le seuil sont précisés dans le prospectus du fonds.

Préambule :

Dans le cadre d'une gestion actions discrétionnaire qui intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), Amplegest Digital Leaders, compartiment de la Sicav Amplegest, a pour objectif de réaliser une performance nette annualisée supérieure à celle de l'indice Bloomberg World Technology Large, Mid Cap Equal-Weighted NET Return Index EUR (dividendes réinvestis) sur un horizon de placement minimum de cinq ans en investissant dans des sociétés du secteur de la Technologie et du Digital au sens large qui ont un impact environnemental et social positif, conformément à l'article 9 du règlement SFDR.

Le compartiment est classifié catégorie « Article 9 » au sens du Règlement « SFDR » car il promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Performance financière de l'OPC

A. Revue des marchés

Après une année 2022 marquée par une forte baisse des marchés Actions (-20% pour le MSCI World), le consensus faisait preuve d'une grande prudence début 2023, la crainte principale étant que le relèvement agressif des taux d'intérêt par les banques centrales ne débouche sur une récession marquée.

Le relèvement attendu a bien eu lieu, mais contre toute attente, 2023 a été marquée par d'excellentes performances des marchés boursiers mondiaux, les principaux indices s'approchant même de leurs niveaux historiques records, en dépit d'une retentissante faillite bancaire aux Etats-Unis (SVB) ainsi que de la chute du Crédit Suisse (sauvé par UBS).

Ces performances remarquables (S&P 500 +24.7%, Nikkei +28.2%, Stoxx 600 +12.7%) s'expliquent largement par la bonne tenue des profits des entreprises, la poursuite des programmes de rachat d'actions (particulièrement aux USA) ainsi que par une anticipation de desserrement très rapide des politiques monétaires dès la première partie de l'année 2024.

Ces anticipations, soutenues par une décélération continue du taux d'inflation (9.2% en décembre 2022 et 2.9% en décembre 2023 en zone euro) ainsi que par les déclarations des banquiers centraux en fin d'année ont permis un des plus forts rebonds jamais observés sur les marchés actions au cours des mois de novembre et décembre.

B. Principales opérations et mouvements de l'exercice

Amplegest Digital Leaders conclut sa première année enregistrant une hausse de +27.8%. La performance s'explique principalement par l'assouplissement des politiques des banques centrales ainsi que la reprise des semi-conducteurs et des investissements en technologies de l'information. Sur le plan financier, le fonds a réussi à collecter 17.7 millions d'euros finissant l'année à 36m€.

Durant l'exercice, nous avons effectué peu de mouvements à l'exception d'une réduction graduelle de notre exposition aux semi-conducteurs au profit des éditeurs de logiciels. Cette réduction tactique visait principalement à optimiser notre erreur de suivi (tracking error), afin d'équilibrer et de diversifier davantage notre portefeuille.

Nous avons maintenu nos principales convictions tout au long de l'année, avec une attention particulière portée sur le secteur des semi-conducteurs. Notre stratégie s'est concentrée sur plusieurs axes, notamment la relocalisation de la production de semi-conducteurs, l'extension de la loi de Moore, l'électrification des véhicules, et la pénétration de la 5G. Cette focalisation stratégique s'est avérée payante, puisque notre segment dédié aux semi-conducteurs a grandement contribué à la performance globale du fonds.

- Investissements en OPC gérés par Amplegest : néant
- Investissements en OPC gérés par Octo AM (filiale du groupe Amplegest) : néant

C. Variation de l'actif

Depuis le lancement du compartiment, le nombre d'actions d'Amplegest Digital Leaders est passé :

- pour l'action AC de 91 959.9469 à 264 098.8546 actions, pour un montant de souscriptions de 24 883 487.17 EUR et de rachats pour 5 860 706.98 EUR
- pour l'action IC de 17 571.0000 à 23 196.0000 actions, pour un montant de souscriptions de 766 034.85 EUR et de rachats pour 172 245.00 EUR.
- pour l'action FC de 2 301.0000 à 2 301.0000 actions, pour un montant de souscriptions de 0.00EUR et de rachats pour 0.00 EUR.
- pour l'action LC de 30 251.0000 à 10 251.0000 actions, pour un montant de souscriptions de 0.00 EUR et de rachats pour 2 200 837.80 EUR.

Les VL sont passées sur la période :

- de 94.68 EUR à 119.68 EUR soit une hausse de 26.40% pour l'action AC
- de 95.02 EUR à 121.48 EUR soit une hausse de 27.85% pour l'action IC
- de 94.62 EUR à 120.93 EUR soit une hausse de 27.81% pour l'action FC
- de 95.10 EUR à 121.89 EUR soit une hausse de 28.17% pour l'action LC

La variation de l'indice de référence pour la période est de +23.55%.

L'encours est passé de 13 471 649.40 EUR à 35 955 511.03 EUR.

D. Perspectives de l'exercice à venir

Des contrechocs ont toujours succédé aux chocs majeurs dans l'histoire économique.

La crise du Covid ne déroge pas à cette règle. Une vague d'inflation a déferlé sur le monde développé suite à la pandémie. La normalisation des chaînes de production et les politiques monétaires restrictives ont permis d'endiguer ces tensions sur les prix. Les principales banques centrales vont pouvoir relâcher la bride monétaire en 2024, ce qui va libérer des capacités de croissance. Néanmoins, dans un contexte géopolitique particulièrement tendu, d'autres contrechocs liés aux refinancements se profilent, après la synchronisation des maturités des dettes et l'explosion des déficits publics post Covid. La stratégie d'allocation d'actifs doit intégrer l'ensemble de ces éléments pour 2024.

En début d'année dernière, la très grande majorité des économistes prévoyait une récession américaine, avec une remontée substantielle du taux de chômage et une chute du rythme de croissance nominale en moyenne annuelle, du fait du durcissement brutal de la politique monétaire de la Fed. Finalement, les excès de liquidité des ménages et des entreprises, hérités du Covid, conjugués à une politique budgétaire expansionniste, ont contrecarré les effets des hausses de taux et permis à la croissance américaine d'atteindre 2.4%, soit un rythme supérieur à son potentiel.

Au tournant de l'année, trois dynamiques dominent aux Etats-Unis : un hard landing d'inflation, un soft landing de croissance et un no landing sur le marché du travail. Ce triptyque a permis à la Fed de s'engager vers des baisses de taux et a fait prévaloir un scénario de goldilocks lors des deux derniers mois. Le pivot de la Fed étant désormais intégré, il devient essentiel de voir comment les dynamiques relatives de croissance et d'inflation vont permettre qu'il s'opère en termes d'ampleur et de timing.

Le reflux de l'inflation devrait se poursuivre aux Etats-Unis lors du premier semestre de cette année, grâce aux biens durables et surtout grâce à l'immobilier. En revanche, la dynamique des prix dans le secteur des services peut difficilement se normaliser sans décongestion du marché du travail. Cela nécessite que fassent défaut nombre d'entreprises dont la survie tient principalement aux aides octroyées durant la crise due au Covid.

Comme le suggère l'inflexion du discours de J. Powell alors que le taux de chômage reste largement sous le NAIRU (estimé à 4,4% par le CBO), la Fed ne semble pas disposée à prendre le risque de laisser les conditions d'emploi se dégrader trop fortement en année électorale. Elle devrait se contenter d'observer l'amorce d'une remontée du taux de chômage avant d'engager son cycle de baisses de taux (afin de prévenir simplement la formation de boucles prix-salaires trop rapide en cas de nouveau choc de prix exogène). Sur la trajectoire de remontée des taux nous estimons qu'elle devrait débiter au cours du second semestre (le consensus tablant plutôt dès le premier semestre).

La liquidité obligataire devient alors le principal défi pour les marchés financiers : le financement des déficits publics abyssaux, l'arrivée à maturité de nombreux titres émis pendant la crise du Covid et les politiques de quantitative tightening des principales banques centrales vont porter les émissions obligataires nettes proche de montants records en 2024. Après le rallye de fin d'année, les primes de risque paraissent bien resserrées face à cet afflux de papiers d'autant que les taux de défaut s'inscrivent sur une trajectoire haussière. Il devrait en résulter une décompression du marché du crédit. Les tensions dans la sphère fixed income américaine pourraient se trouver exacerbées si le programme du prochain locataire de la maison blanche ne permet pas d'envisager une consolidation budgétaire ou s'il insinue un possible regain d'inflation, par exemple via l'instauration de nouvelles mesures protectionnistes.

L'Europe n'est absolument pas immune du risque de regain de tensions obligataires, bien au contraire. Ainsi, même si les entreprises européennes se sont globalement moins endettées que leurs concurrentes américaines lors de la dernière décennie, le marché du HY européen s'est énormément développé et devra absorber une hausse des émissions nettes de plus de 40% en 2024 vs 2023. Par ailleurs, le marché anticipe une diminution des taux directeurs de la BCE de près de 150pb, qui nous paraît exagérée. Le profil d'inflation européen est défavorable sur la première partie d'année, du fait des effets de base positifs. L'indicateur de croissance des salaires négociés de la BCE ne montre pas encore d'inflexion. Selon nous, ces facteurs conduiront la BCE au moins le second semestre pour entamer un cycle accommodant, malgré la situation de stagnation qui sévit dans la zone euro depuis le T3 2023. Cet écart pourrait amener les taux long à se retendre et les courbes de taux à se pentifier.

Malgré ce handicap dans l'ampleur et le timing de la baisse des taux, l'Europe offre des opportunités d'investissement attractives, liées à son potentiel de rattrapage. Le pivot de la BCE devrait favoriser l'amélioration d'une conjoncture bien plus dégradée qu'aux Etats-Unis. Cette conjoncture plus favorable est de très bon augure pour la reprise d'un cycle de M&A en berne depuis deux ans, doublement impacté par les craintes liées au durcissement des conditions monétaires et leur impact sur la croissance. La forte hausse des marchés actions en 2023 offre des munitions aux acquéreurs, tandis que les tensions potentielles sur les marchés obligataires peuvent conduire les cibles à rechercher des deals.

En 2023, la Chine a énormément déçu. Les investisseurs internationaux sont devenus extrêmement sceptiques sur sa capacité à gérer les surcapacités accumulées et la crise immobilière. Malgré tout, grâce à la réouverture et à la croissance mondiale résiliente, la croissance chinoise est restée proche de son potentiel l'année dernière. La Chine n'était pas dans l'urgence d'agir et pouvait même avoir intérêt à temporiser pour voir les prix à l'importation se normaliser. En revanche, les facteurs favorables de 2023 vont se dissiper en 2024 et appeler davantage de relance budgétaire. Dans le cas contraire, l'output gap va se creuser et amplifier les pressions déflationnistes domestiques, qui peuvent rendre à terme le processus de deleveraging extrêmement douloureux et aboutir à une situation de dépression économique. La Chine arrive clairement à la croisée des chemins.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devises de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ASM INTERNATIONAL NV	1 557 975,39	1 931 167,54
ADVANCED MICRO DEVICES INC	1 748 483,19	1 019 727,29
MICROSOFT CORP	1 670 120,21	803 490,46
NVIDIA CORP	1 284 044,51	887 515,16
TAIWAN SEMICONDUCTOR SP ADR	1 621 965,84	443 848,63
CAPGEMINI SE	1 104 750,18	752 035,13
INFINEON TECHNOLOGIES	1 291 414,90	458 140,76
UBI SOFT ENTERTAINMENT	876 109,90	835 889,43
WORLDLINE SA	861 924,01	699 649,12
SOITEC SA	1 249 608,74	306 145,90

24. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
 - o Prêts de titres :
 - o Emprunt de titres :
 - o Prises en pensions :
 - o Mises en pensions :
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :
 - o Change à terme :
 - o Future :
 - o Options :
 - o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

POLITIQUE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Au cours de l'exercice 2023, Amplegest a respecté les principaux critères qu'elle a définis dans sa politique de sélection des intermédiaires. La liste des brokers tient compte des différents instruments sur lesquels la société intervient. En particulier Amplegest a retenu le coût total de la transaction, la fiabilité et la sécurité du processus d'exécution, y compris les opérations post-marché de règlement/livraison des titres, ainsi que la qualité du reporting sur l'exécution (qualité des informations fournies dans les confirmations d'exécution) comme éléments de sélection.

Amplegest a également signé des conventions de recherche avec des brokers qui ont été sélectionnés en respect de critères définis :

Procédure de choix des intermédiaires pour l'exécution des ordres :

Le choix des intermédiaires est réalisé sur la base des critères suivants (critères qui peuvent évoluer) :

- Caractéristiques des instruments financiers et des marchés d'exécution,
- Qualité de l'exécution,
- Coût de l'intermédiation,
- Qualité de la gestion administrative post-marché,
- Accès à des blocs de titres,
- Notoriété et solidité de l'intermédiaire.

Procédure de sélection des entités qui fournissent des aides à la sélection d'investissements :

Le choix des intermédiaires est réalisé, notamment) sur la base des critères suivants (critères qui peuvent évoluer) :

- Univers d'analyse (études macro-économiques, études sectorielles qui répondent aux besoins de la gestion),
- Qualité du service de recherche et des conseils : accès aux modèles, génération d'idées et site internet, pertinence des recommandations,
- Mise en la relation avec les émetteurs (critère le plus important),
- Génération d'idées,
- Accès aux modèles,
- Accès aux analystes et à leurs avis,
- Accès à un site internet dédié.

Le budget global de recherche alloué au titre de l'année 2023 pour l'ensemble des OPC gérés s'élève à 810 000 euros. Les gérants de l'OPC ont recours aux analyses macro-économiques et aux analyses portant sur les sociétés émettrices émises par les brokers. Ils s'appuient également sur une équipe de 4 analystes financiers propre à Amplegest qui a défini ses propres critères de sélection des valeurs en portefeuille.

La clé répartition constatée pour l'exercice 2023 entre les frais d'exécution d'ordres et les frais correspondant aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :

Les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement ont représenté 50% du total des frais d'intermédiation.

Les frais d'exécution d'ordres ont représenté 50% des frais d'intermédiation.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable à l'adresse internet suivante : www.amplegest.com

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le risque global de l'OPC sur les contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL (ARTICLE 9 SFDR)

Notre démarche d'investisseur responsable s'inscrit dans une volonté de financement de l'économie réelle de manière durable tout en incitant les entreprises à de meilleures pratiques.

Au-delà de l'analyse quantitative, notre analyse ESG accorde une grande importance au dialogue avec les entreprises, chacune des entreprises dans lesquelles nous sommes investis faisant régulièrement l'objet d'entretiens dédiés.

A. Engagement actionnarial au cours de l'exercice

Notre démarche d'investisseur responsable s'inscrit dans une volonté de financement de l'économie réelle de manière durable tout en incitant les entreprises à de meilleures pratiques.

Au-delà de l'analyse quantitative, notre analyse ESG accorde une grande importance au dialogue avec les entreprises, chacune des entreprises dans lesquelles nous sommes investis faisant régulièrement l'objet d'entretiens dédiés.

1) Recours à des services rendus par des conseillers en vote

Afin de conduire au mieux sa politique de vote, Amplegest fait appel aux services de Proxinvest depuis 2019. Proxinvest est une société française de conseil aux investisseurs, spécialisée en matière de politique de vote et d'engagement. Depuis le 1er décembre 2022, Proxinvest est une filiale du groupe américain Glass Lewis, principal fournisseur de solutions indépendantes de gouvernance au niveau mondial. En 2022, Proxinvest a passé au crible les résolutions de 724 sociétés cotées françaises (soit 14 885 résolutions analysées – source Proxinvest).

Amplegest a défini avec Proxinvest une politique de vote cohérente avec les critères ESG et les valeurs de la société Amplegest. Proxinvest instruit et analyse les résolutions présentées par les entreprises cotées détenues par les différents OPC Amplegest. Puis, il envoie un rapport avec les recommandations de vote en fonction des critères définis conjointement afin qu'Amplegest puisse l'analyser. À l'issue de cette analyse, Amplegest confirme ou infirme la recommandation de Proxinvest et le Middle Office AM vote via le système ISS (Institutional Shareholder Services). La décision de vote appartient donc entièrement à la société Amplegest et est appliquée conformément à ses critères

B. Exercice des droits de vote au cours de l'exercice

1) Recours à des services rendus par des conseillers en vote

Afin de conduire au mieux sa politique de vote, Amplegest fait appel aux services de Proxinvest depuis 2019. Proxinvest est une société française de conseil aux investisseurs, spécialisée en matière de politique de vote et d'engagement. Depuis le 1er décembre 2022, Proxinvest est une filiale du groupe américain Glass Lewis, principal fournisseur de solutions indépendantes de gouvernance au niveau mondial. En 2022, Proxinvest a passé au crible les résolutions de 724 sociétés cotées françaises (soit 14 885 résolutions analysées – source Proxinvest).

Amplegest a défini avec Proxinvest une politique de vote cohérente avec les critères ESG et les valeurs de la société Amplegest. Proxinvest instruit et analyse les résolutions présentées par les entreprises cotées détenues par les différents OPC Amplegest. Puis, il envoie un rapport avec les recommandations de vote en fonction des critères définis conjointement afin qu'Amplegest puisse l'analyser. À l'issue de cette analyse, Amplegest confirme ou infirme la recommandation de Proxinvest et le Middle Office AM vote via le système ISS (Institutional Shareholder Services). La décision de vote appartient donc entièrement à la société Amplegest et est appliquée conformément à ses critères

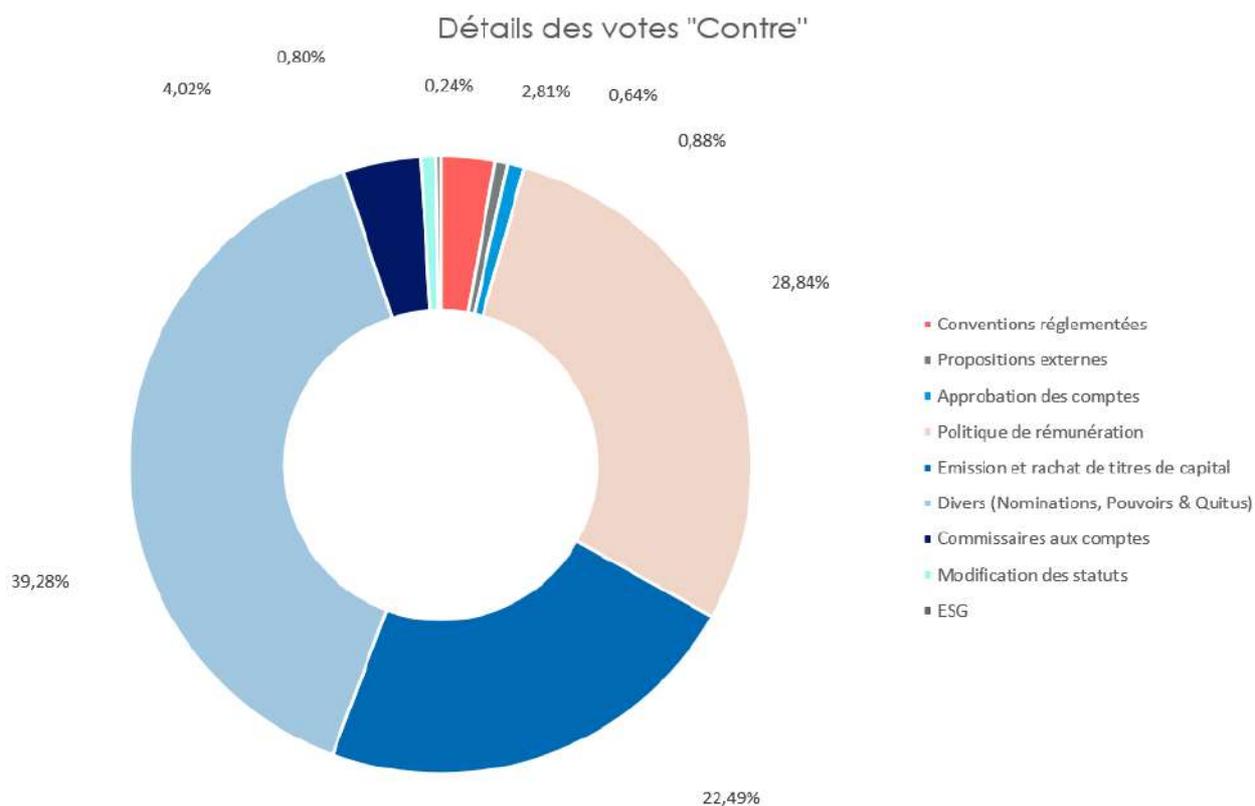
2) Principes déterminants les cas dans lesquels la société de gestion exerce ses droits de vote

La politique de vote d'Amplegest définit que l'exercice des droits de vote s'effectue pour l'ensemble des actions des OPC actions Amplegest.

3) L'exercice du droit de vote d'Amplegest en 2023

L'intégralité de la politique de vote de la société est disponible sur : www.amplegest.com

- Amplegest a participé à 218 Assemblées Générales au cours de l'exercice 01-2023 à 12-2023, soit un taux de participation de 94% par rapport aux sociétés détenues en portefeuille sur la période.
- Amplegest a exercé ses droits de vote pour chacune de ces Assemblées Générales et n'a jamais été en conflit d'intérêts avec ces sociétés.
- Votes par correspondance (99%) et participation physique (1%)
- Pour 16 résolutions (0.3%), notre politique de vote nous a conduit à voter différemment de notre politique pré-définie Amplegest.
- Nombre de résolutions soumises au vote : 3 532
- Expression de 1 246 votes « contre » pour l'ensemble des résolutions, soit :
- Dans 35.3% des cas, nous avons voté contre.
- Dans 64.7% des cas nous avons voté pour.

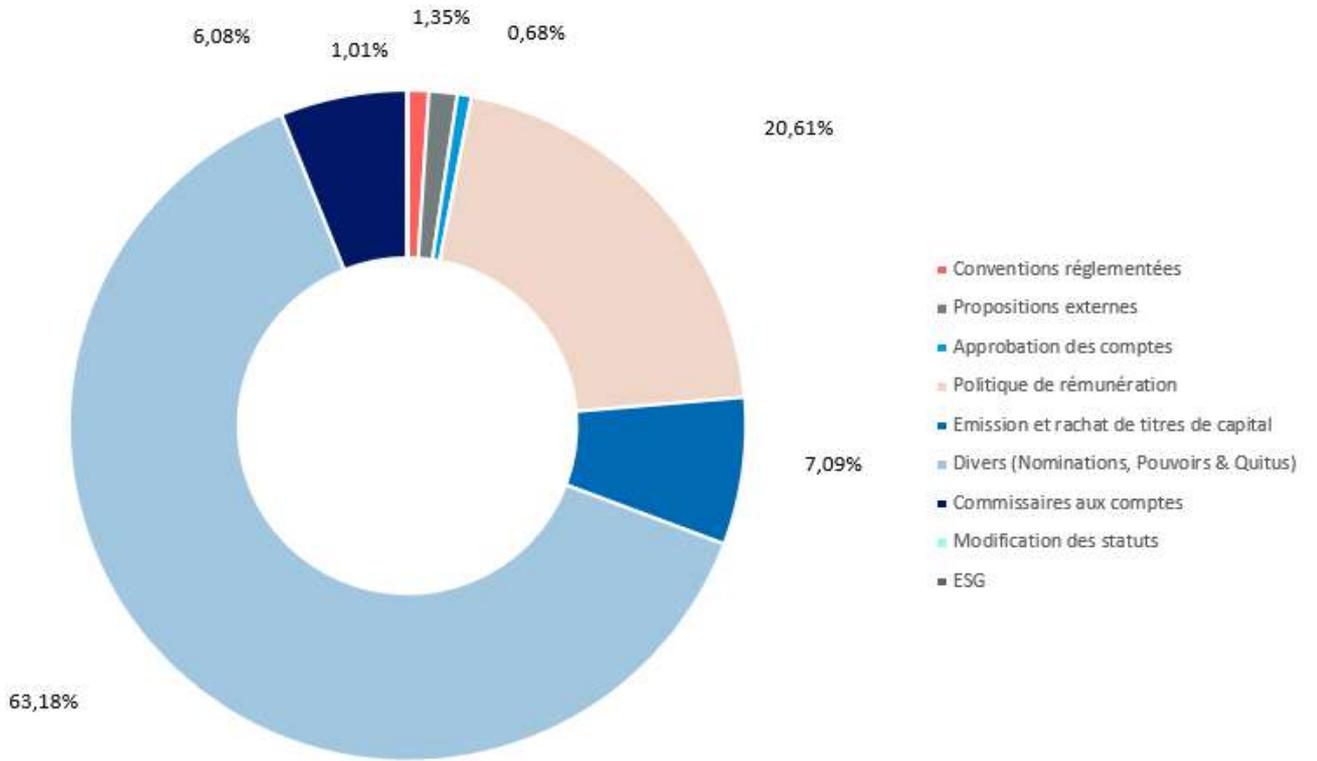


4) L'exercice du droit de vote d'Amplegest Digital Leaders en 2023

Dans le cadre du Label ISR, voici l'exercice du droit de vote du fonds Amplegest Digital Leaders en 2023

- Amplegest Digital Leaders a participé à 45 Assemblées Générales au cours de l'exercice 01-2023 à 12-2023, soit un taux de participation de 98% par rapport aux sociétés détenues en portefeuille sur la période.
- Amplegest Digital Leaders a exercé ses droits de vote pour chacune de ces Assemblées Générales et n'a jamais été en conflit d'intérêts avec ces sociétés
- Votes par correspondance (100%) et participation physique (0%)
- Pour 1 résolution (0.2%), notre politique de vote nous a conduit à voter différemment de notre politique prédéfinie Amplegest.
- Nombre de résolutions soumises au vote : 650
- Expression de 296 votes « contre » pour l'ensemble des résolutions, soit :
 - Dans 45.5% des cas, nous avons voté contre
 - Dans 54.5% des cas nous avons voté pour

Détails des votes "Contre"



La politique d'engagement actionnarial ainsi que le rapport sur l'engagement actionnarial d'Amplegest sont disponibles sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.amplegest.com

PRISE EN COMPTE DES CRITERES EXTRA-FINANCIERS (ARTICLE 9 SFDR)

A. Impact de la prise en compte des critères ESG

1) Un process de notation selon des critères définis



QUANTITATIVE				ÉVOLUTIVE	DISCRÉTIONNAIRE
50 %				25 %	25 %
<p>Changement climatique</p> <p>4 critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> Emissions carbonées Vulnérabilité au changement climatique Financement de l'impact environnemental Empreinte carbone du produit 	<p>Capital Naturel</p> <p>3 critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> Stress hydrique Biodiversité et utilisation des sols Approvisionnement en matières premières 	<p>Pollution et déchets</p> <p>3 critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> Emissions et déchets toxiques Matériaux d'emballage et déchets Déchets électroniques 	<p>Opportunités environnementales</p> <p>3 critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> Technologie propre Construction verte Energies renouvelables 	<p>Prise en compte de la démarche de progression de la société</p> <p>Note quantitative sur 3 ans</p>	<p>Prise en compte d'éléments discrétionnaires</p> <p>Notation CDP (organisation internationale à but non lucratif géant la plus importante plateforme de données et reporting environnementaux pour les entreprises)</p> <p>Target SBTI</p> <p>Scandales liés à l'environnement</p> <p>Contrôle de l'efficacité des politiques des droits de l'Homme de l'entreprise</p> <p>Scandales sociaux</p> <p>Féminisation des instances de gouvernance</p> <p>Rémunération liée à des objectifs ESG</p>
<p>Responsabilité du produit</p> <p>6 critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> Sécurité et qualité des produits Sécurité chimique Santé et risques démographiques Vie privée et sécurité des données Investissement responsable Sécurité des produits financiers 	<p>Parties prenantes</p> <p>2 critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> Approvisionnement controversé Relations avec les communautés <p>Gouvernance d'entreprise</p> <p>4 critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> Propriété et contrôle Conseil d'administration Rémunération Comptabilité 	<p>Capital Humain</p> <p>4 critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> Gestion du travail Normes du travail dans la chaîne d'approvisionnement Développement du capital humain Santé et Sécurité 	<p>Opportunités sociales</p> <p>4 critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> Accès aux communications Accès aux soins de santé Opportunité en matière de nutrition et de santé 		
<p>Comportement de l'entreprise</p> <p>2 critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ethique des affaires Transparence fiscale 					
<p>Note {-4 ; +4}</p>					

2) Notation du portefeuille au cours de l'exercice

Notre modèle d'analyse GEST World nous permet de noter notre univers d'investissement. Il est utilisé pour prendre en compte les risques extra-financiers dans les décisions d'investissement.

Amplegest Digital Leaders est un OPCVM labellisé ISR. Aux côtés de paramètres financiers, l'ESG est au cœur du processus de sélection des valeurs. Le fonds a retenu une thématique ISR et doit afficher une note ESG supérieure à la moyenne des 80% meilleures valeurs notées de son univers d'investissement.

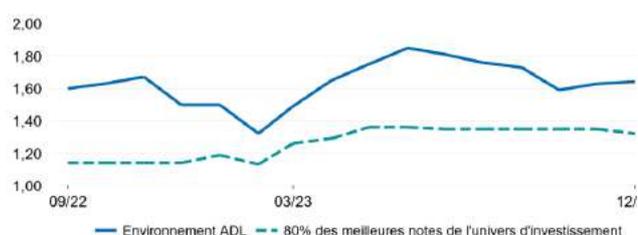
Concernant la note ESG d'Amplegest Digital Leaders, la note ESG globale est restée sensiblement supérieure à la note ESG globale de son univers d'investissement, l'indice de référence Bloomberg World Technology Mid & Large Equal-Weighted Net Return Index EUR (dividendes réinvestis) ainsi que 26 valeurs, après élimination des 20% moins bonnes notes, tant sur le pilier E, S et G.

Au 29.12.2023, la note ESG globale du fonds était de 1,19 contre 0,97 pour les 80% meilleures notes ESG de son univers d'investissement.

Évolution de la note ESG globale du fonds et de son univers d'investissement



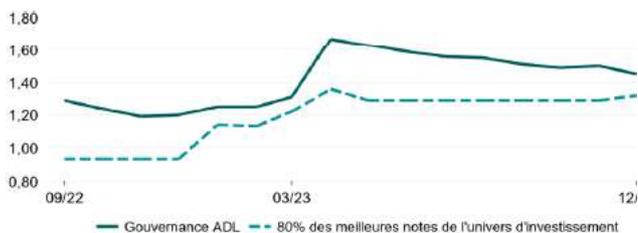
Évolution de la note Environnement du fonds et de son univers d'investissement



Évolution de la note Social du fonds et de son univers d'investissement



Évolution de la note Gouvernance du fonds et de son univers d'investissement



Le score Digital For Impact nous permet de mesurer la contribution positive de nos investissements. Le score Digital For Impact adresse 5 problématiques propre à la thématique du fonds : l'empreinte carbone, la confidentialité et sécurité des données, la protection des lanceurs d'alerte, la signature au Global Compact ainsi que les controverses. Le score Digital For Impact du fonds doit être supérieur à la moyenne de celui des 80% meilleures notes ESG de l'univers d'investissement. Au 29.12.2023, le score Digital For Impact du fonds était de 4,0/5 et celui de son univers d'investissement moins les 20% moins bonnes notes ESG était de 3,7/5.

Le score Negative Impact Contribution & Effect (NICE) nous permet de mesurer les externalités négatives de nos investissements. Le score NICE regroupe les sujets suivants : le changement climatique, l'adaptation au changement climatique, le capital naturel, les émissions toxiques et les émissions de déchets. Le score NICE du fonds doit être supérieur à la moyenne de celui des 80% meilleures notes ESG de l'univers d'investissement. Au 29.12.2023, le score NICE du fonds était de 8,7/10 et celui de son univers d'investissement moins les 20% moins bonnes notes ESG était de 8,6/10.

B. Mesure des indicateurs de risque de durabilité et commentaires sur le niveau d'impact de durabilité du portefeuille

En vertu de la taxonomie définie par l'Union Européenne, le principe consistant à 'ne pas causer de préjudice important' s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

1) Indicateurs de risques environnementaux

Indicateur d'impact	Unité de mesure	Impact au 31 décembre de l'exercice	Taux de couverture
Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de GES de niveau 1 (tCO2e)	186	100%
	Emissions de GES de niveau 2 (tCO2e)	388	100%
	Emissions de GES de niveau 3 (tCO2e)	3391	100%
	Emissions totales de GES (tCO2e)	3965	100%
	Empreinte carbone (tCO2e)	111	100%
	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2e/M€CA)	398	97%
	Exposition aux énergies fossiles des investissements	0%	100%
	Quote part de production et consommation d'énergie non renouvelable	50%	72%
Intensité de consommation d'énergie renouvelable	Pour les entreprises ayant un fort impact climat, rapport de Gwh consommé par million d'euros de chiffre d'affaires	0,98	79%
Biodiversité	Quote part des actifs dont les activités sont localisées près de zone de biodiversité avec un impact négatif sur la biodiversité	NC	0%
Protection de l'eau	Niveau de pollution de l'eau en tonnes d'eau par million d'euros investi par le fonds exprimé en moyenne pondérée	NC	5%
Déchets	Tonnes de déchets non recyclables émises par million d'euro investi par le fonds exprimé en moyenne pondérée	0	21%

2) Indicateurs de risques sociétaux

Indicateur d'impact	Unité de mesure	Impact au 30 décembre de l'exercice	Taux de couverture
Respect des droits de l'homme	% des investissements en sociétés impliquées dans des violations des principes de l'ONGC et de l'OCDE qui s'appliquent aux entreprises multinationales	Entreprises exclues de notre univers	
	% des investissements en sociétés qui ne sont pas dotées de procédures et de contrôle du respect des principes et recommandations de l'ONCG et de l'OCDE qui s'appliquent aux entreprises multinationales	43%	97%
Exposition aux armes controversées	% des investissements en fabricants ou vendeurs de mines antipersonnel, armes chimiques et biologiques	Entreprises exclues de notre univers	
Diversité et égalité des salariés	Ecart de rémunération entre hommes et femmes	2/100	18%
	Ratio de parité de composition des comités de direction, conseils d'administration	34%	100%

En-dessous de 10% de taux de couverture, nous considérons que la donnée n'est pas exploitable (NC).

Source : MSCI

En raison d'un changement de fournisseur de données, nous n'affichons pas les incidences 2022 dans le tableau précédent. Nous utilisons Trucost en 2022 et utilisons désormais MSCI

Méthodologie

- Les émissions de GES sont calculées comme ci-dessous :

$$\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau (x) de la société}_i \right)$$

- L'empreinte carbone est calculée comme ci-dessous :

$$\frac{\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i \right)}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}}$$

- L'intensité de GES est calculée comme ci-dessous :

$$\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i}{\text{chiffre d'affaires (MioEUR) de la société}_i} \right)$$

C. Nos engagements : Adhésion aux standards internationaux, signature des PRI et CDP

Dès 2010, Amplegest décide de s'investir aux côtés de ses clients et salariés dans une démarche solidaire pour une finance plus humaine, utile et responsable, c'est-à-dire la finance de demain.

Amplegest s'engage à devenir un acteur reconnu de la finance responsable :

- Utile : Au service de ses clients privés, elle offre un accompagnement patrimonial et financier sur le long terme ; au service des entreprises cotées, elle apporte des moyens pour leur développement par ses investissements dans leurs titres ; au service des personnes (ses salariés, ceux des entreprises financées, ses fournisseurs, ...), elle développe une relation de confiance, respectueuse des valeurs et équilibrée.
- Responsable : Consciente de son rôle dans la société, elle inscrit son action dans le long terme, elle s'engage dans des investissements qui préparent l'avenir et non dans la spéculation, elle est déterminée à rendre compte en toute transparence de ses activités et de leurs impacts.

Amplegest affirme son engagement pour une finance durable et responsable en adhérant aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) en 2019 et en signant les Carbon Disclosure Project (CDP) en 2020 (Les CDP sont une initiative mondiale lancés en 2000 qui encourage les investisseurs, les entreprises et les villes à prendre des mesures afin de construire une économie réellement durable, en mesurant et comprenant leur impact sur l'environnement. Amplegest fait maintenant partie des 662 investisseurs signataires, représentant 110 000 milliards de dollars d'actifs.). En 2021, Amplegest rejoint le 30% Club France Investor Group, qui s'engage à suivre les politiques de mixité au sein du SBF 120.

INFORMATION SUR LES CRITERES ESG

Le fonds utilise les critères ESG dans sa gestion.

La démarche plus globale d'Amplegest en matière d'ESG est consultable sur son site internet à l'adresse suivante : www.amplegest.com

INFORMATIONS RELATIVES A SFDR (DURABILITE) ET TAXONOMIE

Le fonds n'a aucun objectif de durabilité. En l'absence de données suffisantes provenant des entreprises, l'alignement actuel du fonds à la taxonomie est estimé à 0%.

POLITIQUE DE REMUNERATION DE LA SOCIETE DE GESTION

1) Critères financiers et non financiers de la politique de rémunération

La politique de rémunération des collaborateurs d'Amplegest prévoit un niveau de rémunération fixe en lien avec leur niveau de séniorité, d'expertise et leur expérience professionnelle dans l'activité, pour permettre le cas échéant de ne pas accorder de rémunération variable. La rémunération fixe est définie par le Comité de Direction lors de l'embauche. La part variable de la rémunération a pour objet de compléter la part fixe, elle est déterminée en fonction des objectifs fixés en début d'année et notamment des performances réalisées par le collaborateur. Ces objectifs portent sur des éléments quantitatifs globaux, tels que les résultats, la situation financière de la Société, sur des éléments quantitatifs propres à chaque métier et à chaque poste et sur des éléments qualitatifs, tels que l'engagement personnel du collaborateur notamment dans l'intérêt du client, d'Amplegest, le respect des règles de déontologie de la profession et des procédures internes de maîtrise et de suivi des risques en place au sein de la Société.

Lorsque la part variable de la rémunération dépasse la somme de 200 000 euros,

- 50% de la part variable de la rémunération sont versés en parts ou actions d'OPC gérés par la Société dont la détention doit être au minimum de 2 ans à compter de la date d'attribution,
- 50% de la part variable de la rémunération sont versés sous forme de prime.
La rémunération variable sera versée sur une période de 3 ans, étant précisé que 40% de la rémunération variable sera versée la première année. 60% de la rémunération variable est donc reportée. Un potentiel de 20% la deuxième année, un potentiel de 20% la troisième et un potentiel de 20% la quatrième et dernière année sont reportés.

2) Décision et réexamen de la politique de rémunération

La politique de rémunération a été déterminée par les membres du Comité de la Direction et les membres du Conseil de Surveillance, qui ensemble constituent le Comité de rémunération.

Le comité se réunit une fois par an pour vérifier l'application de la politique de rémunération et valide les montants de rémunération variables attribués aux collaborateurs et plus particulièrement aux collaborateurs concernés au sens de la Directive et plus généralement le niveau de rémunération de chaque équipe et collaborateur.

3) Montants totaux de rémunération au titre de l'exercice clos

Amplegest clôture son exercice en décembre, les données figurant dans le tableau se rapportent à l'année 2023 :

	Montant des rémunérations fixes	Montant des rémunérations variables	Montant total des rémunérations au titre de l'exercice clos
Ensemble du personnel (50 collaborateurs en moyenne)	4 994 845.81	1 372 200.00	6 367 045.81
Membres du Comité de Direction (6 collaborateurs)	949 505.62	411 065.00	1 360 570.62
Gérants (16 collaborateurs)	1 893 338.58	625 200.00	2 518 538.58

Pour calculer les rémunérations perçues au titre de l'année 2023, la méthode suivante a été appliquée :

- La rémunération fixe 2023 : il s'agit de la rémunération brute correspondant au salaire annuel de base prorata temporis, de la prime ancienneté et des avantages en nature,
- La rémunération variable au titre de 2023 : il s'agit de la rémunération variable brute (primes exceptionnelles) versée en 2024.

Le détail de la politique de rémunération d'Amplegest est disponible gratuitement sur simple demande et sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.amplegest.com

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

AMPLEGEST
50 Boulevard Haussmann
75009 Paris

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues par email :

www.amplegest.com

25. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 29/12/2023 en EUR

ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	35 568 036,92	12 861 946,09
Actions et valeurs assimilées	35 568 036,92	12 796 002,35
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	35 568 036,92	12 796 002,35
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		65 943,74
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		65 943,74
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	266 129,22	3 694,59
Opérations de change à terme de devises		
Autres	266 129,22	3 694,59
COMPTES FINANCIERS	640 518,79	796 167,82
Liquidités	640 518,79	796 167,82
TOTAL DE L'ACTIF	36 474 684,93	13 661 808,50

PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	36 761 265,87	13 581 769,70
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-232 817,84	-56 340,72
Résultat de l'exercice (a,b)	-572 937,00	-53 779,58
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	35 955 511,03	13 471 649,40
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	519 173,90	20 681,48
Opérations de change à terme de devises		
Autres	519 173,90	20 681,48
COMPTES FINANCIERS		169 477,62
Concours bancaires courants		169 477,62
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	36 474 684,93	13 661 808,50

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
PROSUS NV 09/2023 CALL 72		199 218,60
SNOWFLAKE INC-A 06/2023 CALL 190		79 844,63
ZSCALER INC 01/2023 CALL 150		2 266,12
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	20 726,92	2 174,83
Produits sur actions et valeurs assimilées	142 016,03	10 458,25
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	162 742,95	12 633,08
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	11 548,51	930,16
Autres charges financières		
TOTAL (2)	11 548,51	930,16
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	151 194,44	11 702,92
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	576 494,32	52 912,09
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-425 299,88	-41 209,17
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-147 637,12	-12 570,41
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-572 937,00	-53 779,58

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière	Actif net	2,25% TTC maximum pour les actions « AC » 1.30% TTC maximum pour les actions « FC » 0.90% TTC maximum pour les actions « IC » 0.55% TTC maximum pour les actions « LC »
2	Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0.10% TTC
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Société de Gestion : Néant Dépositaire : 60 € TTC maximum
5	Commission de sur performance	Actif net	Actions « AC », « IC », « FC » et « LC » : 20% TTC de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indicateur de référence Bloomberg World Technology Large, Mid Cap Equal-Weighted NET Return Index EUR (dividendes réinvestis)

Modalité de calcul de la commission de surperformance

Méthode de calcul :

La commission de surperformance est de 20 % TTC maximum de la performance annuelle du compartiment Amplegest Digital Leaders au-delà de la performance de l'indice Bloomberg World Technology Large, Mid Cap Equal-Weighted NET Return Index EUR (dividendes réinvestis).

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du fonds et celle d'un actif ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice de référence Bloomberg World Technology Large, Mid Cap Equal-Weighted NET Return Index EUR (dividendes réinvestis), sur la période de calcul enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/ rachats que l'OPCVM.

Comptabilisation de la provision en cours d'exercice (période de cristallisation) :

Calculée selon la méthode indiquée, cette commission fera l'objet d'un provisionnement ou d'une reprise de provisions à chaque calcul de valeur liquidative (et depuis le début de l'exercice). En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à l'actif de référence, la part de frais de gestion variable est réajustée par une reprise de provision plafonnée à hauteur des dotations.

Chaque période de cristallisation correspond à l'exercice comptable de l'OPCVM. Elle débute à la dernière clôture et se termine à la prochaine clôture sur laquelle des frais de gestion variables seront calculés.

Compte-tenu de la date de lancement, la première période de cristallisation court jusqu'à la clôture de l'exercice 2023. Si à la fin de la période de cristallisation, une sous-performance est constatée (différence négative entre la valeur de l'actif net de fin d'exercice et celle de l'actif indicé à la même date), cette sous-performance devra être rattrapée au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner une commission de surperformance.

L'OPCVM pourra provisionner des frais variables dès lors qu'il surperforme son indicateur de référence, y compris en cas de performance négative tout en respectant la période de référence de rattrapage.

En cas de rachat d'actions, si à la date de rachat, une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux actions remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.

Rattrapage des sous-performances et période de référence (5 années consécutives de sous-performance) :

Si la sous-performance constatée pendant 5 années n'a pas été rattrapée, aucune commission de surperformance ne peut être prélevée. Au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation et prélèvement, les sous-performances antérieures à 5 ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

La provision pour commission de surperformance pourra être comptabilisée si la condition suivante est remplie :
• Toute sous-performance constatée depuis le dernier prélèvement ou au cours des 5 années antérieures a été rattrapée.

A cette fin, une période d'observation de 1 à 5 exercices glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.
Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action AMPLGEST DIGITAL LEADERS AC	Capitalisation	Capitalisation
Action AMPLGEST DIGITAL LEADERS FC	Capitalisation	Capitalisation
Action AMPLGEST DIGITAL LEADERS IC	Capitalisation	Capitalisation
Action AMPLGEST DIGITAL LEADERS LC	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	13 471 649,40	
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	25 649 522,01	14 641 049,88
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-8 233 789,77	-353 678,56
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 993 897,71	54 591,66
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 939 270,57	-72 254,55
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	21 799,21	
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-132 612,83	
Frais de transactions	-75 718,98	-149,89
Différences de change	-476 299,54	-454 926,30
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	6 114 773,22	-314 912,62
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	5 799 860,60	-314 912,62
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	314 912,62	
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-13 138,95	13 138,95
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		13 138,95
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-13 138,95	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-425 299,88	-41 209,17
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	35 955 511,03	13 471 649,40

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							640 518,79	1,78
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	640 518,79	1,78								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 KRW		Devise 3 JPY		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	22 676 860,62	63,07	1 116 917,16	3,11	325 921,36	0,91		
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	10 335,84	0,03						
Comptes financiers	180 473,86	0,50	22 886,92	0,06	131 696,41	0,37	55 098,93	0,15
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	180 114,95	0,50						
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	180 090,50
	Souscriptions à recevoir	75 702,88
	Coupons et dividendes en espèces	10 335,84
TOTAL DES CRÉANCES		266 129,22
DETTES		
	Achats à règlement différé	180 114,95
	Rachats à payer	227 485,95
	Frais de gestion fixe	58 930,58
	Frais de gestion variable	52 642,42
TOTAL DES DETTES		519 173,90
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-253 044,68

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS AC		
Actions souscrites durant l'exercice	225 086,0897	24 883 487,16
Actions rachetées durant l'exercice	-52 947,1820	-5 860 706,97
Solde net des souscriptions/rachats	172 138,9077	19 022 780,19
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	264 098,8546	
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS FC		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	2 301,0000	
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS IC		
Actions souscrites durant l'exercice	7 125,0000	766 034,85
Actions rachetées durant l'exercice	-1 500,0000	-172 245,00
Solde net des souscriptions/rachats	5 625,0000	593 789,85
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	23 196,0000	
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS LC		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-20 000,0000	-2 200 837,80
Solde net des souscriptions/rachats	-20 000,0000	-2 200 837,80
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	10 251,0000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS AC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS FC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS IC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS LC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS AC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	477 288,51
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,35
Frais de gestion variables provisionnés	34 736,34
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,17
Frais de gestion variables acquis	5 502,83
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,03
Rétrocessions des frais de gestion	
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS FC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	3 504,06
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,40
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS IC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	22 187,47
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	8 668,33
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,39
Frais de gestion variables acquis	175,25
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS LC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	17 444,97
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,65
Frais de gestion variables provisionnés	5 245,42
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,19
Frais de gestion variables acquis	1 741,14
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,06
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-572 937,00	-53 779,58
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	-572 937,00	-53 779,58

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMPLEGEST DIGITAL LEADERS AC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-545 390,26	-47 190,44
Total	-545 390,26	-47 190,44

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMPLEGEST DIGITAL LEADERS FC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-1 999,28	-1 309,19
Total	-1 999,28	-1 309,19

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMPLEGEST DIGITAL LEADERS IC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-19 747,60	-2 683,33
Total	-19 747,60	-2 683,33

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMPLEGEST DIGITAL LEADERS LC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-5 799,86	-2 596,62
Total	-5 799,86	-2 596,62

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-232 817,84	-56 340,72
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-232 817,84	-56 340,72

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS AC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-204 357,28	-36 420,92
Total	-204 357,28	-36 420,92

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS FC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 783,68	-936,19
Total	-1 783,68	-936,19

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS IC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-18 447,74	-6 973,04
Total	-18 447,74	-6 973,04

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS LC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-8 229,14	-12 010,57
Total	-8 229,14	-12 010,57

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	13 471 649,40	35 955 511,03
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS AC en EUR		
Actif net	8 707 290,04	31 609 717,98
Nombre de titres	91 959,9469	264 098,8546
Valeur liquidative unitaire	94,68	119,68
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,39	-0,77
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,51	-2,06
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS FC en EUR		
Actif net	217 728,26	278 270,95
Nombre de titres	2 301,0000	2 301,0000
Valeur liquidative unitaire	94,62	120,93
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,40	-0,77
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,56	-0,86
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS IC en EUR		
Actif net	1 669 751,23	2 817 996,94
Nombre de titres	17 571,0000	23 196,0000
Valeur liquidative unitaire	95,02	121,48
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,39	-0,79
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,15	-0,85
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS LC en EUR		
Actif net	2 876 879,87	1 249 525,16
Nombre de titres	30 251,0000	10 251,0000
Valeur liquidative unitaire	95,10	121,89
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,39	-0,80
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,08	-0,56

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	44 579	1 685 086,20	4,68
ZALANDO SE	EUR	7 004	150 235,80	0,42
TOTAL ALLEMAGNE			1 835 322,00	5,10
BELGIQUE				
X-FAB SILICON FOUNDRIES SE	EUR	77 695	790 935,10	2,20
TOTAL BELGIQUE			790 935,10	2,20
COREE DU SUD				
SAMSUNG ELECTRON.GDR 1995	USD	408	553 182,78	1,54
SAMSUNG SDI CO LTD	KRW	677	223 999,33	0,62
SK HYNIX INC	KRW	9 002	892 917,83	2,48
TOTAL COREE DU SUD			1 670 099,94	4,64
ETATS-UNIS				
ADVANCED MICRO DEVICES INC	USD	20 809	2 776 353,98	7,72
ALPHABET- A	USD	7 317	925 113,57	2,57
ALPHABET-C-	USD	500	63 777,89	0,18
ANALOG DEVICES INC	USD	2 424	435 633,29	1,21
ATLISSIAN CORP -CLASS A	USD	4 144	892 149,92	2,48
CADENCE DESIGN SYSTEMS INC	USD	2 783	686 071,15	1,91
DATADOG INC - CLASS A	USD	8 773	963 811,14	2,68
ELECTRONIC ARTS COM NPV	USD	4 565	565 269,18	1,57
EQUINIX INC	USD	1 149	837 573,53	2,33
MICRON TECHNOLOGY INC	USD	12 675	979 032,90	2,73
MICROSOFT CORP	USD	6 909	2 351 505,05	6,54
NVIDIA CORP	USD	1 280	573 726,39	1,59
ORACLE CORP COM	USD	3 993	381 030,90	1,06
PALO ALTO NETWORKS INC	USD	4 854	1 295 512,98	3,61
PAYPAL HOLDINGS INC	USD	4 459	247 841,06	0,69
QUALCOMM INC	USD	11 636	1 523 206,48	4,24
SERVICENOW INC	USD	1 449	926 554,74	2,57
SNOWFLAKE INC-CLASS A	USD	4 769	858 968,19	2,39
ZSCALER INC	USD	5 199	1 042 576,31	2,90
TOTAL ETATS-UNIS			18 325 708,65	50,97
FRANCE				
CAPGEMINI SE	EUR	4 771	900 526,25	2,50
SOITEC SA	EUR	10 200	1 650 360,00	4,59
SOPRA STERIA	EUR	5 486	1 085 130,80	3,02
UBI SOFT ENTERTAINMENT	EUR	7 943	183 562,73	0,51
WORLDLINE SA	EUR	9 102	142 628,34	0,40
TOTAL FRANCE			3 962 208,12	11,02
ILES CAIMANS				
ALIBABA GROUP HOLDING LTD ADR	USD	2 837	199 027,80	0,56
TOTAL ILES CAIMANS			199 027,80	0,56

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
IRLANDE				
ACCENTURE PLC - CL A	USD	3 829	1 216 123,81	3,39
TOTAL IRLANDE			1 216 123,81	3,39
ITALIE				
NEXI SPA	EUR	166 703	1 234 602,42	3,43
TOTAL ITALIE			1 234 602,42	3,43
JAPON				
CAPCOM CO LTD	JPY	11 149	325 921,36	0,91
TOTAL JAPON			325 921,36	0,91
PAYS-BAS				
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	1 866	876 926,70	2,44
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	EUR	7 247	988 853,15	2,75
PROSUS NV	EUR	6 742	181 932,87	0,50
TOTAL PAYS-BAS			2 047 712,72	5,69
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	34 867	1 577 557,42	4,39
TOTAL SUISSE			1 577 557,42	4,39
TAIWAN				
TAIWAN SEMICONDUCTOR SP ADR	USD	25 314	2 382 817,58	6,62
TOTAL TAIWAN			2 382 817,58	6,62
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			35 568 036,92	98,92
TOTAL Actions et valeurs assimilées			35 568 036,92	98,92
Créances			266 129,22	0,74
Dettes			-519 173,90	-1,44
Comptes financiers			640 518,79	1,78
Actif net			35 955 511,03	100,00

Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS LC	EUR	10 251,0000	121,89
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS IC	EUR	23 196,0000	121,48
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS FC	EUR	2 301,0000	120,93
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS AC	EUR	264 098,8546	119,68

26. ANNEXE(S)

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit:
Amplegest Digital Leaders

Identifiant d'entité juridique:
LEI : 969500DYMLRK8URCGP47

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental: 99 %**



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social: 99 %**



Il promouvait des caractéristiques **environnementales et sociales (E/S)** et et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

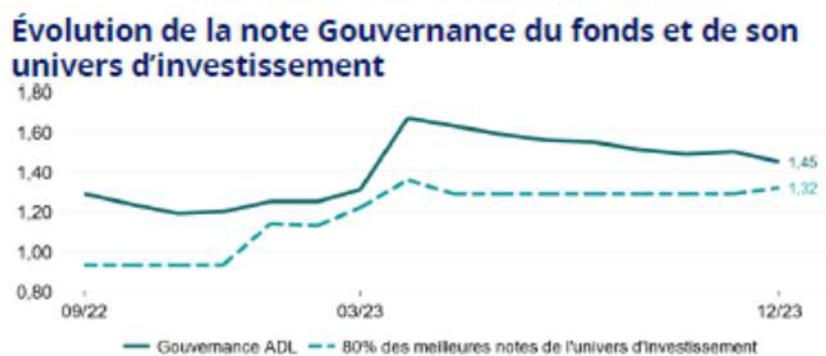
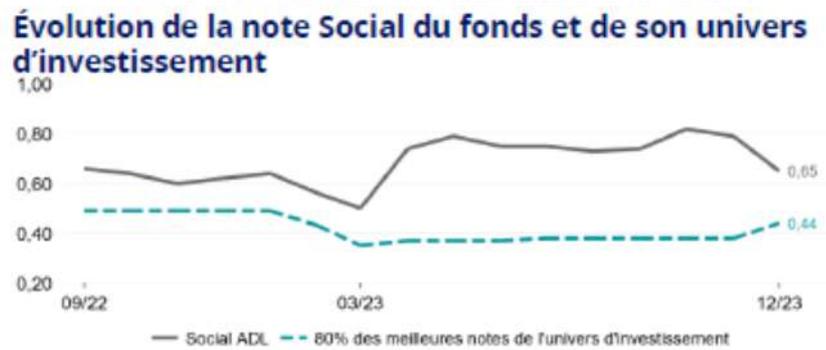
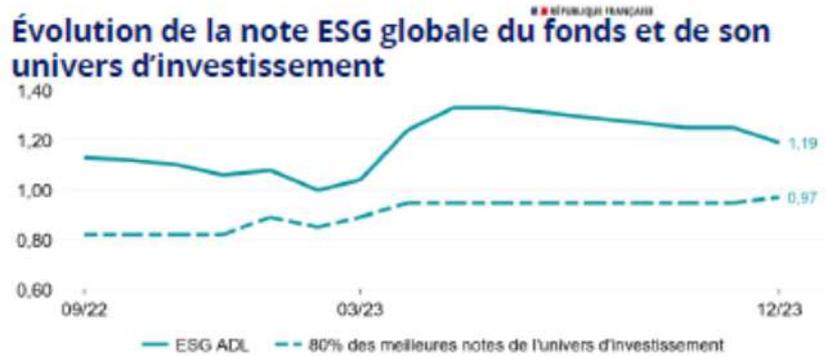
Le fonds, classifié catégorie « Article 9 » au sens du Règlement « SFDR » (Sustainable Finance Disclosure Regulation) promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le fonds prendra notamment en compte les questions ESG suivantes :

- Environnement : le changement climatique, le capital naturel, la pollution/déchets et des opportunités environnementales.
- Social : capital humain, de la responsabilité du produit, des parties prenantes et des opportunités sociales.
- Gouvernance : gouvernance de l'entreprise (conseil d'administration, rémunération, comptabilité, etc.) et du comportement de l'entreprise.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Aucun indicateur de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques ESG promues.

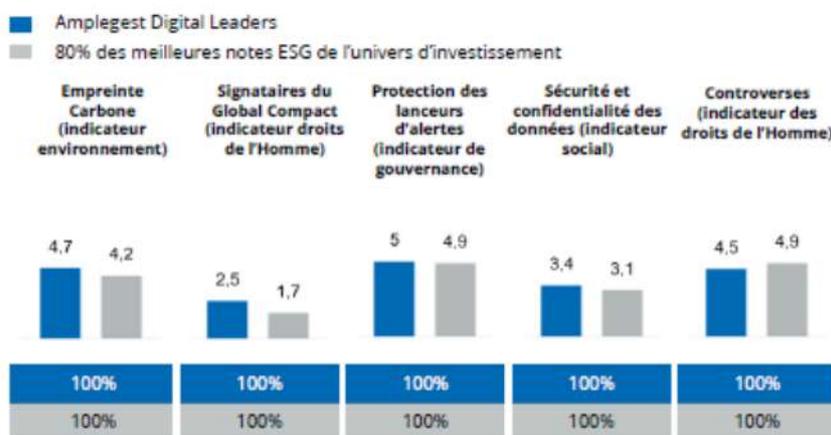
- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? et par rapport aux périodes précédentes**



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Le score « Digital For Impact »

Ce score calcule les externalités positives concernant 5 thèmes problématiques du secteur technologique. Le score global est de 4,0/5 pour le fonds et de 3,7/5 pour l'indice après élimination des 20% moins bonnes notes ESG, 5 étant la meilleure note et 0 la moins bonne. Les indicateurs empreinte carbone et signataires du pacte mondial des Nations Unies doivent surperformer l'univers d'investissement, dans le cadre du label ISR.



Couverture de la notation (en nombre d'émetteurs)

Le score « NICE » (Negative Impact Contributions & Effects)

Ce score calcule les incidences négatives du fonds concernant les sujets majeurs environnementaux. Le score global est de 8,7/10 pour le fonds et de 8,6/10 pour l'indice après élimination des 20% moins bonnes notes ESG. 10 étant la meilleure note et 0 la moins bonne.



Couverture de la notation (en nombre d'émetteurs)

Univers d'investissement : Indice Bloomberg World Technology Large & Mid Cap Equal-Weighted Net Return Index EUR (dividendes réinvestis) complété de 37 valeurs suivies en interne par notre département d'analyse financière

Source : modèle propriétaire GEST World, MSCI ESG Research, SBTi

● Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Un score "Negative Impact Contribution and Effets" (score NICE) souligne les incidences négatives de l'activité de chaque entreprise basées sur les 6 objectifs de la Taxonomie :

- Mitigation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique
- Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines
- Transition vers une économie circulaire ;
- Contrôle de la pollution
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

- Le NICE est composé de 5 critères :
- Un score changement climatique qui correspond à la mitigation du changement climatique (/10) : Score représentant la moyenne pondérée des notes des sujets clés qui relèvent du thème du changement climatique : émissions de carbone, empreinte carbone des produits, vulnérabilité au changement climatique et financement de l'impact environnemental.
 - L'évolution du score changement climatique qui permet de mesurer l'adaptabilité des entreprises au changement climatique [-1 ;0 ;+1] selon une évolution positive, négative ou neutre.
On octroie un score de :
 - "1" si l'intensité moyenne des émissions de carbone de l'entreprise sur trois ans diminue à un taux de 5 %.
 - "0" si la tendance est stable à un taux compris entre -5% et 5% ou si les émissions de carbone sont estimées ou ne disposent pas de données de séries chronologiques pluriannuelles.
 - "-1" si la tendance de l'intensité des émissions de carbone augmente à un taux de 5% ou pire.
 - Un score du capital naturel qui permet de traiter les questions de protection de biodiversité et des ressources aquatiques et marines (/10). Ce score représente la moyenne pondérée des notes problématiques clés qui relèvent du thème du capital naturel : Stress hydrique, Biodiversité et utilisation des sols, et approvisionnement en matières premières.
 - Un score sur les émissions toxiques qui répond à la prévention et à la réduction de la pollution (%) : cela représente la part des revenus de l'entreprise provenant des secteurs d'activité qui génèrent généralement de grandes quantités d'émissions toxiques.
 - Un score sur l'émission de déchets qui traite l'objectif de transition vers une économie circulaire (%) : cela représente la part des revenus de l'entreprise provenant des produits à usage unique qui impliquent un emballage important.
En cas d'absence de données, nous attribuons la moyenne de l'univers d'investissement par défaut pour le critère concerné. Nous publions également dans le rapport annuel les indicateurs des principales incidences négatives obligatoires.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

- Les indicateurs des incidences négatives sont pris en compte parmi :
- La note ESG globale à travers l'empreinte carbone, la consommation d'eau, de déchets et la diversité du board
 - La politique d'exclusion qui exclut les entreprises qui violent le Pacte Mondial des Nations Unies Unies et/ou qui ont une activité qui implique l'armement controversé. Elle exclut également les entreprises qui sont dans le secteur du tabac, du charbon thermique, qui ont des controverses graves/répétées, ainsi que les indices/futurs sur les matières premières agricoles.
 - Le score Digital For Impact à travers l'empreinte carbone et la condition des droits de l'Homme
 - Le score NICE à travers la mitigation et l'adaptation du changement climatique, l'émission de déchets et le capital naturel

Les 3 scores (ESG, Digital For Impact et NICE) sont intégrés dans les décisions d'investissement avec des obligations de résultats :

- un score minimal de -1 sur [-4;+4] pour la note ESG globale du fonds

- Sur les 3 scores, le fonds doit mieux faire en moyenne que les 80% meilleures notes ESG de son univers d'investissement.

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:*

Ces principes décrivent le cadre des Nations Unies et de l'OCDE sur les droits de l'homme. Au sein d'Amplegest, nous excluons toute entreprise qui viole le Pacte Mondial des Nations Unies. Parmi les 10 principes de ce pacte mondial, 5 principes concernent les droits de l'Homme et les normes internationales du travail. En excluant ces entreprises qui violent le pacte mondial des Nations Unies, nous nous conformons aux principes directeurs des Nations Unies. Au 31.12.2023, 28 valeurs étaient exclues suite à ce motif.

Nous incluons également les controverses dans nos analyses et notamment les controverses de violation des droits de l'Homme. L'analyse des controverses est la suivante :

- Chaque semestre, nous analysons les controverses critiques selon MSCI et nous décidons de les exclure ou non.
- De façon mensuelle, nous regardons l'évolution des controverses critiques
- De façon trimestriel, nous regardons l'évolution des controverses, qu'importe leur niveau de sévérité

Aussi, nous réunissons le comité controverses chaque semestre pour évoquer les résultats des analyses controverses, ainsi que l'éventualité de l'exclusion de valeurs suite à l'apparition de controverses graves, répétées et non jugées.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Comme décrit ci-dessus, les principales incidences négatives ont été prises en compte dans les différents scores : ESG, Digital For Impact et NICE. Ces 3 scores sont intégrés dans les décisions d'investissement et ont des obligations de résultats.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence à savoir : 1^{er} janvier 2023 – 31 décembre 2023

Top 15	Secteur	% actifs	Pays
Microsoft	Technologie	7%	Etats-Unis
Taiwan Semi Sp ADR	Technologie	6%	Etats-Unis
Advanced Micro Devices	Technologie	6%	Etats-Unis
Infineon	Technologie	5%	Allemagne
ASM International	Technologie	4%	Pays-Bas
Soitec	Technologie	4%	France
Palo Alto	Technologie	4%	Etats-Unis

Qualcomm	Technologie	3%	Etats-Unis
Nexi	Produits et services industriels	3%	Italie
Accenture	Produits et services industriels	3%	Irlande
Cap Gemini	Technologie	3%	France
Micron Technologie	Technologie	3%	Etats-Unis
Sopra Steria	Technologie	2%	France
Stmicroelectronics	Technologie	2%	Pays-Bas
Worldline	Produits et services industriels	2%	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

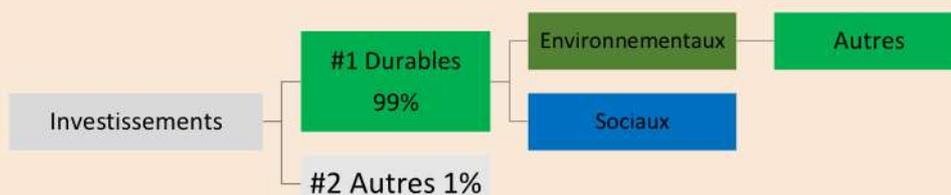
Au 31.12.2023, 100% des actifs étaient liés à la durabilité environnementale et sociale car chaque valeur investie avait des scores ESG, Digital For Impact ainsi que NICE supérieurs aux 80% meilleures notes ESG de l'univers. Ces 3 scores mesurent la durabilité environnementale et sociale des investissements.

● Quelle était l'allocation d'actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non durables** inclut les investissements non considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les secteurs économiques sont les suivants :

- 75% Technologie
- 11% Produits et services industriels
- 4% Biens et services aux consommateurs
- 3% Distribution
- 2% Immobilier
- 1% Energie
- 1% Média
- 3% Non concerné



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

N/A

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE ?**

Oui

Non

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part des activités habilitantes et transitoires étaient de 0%.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie était de 0% au 31.12.2023.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 31.12.2023, le fonds avait une part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de 99%.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Au 31.12.2023, le fonds avait une part d'investissements durables sur le plan social de 99% car au travers des 2 scores (ESG, Digital For Impact) nous avons pu calculer et s'assurer que le fonds n'investisse que dans des investissements durables sur le plan social. Le pilier social représente 40% de la note ESG totale, ainsi une mauvaise note sociale entraîne une mauvaise note ESG. Le score Digital For Impact inclut une mesure d'impact social (score de confidentialité et sécurité des données) qui représente 20% de la note Digital For Impact totale, ainsi qu'un score controversé qui inclut les controverses sociales qui représente lui-aussi 20%. Au total, 40% de la note Digital For Impact inclut des sujets sociaux.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie « non durable » inclut en majorité la liquidité qui n'est pas soumise à des garanties environnementales et sociales minimales. Cette part représentait 1% de l'actif au 31.12.2023.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Nous avons envoyé au total 17 lettres d'engagements pour entamer un dialogue sur des sujets environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance en 2023. 7 lettres ont été envoyées à des valeurs de l'univers d'investissement du fonds en 2023. Au cours de l'année 2023, pour Amplegest Digital Leaders, nous avons voté au total à 45 assemblées générales ce qui représente 98% des AG et à 650 résolutions. Seulement 4 résolutions concernaient l'environnement et le social en 2023, et nous avons voté « pour » pour toutes.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

L'indice de référence est celui de l'OPC. Le fonds n'a pas d'indice de référence durable.

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

N/A

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Veillez vous référer à la première question.

